



# RAPPORT FINAL

**18 AUG 1992**

**Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes**

# RAPPORT FINAL

---

CONGRÈS  
INTERNATIONAL  
SUR LA PAIX  
DANS L'ESPRIT  
DES HOMMES

26 juin – 1 juillet 1989  
Yamoussoukro, Côte d'Ivoire

# Preface

*« Il y a plus de terre promise,  
que de terrain gagné. »*

Victor Hugo

En 1987, le Directeur général a décidé d'organiser une importante réunion sur « la paix dans l'esprit des hommes ». Cette initiative réaffirmait le rôle de l'UNESCO dans la construction de la paix et la spécificité de son action suivant le mandat assigné à l'Organisation par son Acte constitutif. Cette réunion avait aussi l'ambition de renouveler la réflexion et de proposer de nouvelles formes d'action pour la paix dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Elle avait de plus, l'objectif de mettre en évidence les différentes composantes de la paix et de son articulation avec l'environnement et le développement.

Dès le début, cette réunion visait à mettre l'accent sur les tendances prometteuses pour la paix, plutôt que de dresser l'inventaire des obstacles à la paix ou de reprendre les causes des conflits, déjà traitées de manière exhaustive dans le cadre de travaux de l'Organisation des Nations Unies, de Commissions spécialisées créées dans ce but, ou de l'UNESCO.

Le Président Félix Houphouët-Boigny ayant manifesté un vif intérêt pour cette manifestation, le Directeur général a proposé de tenir cette réunion sous la forme d'un Congrès, grâce à une très généreuse offre des autorités de Côte d'Ivoire, à Yamoussoukro. En collaboration avec la Fondation internationale Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, deux thèmes principaux ont été retenus pour la réunion:

(a) la paix entre les hommes ;

(b) la paix dans le contexte des relations entre l'homme et un environnement de qualité.

Le Congrès, pendant ses travaux, a mis au point une Déclaration qui comporte deux parties:

- la première précise le contenu positif de la paix — qui n'est pas qu'une simple absence de guerre — et identifie les domaines porteurs de paix ;
- la deuxième trace les grandes lignes d'un programme pour la paix et formule des recommandations pour sa mise en œuvre.

Le Congrès de Yamoussoukro a défini la paix comme un « comportement », « une adhésion profonde de l'être humain aux principes de liberté, de justice, d'égalité et de solidarité entre tous les êtres humains ». Parmi les principaux instruments de paix, outre les mesures de désarmement, le règlement pacifique des conflits et les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, le Congrès a mis en évidence:

- le développement d'une coopération qui « respecte la primauté du droit, tiennent compte du pluralisme, garantisse plus de justice dans les échanges économiques internationaux et s'appuie sur la participation de toute la société civile à la construction de la paix » ;
- la mise en valeur d'un environnement de qualité ;
- l'utilisation efficace des technologies au service de la paix ;
- les progrès de la connaissance scientifique, qui réfute le mythe d'une « prédestination » biologique à la violence.

En vue de contribuer au développement d'une « culture de la paix », fondée sur « les valeurs universelles du respect de la vie, de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance, des droits de l'homme et d'égalité entre femmes et hommes », le Congrès a formulé un certain nombre de recommandations, telles que:

- la poursuite de la réflexion inaugurée par le Manifeste de Séville sur les origines, culturelles et sociales, de la violence ;

- la promotion de l'éducation et de la recherche dans le domaine de la paix, par une approche interdisciplinaire des relations entre paix, droits de l'homme, désarmement, développement et environnement ;
- la promotion de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement ;
- l'élaboration d'un recueil de textes, de toutes les cultures, sur les thèmes de la paix, de la tolérance et de la fraternité ;
- la promotion des instruments internationaux des Nations Unies, et en particulier de l'UNESCO, qui constituent des instruments essentiels de la paix.

La Déclaration de Yamoussoukro sur la paix dans l'esprit des hommes a été adoptée à l'unanimité et par acclamation le 1er août 1989. Quelques mois plus tard un mur devait tomber devant les regards fascinés du monde entier, ce mur de Berlin qui symbolisait l'enfermement des personnes et des idées. L'année 1989 a figuré un tournant historique, un tournant de la liberté ; l'année 1989 a marqué un nouveau commencement.

L'UNESCO a tiré certains enseignements à partir de la Déclaration de Yamoussoukro. Son programme s'est résolument engagé dans le sens d'une culture de paix, fondée sur les droits de l'homme et unissant tous les hommes et les femmes par la solidarité, dans l'espace et dans le temps.

# Sommaire

Introduction	11
<b>I. La paix entre les hommes</b>	13
A. Manifeste de Séville sur la violence (1986)	13
B. Préparation des sociétés de vivre en paix et recherche de solutions pacifiques	20
<b>II. La paix dans le contexte des relations entre l'homme et un environnement de qualité</b>	25
A. La science et la technique au service de l'environnement	25
B. La responsabilité de l'homme vis-à-vis l'évolution	28
<b>III. Les instruments de la paix</b>	35
Clôture	51
<b>Déclaration de Yamoussoukro sur la paix dans l'esprit des hommes</b>	53
<b>Annexes</b>	
1. Programme annoté et liste des documents	61
2. Manifeste de Séville sur la violence (1986)	65
3. Document de travail et Guide de discussion	71

<b>4. Discours a la séance d'ouverture de la Réunion préparatoire au Congrès international de Yamoussoukro sur la paix dans l'esprit des hommes de M. Federico Mayor, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</b>	<b>103</b>
<b>5. Discours de clôture de M. Federico Mayor, Directeur général de l'Organisations des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</b>	<b>103</b>
<b>6. Liste définitive des participants</b>	<b>115</b>



# Introduction

1. Le Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes a été conçu dès le départ comme devant mettre en évidence les aspects positifs pour construire la paix, ainsi que la contribution que l'UNESCO peut y apporter, compte tenu de ses domaines de compétence et dans le cadre de la mission que lui assigne son Acte constitutif.

2. Une réunion préparatoire a été convoquée par le Directeur général du 6 au 8 septembre 1988, au Siège de l'UNESCO. Cette réunion avait pour but de suggérer le cadre d'orientation du Congrès international, les sous-thèmes qui pouvaient utilement être abordés, ainsi que les secteurs dans lesquels des progrès prévisibles pouvaient être réalisés en faveur de la paix. Sur ce point, la réunion a recommandé de mettre en évidence les instruments de la paix, notamment ceux qui relèvent de la compétence de l'UNESCO. En février 1989, le document de travail du Congrès, le programme détaillé ainsi que l'organisation des travaux ont fait l'objet d'une consultation informelle. Afin de dépasser les clivages disciplinaires trop souvent constatés (en particulier entre les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales et humaines) et de favoriser une approche intégrée des questions à l'ordre du jour de la réunion, il a été décidé que le Congrès ne se scinderait pas en commissions.

3. Le Congrès s'est tenu du 26 juin au 1er juillet 1989 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) dans les locaux de la Fondation internationale Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix (voir en Annexe 1, le « Programme annoté et liste des documents » du Congrès).

4. Cent soixante spécialistes, personnalités et observateurs de soixante-cinq pays du monde y ont participé, au nombre desquels

vingt-sept membres du Conseil exécutif qui avaient répondu à l'invitation du gouvernement de la Côte d'Ivoire, huit représentants de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, quatorze observateurs d'Etats membres de l'UNESCO ainsi que vingt-neuf observateurs d'organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales, (voir en Annexe 2, la « Liste définitive des participants »).

5. Le Congrès s'est ouvert, le 26 juin 1989, en présence de MM. Camille Alliali, ministre d'Etat, représentant le Président de la République, Siméon Ake, ministre des affaires étrangères, Laurent Dona-Fologo, ministre de l'information, et Jean Konan Banny, ministre de la défense et maire de Yamoussoukro.

6. Le Congrès a élu par acclamation M. P. Yao Akoto (Côte d'Ivoire), président du Congrès, et les vice-présidents suivants: MM. Y. Fukushima (Japon), J.-M. Ruda (Argentine), N. Todorov (Bulgarie) et Mme L. Sharaf (Jordanie) et, comme rapporteur, M. F. Nordmann (Suisse). En outre, le Congrès a chargé un Comité de rédaction, composé de 12 membres, de la préparation de la Déclaration de Yamoussoukro. Le rapporteur du Congrès participait de droit aux travaux du Comité de rédaction qui a décidé d'élire M. L. Boissier-Palun au poste de président.

# I

## La paix entre les hommes

### A. LE MANIFESTE DE SEVILLE SUR LA VIOLENCE (1986)

1. Le Congrès a consacré sa première séance à l'analyse du Manifeste de Séville sur la violence (1986) présenté par le professeur D. Adams et par le professeur T. Varis (voir texte du Manifeste en Annexe 3).

2. Le Manifeste est une déclaration, rédigée par des spécialistes reconnus de plusieurs disciplines scientifiques, indiquant l'état le plus récent de la question de l'origine biologique de la violence à la lumière de recherches en laboratoire sur le cerveau. Le Manifeste est né de la constatation que les résultats des travaux en laboratoire étaient trop fréquemment présentés à l'opinion non informée de manière tendancieuse ou inexacte. Il en découlait des interprétations erronées, qui nourrissaient le mythe que la violence est prédéterminée chez l'homme.

3. Le Manifeste de Séville s'attache à réfuter ce mythe à travers les cinq propositions suivantes qui forment le cœur du Manifeste:

*« Il est scientifiquement incorrect d'affirmer que l'homme est doté d'un cerveau "violent". S'il est vrai que nous possédons le savoir nécessaire pour agir violemment, ce comportement n'est pas automatique. Tous comme chez les primates supérieurs — et à la différence d'autres espèces — il existe chez l'homme des filtres neurophysiologiques qui permettent de bloquer la réaction à des stimulations violentes. La manière dont nous réagissons est la conséquence d'un comportement social, d'un*

conditionnement, mais la neurophysiologie ne nous contraint nullement à une attitude de violence.

*Il est scientifiquement incorrect de prétendre que nous aurions hérité de nos ancêtres les animaux une propension à faire la guerre.*

*Il est scientifiquement incorrect de dire que la guerre ou toute autre forme de comportement violent serait génétiquement programmé dans la nature humaine.*

*Il est scientifiquement incorrect de considérer qu'une sélection se serait opérée au cours de l'évolution humaine en faveur d'un comportement agressif de préférence à d'autres types de conduite possible.*

*Il est scientifiquement incorrect de dire que la guerre serait causée par une sorte d'instinct, ou par un seul facteur particulier. La guerre n'est pas affaire d'émotion, elle provient plutôt du fait que l'obéissance a été érigée en institution, et que les corps sociaux y recourent ; ou encore, c'est la conséquence d'un phénomène de suggestion collective, d'idéalisme, de la maîtrise de certaines aptitudes sociales ou de considérations rationnelles (traitement de l'information, planification, estimation des coûts). De plus, dans la formation des soldats, les traits portant à la violence sont exagérément développés. Or, il ne faudrait pas confondre les conséquences d'un comportement violent avec ses causes. »*

4. Animés d'un sens profond de leur responsabilité en tant que savants, les auteurs du Manifeste de Séville sont les meilleurs spécialistes de psychologie, neurophysiologie, éthologie, anthropologie biologique, etc. Leur thèse est appuyée par un nombre croissant d'institutions scientifiques. Le Manifeste veut combattre, notamment dans les médias, mais aussi et surtout par l'éducation, le mythe d'un déterminisme biologique qui pousserait l'homme à la violence.

5. Le professeur T. Varis a également mis l'accent sur la responsabilité sociale des savants. La meilleure garantie contre tout abus réside dans le respect de la liberté du travail scientifique, y compris la liberté d'opinion et d'expression garantie par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

6. Le Manifeste de Séville remet en question un certain nombre d'allégations, qui seraient fondées sur des « faits biologiques » qui servent à justifier la violence et la guerre. Certes, il convient de recourir à des sciences telles que la biologie, la génétique et même la psychiatrie pour combattre des généralisations hâtives et des conclusions abusives, mais il faut aussi se rappeler que la guerre et la violence organisée sont des phénomènes sociaux qui doivent être analysés à l'aide de concepts propres aux sciences sociales et humaines.

7. C'est précisément à ce point que le langage scientifique et l'emploi de notions complexes peuvent facilement dégénérer en idéologie, en propagande. Cette dérive est due parfois à l'ambiguïté ou à l'obscurité de certaines interprétations, qui d'ailleurs varient souvent en fonction de diverses situations: il en est ainsi, de l'idéologie qui tente de prendre appui sur le concept de race. Or, aujourd'hui, il n'y a ni de réponse simple ni de vérité scientifique absolue pour résoudre les problèmes socio-économiques et éthiques qui se posent au monde.

8. Pour certains penseurs, la nouvelle ère de détente dans les relations internationales ouvre la voie à des conditions favorables au développement dans le monde et à un renouvellement du multilatéralisme. Pour d'autres, le temps encore disponible diminue rapidement, et il faut trouver une autre stratégie que celle de la réduction de la dette, si l'on veut éviter que la crise du développement engloutisse alors non seulement les pays en développement, mais les institutions de développement elles-mêmes.

9. Or, l'un des problèmes que nous rencontrons — alors que la crise économique et financière se double d'une crise morale, mettant en question la légitimité du système actuel — c'est que nous utilisons des concepts et des théories issues d'une société industrielle pour les appliquer à des sociétés qui sont tantôt agraires, tantôt post-industrielles. Aussi, est-il nécessaire de forger de nouveaux concepts, sans bouleverser les cultures traditionnelles tout en tenant compte du changement et de ses impératifs.

10. Bien que le monde déclare son intention de coopérer à l'instauration d'un développement durable, fondé sur l'unicité du

monde, tout en reconnaissant que l'époque actuelle soit une période de transition, les paradigmes et les méthodes de pensée ne sont pas adaptés. L'esprit de fraternité, qui permettrait de traiter des problèmes de la dette, de l'armement et de la violence, en prenant en compte le facteur humain qui est en jeu, n'existe pas aujourd'hui. La recherche de ce qui unit dans la biosphère, dont dépende l'humanité pour survivre, ne parvient pas à surmonter les conflits d'intérêts.

11. Le débat a surtout porté sur les causes biologiques et l'origine sociale du phénomène de la violence. La nécessité du respect du droit international pour éviter le recours même licite à la violence et pour renforcer l'interdiction de la guerre a été soulignée par plusieurs participants. Ceux-ci ont en général accueilli favorablement les conclusions scientifiques énoncées dans le Manifeste de Séville, qui rejettent certaines idées démenties par la recherche la plus récente en biologie.

12. Le Manifeste a ainsi contribué de manière importante à réduire le mythe encore très répandu que la violence serait intrinsèque à l'homme. Toutefois, certains participants ont estimé que le Manifeste ne traitait pas de tous les aspects de cette notion complexe qu'est la violence, bien qu'il ait permis de réfuter l'idée que la guerre est inévitable en raison d'un déterminisme biologique.

13. Pour d'autres, la nécessité s'impose de distinguer clairement entre « violence » et « lutte »: rien dans le Manifeste de Séville ne s'oppose à la valeur ou à la légitimité de la lutte pour la libération nationale, contre l'injustice et l'oppression, pour les droits de l'homme et pour la paix.

14. Un certain nombre de participants admet que le Manifeste de Séville ne représente qu'une première étape d'importance et qu'il y a lieu de poursuivre des recherches, d'une part, sur la persistance du mythe de la violence inévitable et, d'autre part, sur les explications scientifiques de la violence et sur ses causes d'ordre culturel et socio-économique (méfiance due à la différence culturelle, peur de l'autre, état de dépendance, faim, misère, sous-développement, etc.).

15. Le débat a également mis en lumière les responsabilités du savant à s'opposer à un mauvais usage de la science tel que la recherche directement liée à des activités dirigées contre la paix.

### **Le concept de violence**

16. Le Manifeste pourrait donner à penser que toute violence est à combattre. Les auteurs du Manifeste ont rejeté d'ailleurs cette interprétation, tout en convenant que le titre donné au Manifeste est peut-être trop général. Plusieurs participants ont d'ailleurs demandé que le titre en soit précisé. L'un d'eux a notamment suggéré: « Manifeste sur la guerre et la violence dans l'esprit des hommes ». Le concept de violence utilisé par les auteurs du Manifeste a été jugé trop étroit par certains.

17. D'autres participants se sont attachés à définir le concept de violence. La révolte en situation d'oppression ou d'injustice est non seulement légitime — la Déclaration universelle des droits de l'homme l'admet dans son Préambule — mais elle est une donnée historique fondamentale. L'injustice revêt aujourd'hui de multiples formes: il en va naturellement de même pour la violence. Les stratégies de pouvoir, à tous les niveaux — personnel, national, international — cherchent à imposer leur modèle et leurs finalités par tous les moyens, y compris par la force.

18. Les peuples souvent ont été contraints en ultime recours à la violence. Pour autant que l'exploitation puisse être économique — fondée sur des discriminations sociales ou sexuelles ou encore intellectuelles ou morales, un cadre socio-économique peut engendrer des situations propices à la violence. Ainsi, certains modèles d'urbanisation qui induisent l'acculturation, l'abandon de styles traditionnels de vies, le chômage, la misère, l'usage de la drogue, l'absence d'instruction et, par-dessous tout, la peur, peuvent être sources de violence. La force de dissuasion sur laquelle repose l'équilibre nucléaire n'est rien d'autre qu'un phénomène de peur entretenu à l'échelle planétaire. Les politiques d'armement peuvent également paraître comme un facteur de violence.

19. Cependant, il serait injuste de laisser entendre que le Manifeste de Séville ait eu la prétention de se prononcer sur tous

les aspects de la violence : il se borne à constater que la violence n'est pas une fatalité biologique. Le Manifeste ne nie pas l'existence, voire même parfois la nécessité, de la violence. Il met a contrario en évidence les origines sociales et culturelles de la violence, qui, de l'avis de plusieurs participants, mériteraient également de faire l'objet d'une étude approfondie. Si la violence n'est pas inscrite dans les gènes de l'être humain, ils appartient alors à la recherche de déterminer la part de responsabilité qui incombe au milieu social, à des facteurs tels que la pauvreté ou le désespoir, ou encore la pollution ou la dégradation de l'environnement, tant il est vrai que la violence faite à la nature peut avoir des répercussions sur l'être humain. Si certaines cultures légitiment cette violence, d'autres en revanche veillent au respect de la nature et refusent une domination sans frein de l'homme sur la nature. Les manifestations de la pseudo-supériorité de l'homme sur la femme sont également à inscrire au nombre des actes de violence.

20. Par ailleurs, si la violence n'est pas prédestinée chez l'être humain, comment se fait-il que ce mythe soit encore tellement répandu, et que faut-il faire pour le combattre? Selon les auteurs du Manifeste, mais également pour certains participants, la persistance du mythe s'explique entre autres par trois facteurs principaux. D'abord, l'histoire est trop souvent présentée comme une succession de violences, de guerres et d'affrontements destructeurs, alors qu'elle devrait être enseignée aussi sous l'angle des conquêtes sociales qui ont favorisé le développement, sans négliger les exemples historiques de coopération et de résolution pacifique des différends. Ensuite, certains courants bellicistes et militaristes continuent de propager l'idée que la guerre est aussi vieille que l'humanité et qu'elle est donc inévitable. Enfin, l'enseignement d'un faux déterminisme biologique persiste dans le but de tenter de justifier non seulement la guerre, mais aussi pour légitimer toutes les discriminations fondées sur la race, le sexe, le statut social, etc. Cette théorie prétend que la personnalité, l'intelligence et les capacités mentales sont déterminées exclusivement — ou principalement — par l'hérédité, sans égard à l'influence du milieu ambiant, de la culture et de l'éducation. Pourtant, sans ces derniers personne ne pourrait s'épanouir et développer le matériel génétique dont il est dépositaire. Le



Manifeste nous dit, sous une forme négative, ce qu'il est incorrect de penser. Si la guerre est un phénomène de culture, c'est dans ce domaine qu'il faut pousser la recherche qui devrait déboucher sur une paix permanente: éducation et culture de la paix sont des tâches pour l'UNESCO.

21. Le cerveau humain évolue-t-il avec l'espèce? Peut-on distinguer dans le cerveau humain l'« inné » des influences culturelles qu'il a subies et subit encore? Y a-t-il d'autres prédispositions du cerveau qui, à une étape ultérieure, provoqueraient tout de même une propension à la violence, même indirectement? Ces questions récurrentes indiquent clairement les nombreuses préoccupations exprimées au cours du débat. Les auteurs du Manifeste de Séville ont illustré leurs propos par quelques exemples. Un homme affamé peut être conduit à commettre des actes violents et la faim est certes un état biologique. Cependant, on ne peut tenir cet état biologique responsable pour sa violence, d'autant que cet homme lui-même est d'ailleurs victime de la faim, considérée comme une situation sociale qui relève de la recherche par les sciences sociales.

22. Quant à savoir si la guerre et de la violence introduisent des modifications structurelles dans le cerveau, les auteurs du Manifeste concluent négativement, en l'état actuel des connaissances. Cependant, fondée sur des observations pratiquées en laboratoire avec des chats et des souris, cette réponse incite à une certaine modestie. De plus, bien que la violence et la guerre dépendent de facteurs irrationnels, le déroulement d'actes de violence et la conduite de la guerre moderne démontrent à l'évidence qu'ils se structurent à partir d'aptitudes sociales acquises et des connaissances rationnelles.

23. Quelques conclusions se sont dégagées de ce débat. En premier lieu, les recherches doivent se poursuivre et s'élargir si possible au champ culturel, de manière à démontrer encore mieux que si la violence n'est pas inévitable chez l'homme, elle doit être combattue dans ses causes économiques, sociales et culturelles.

24. Ensuite, le droit international, qui a mis la guerre hors la loi, (utopie de quelques pacifistes il y a soixante ans et qui est maintenant la norme), doit être renforcé. Il faut donc privilégier le

règlement judiciaire et le recours à la Cour internationale de justice. De surcroît, la responsabilité engagée n'est pas seulement celle des États, c'est aussi celle des individus qui ne se résignent pas à la guerre. Cependant, le droit n'exclut pas le recours à la violence, comme en témoigne le Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, d'autant que l'on a même assisté récemment à une résurgence du concept de guerre juste. Faudrait-il encore définir une stratégie contre la propagande de la violence gratuite et de la guerre — condamnée d'ailleurs par le Pacte international sur les droits civils et politiques à son Article 20 — mais en évitant tout de même d'entraver la liberté d'expression et en définissant clairement la notion de « propagande pour la guerre ».

25. Enfin, il faudrait en appeler à la responsabilité individuelle, celle des savants, qui ne devraient pas se prêter à l'usage de la science à des fins bellicistes, et celle de tout individu, car il n'y pas de liberté sans responsabilité, selon les termes mêmes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

## **B. PREPARATION DES SOCIETES A VIVRE EN PAIX ET RECHERCHE DE SOLUTIONS PACIFIQUES**

26. Les exposés introductifs de Mme E. Boulding, du professeur G. Seidel et de M. F. MacGregor ont porté essentiellement sur « la préparation des sociétés à vivre en paix », thème qui a fait l'objet d'une Déclaration adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1978. Certains participants ont souligné que le « Document de travail — Guide de discussion » (voir Annexe 4) et l'allocation d'ouverture de la réunion préparatoire par le Directeur général (voir Annexe 5) constituaient une base importante de la réflexion et du programme de coopération internationale attendus du Congrès.

### **Conceptions de la paix**

27. Le débat a débordé largement du cadre qui était tracé, ce qui témoigne de l'interdépendance des différents thèmes constitutifs

d'une problématique moderne de la paix. Avant d'identifier et d'analyser les facteurs essentiels au règne d'une paix durable au sein de chaque société et dans les rapports entre elles, de nombreux orateurs ont tenu à préciser de quelle paix il s'agissait.

28. Chacun s'est accordé à reconnaître que la paix ne se ramène pas au silence des armes, qu'elle n'est pas seulement la simple absence de guerre ou le court intervalle qui sépare deux conflits, comme le considérait Hugo Grotius dans la perspective de son siècle. Elle ne doit plus être un vain mot, une incantation ou demeurer une utopie aussi vieille que le monde, mais apparaître comme le reflet des plus hautes aspirations de la conscience humaine, l'idéal intellectuel suprême, la valeur morale dominante de la civilisation moderne. Elle doit traduire un comportement durable des dirigeants et de l'ensemble des acteurs responsables de l'organisation des relations internationales. Conçue comme le fondement de la solidarité active, morale et intellectuelle de l'humanité, elle implique désormais l'instauration d'un nouvel ordre international plus juste et plus apte à favoriser le développement de la vie des hommes sur la terre. Le pire ennemi de la paix n'est pas la guerre, mais l'injustice, comme l'avaient déjà observé les rédacteurs de la Charte des Nations Unies, soulignant qu'une paix réelle et durable ne peut être fondée sur autre chose que la justice. Certains orateurs ont insisté sur la corrélation entre la paix intérieure aux Etats et la paix internationale. Dans une conception ainsi élargie traduisant une vision globale de la sécurité et de la solidarité du monde, la paix englobe tous les éléments de la « paix positive » fondée sur l'interdépendance des Etats et des peuples et sur le respect des droits de l'homme et requiert une « approche active » impliquant un renforcement systématique de la coopération internationale dans tous les domaines.

29. Le moment paraît particulièrement favorable à cette nouvelle approche de la construction de la paix. Le monde entre aujourd'hui en effet dans une phase cruciale de l'histoire des relations internationales qui pourrait conduire à une ère nouvelle propre à susciter de grands espoirs non exempts cependant de l'inquiétude que chacun éprouve face à l'incertain. Une telle évolution signifierait la fin des confrontations idéologiques et politiques et ferait souffler un esprit nouveau de confiance et de compréhension

entre les Etats et les peuples. Pour la première fois, l'humanité dispose des connaissances suffisantes et des moyens nécessaires pour créer les conditions d'une vie en paix. La formule de Clausewitz qui voyait dans la guerre la continuation de la politique par d'autres moyens paraît désormais vidée de son contenu.

30. Si la relation entre guerre et paix connaît ainsi une mutation qualitative, si des progrès prometteurs sinon substantiels ont déjà été réalisés avec l'amorce d'un désarmement réel, la destruction d'un certain nombre d'ogives nucléaires et la reconversion partielle de l'industrie militaire, la situation internationale est encore loin d'être celle d'une paix mondiale stable.

31. L'Europe, dont un orateur a rappelé que son niveau de culture n'avait pas empêché qu'elle ne se détruise à deux reprises en moins de trente ans, demeure une poudrière. L'Afrique, qui occupe une position clé, à la charnière des trois autres continents, est aujourd'hui un espace belligère, où se multiplient antagonismes et sources de tensions et où l'apartheid constitue une menace très grave pour la paix. Les dépenses militaires consenties par les deux superpuissances, la majorité des pays industrialisés et bon nombre de pays en développement demeurent gigantesques, leur montant total étant évalué par certains à 100 millions de dollars. Le coût d'un sous-marin nucléaire suffirait à financer le budget de l'éducation de 23 pays en développement, permettant de scolariser 160 millions d'enfants. Cent millions de personnes dont 500.000 savants et techniciens de haut niveau seraient employées à des tâches à caractère militaire. Avec 50.000 ogives nucléaires, les superpuissances disposent d'une capacité de destruction 1.300.000 fois supérieure à la bombe d'Hiroshima, 5.000 fois supérieure à la totalité de la puissance explosive utilisée pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est dire que la limitation des armements et la réduction progressive des arsenaux, quelle que soit l'importance des progrès réalisés, demeure une condition essentielle de l'établissement de la paix.

32. De nombreux conflits ou zones de tensions subsistent également en Amérique centrale et au Moyen Orient en particulier. Cent cinquante conflits armés ont ainsi surgi depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le monde n'a connu en moyenne que deux jours de paix totale par an depuis 1945. Nombreux sont aussi

les problèmes globaux qui menacent la paix et la sécurité internationale qu'il s'agisse des relations entre l'homme et la biosphère, des injustices et des déséquilibres économiques et sociaux, de l'endettement du Tiers monde (qui dépasse 1.300 milliards de dollars), de la croissance démographique et de la misère d'une grande partie du monde en développement — 40 millions d'hommes, de femmes et d'enfants meurent de faim chaque année —, ces menaces globales étant en général interdépendantes. S'il n'est plus utopique d'escompter l'émergence d'une véritable société de paix, il convient néanmoins de ne pas oublier les leçons du passé si l'on veut protéger les chances et préparer un avenir pacifique.

### **La dimension politique**

33. Les différents facteurs qui conditionnent l'établissement d'une société de paix ont été ensuite évoqués en commençant par la dimension politique. La révision radicale de la perception de l'ensemble des problèmes de la coopération internationale qu'entraîne l'approche évoquée ci-dessus requiert une mentalité politique nouvelle.

34. Il convient de susciter une réflexion neuve sur le pouvoir, sur la « diffusion du pouvoir » (concept plus large que celui de la « séparation des pouvoirs »), sur la souveraineté et la politique. Il s'agit de dépasser les conceptions classiques du pouvoir fondées sur l'irréductibilité de la lutte pour le pouvoir, tenue par un Machiavel comme l'essence de la politique. L'analyse du concept de souveraineté proposée par le juriste hollandais Rolin a été citée comme ouvrant une piste de réflexion intéressante. Plusieurs intervenants ont rappelé à ce propos l'importance pour la paix de la démocratisation des régimes politiques au niveau national. Le passage d'une démocratie fondée sur la confrontation à une démocratie fondée sur la coopération (ainsi que le renforcement de la démocratie locale) constitue une condition souvent nécessaire mais non suffisante de l'amélioration des relations entre les hommes au sein des collectivités décentralisées. Pourtant le pouvoir d'état n'est pas le seul déterminant, le seul canal par lequel s'expriment et sont satisfaits les besoins des populations. C'est pourquoi certains ont insisté sur la nécessité de mettre en place des structures sociales fondées sur la justice, la solidarité et les droits de l'homme.

35. La responsabilité des dirigeants dans l'organisation de la paix a été également évoquée comme une raison de mieux préparer les dirigeants aux exigences d'une société de paix et d'explorer de nouvelles méthodes de sélection et de formation des élites politiques. Un orateur a fait observer que les destinées du monde n'étaient pas entre les mains des deux seules superpuissances, quelles que soient le pouvoir et la responsabilité dont elles sont investies.

### **L'économie et le développement au service de la paix**

36. L'économie peut être un important facteur de la paix, comme elle a été dans le passé un motif fréquent de la guerre. L'injustice économique est une menace majeure pour la paix. Celle-ci peut être caractérisée en effet comme l'absence de pauvreté, de misère et d'ignorance ; elle apparaît inséparable du développement et de la solidarité internationale. La paix aujourd'hui ne revêt pas la même signification dans les pays riches et dans les pays pauvres. Il n'est pas de paix véritable, s'est écrié un participant, dans un monde soumis à l'aliénation économique, à l'exploitation politique, à l'asservissement social et culturel, pas de paix donc sans réduction des inégalités. Un participant a indiqué que l'URSS serait prête à envisager un moratoire de cent ans sur les dettes des pays en développement et une annulation pure et simple dans le cas des pays les moins avancés. D'autres ont souligné l'urgence de mettre en place un processus d'organisation méthodique et progressif de l'économie mondiale passant par une réorientation de la division internationale du travail.

37. Le rôle du commerce et des échanges comme facteur de paix a été évoqué également, soit dans une perspective historique ou anthropologique — le marché ne constitue-t-il pas traditionnellement un lieu d'échange en même temps qu'un lieu de paix? — soit dans la perspective moderne des « armes de la paix ». De même, l'interrelation entre désarmement et développement a été soulignée, plusieurs intervenants se référant aux travaux et aux recommandations de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement (New York, 1987).

## II

# La paix dans le contexte des relations entre l'homme et un environnement de qualité

### A. LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

1. Le thème considéré a été introduit par des exposés du professeur H. Lieth, du professeur H. Hogbe-Nlend et de l'ambassadeur P.-M. Henry. Dans le premier exposé, le professeur H. Lieth a introduit la problématique paix/ environnement en dégagant les principaux éléments de cette problématique.

2. Un environnement dégradé ne saurait fournir une base saine pour construire la paix, puisqu'il ne permettrait pas de répondre aux besoins en nourriture, logement, santé et qualité de la vie des individus. L'homme, partie de la nature, doit se soumettre à ses lois et doit reconnaître que les ressources naturelles, de même que l'espace, sont limitées et dégradables. Il a la responsabilité de maintenir la productivité de la nature et la diversité biologique, comme la propreté de l'air et de l'eau. Enfin, la population de la planète doit conserver un niveau compatible avec la productivité végétale et animale, en tenant compte des possibilités technologiques et du caractère limité des énergies fossiles.

3. Pour assurer la paix de demain, il faut aujourd'hui exploiter rationnellement les ressources. L'UNESCO peut jouer à cet égard un rôle important pour contribuer à bâtir un environnement propice à la paix. Les zones protégées comme les réserves de la biosphère ou les sites du patrimoine mondial, constituent des lieux privilégiés pour faire prendre conscience aux jeunes de leur responsabilité vis-à-vis de la nature.

4. De manière plus générale, l'UNESCO contribue déjà largement à faire avancer la recherche scientifique en matière d'environnement en développant des études interdisciplinaires. La principale difficulté pour la recherche sur l'environnement étant de briser les barrières entre disciplines, l'UNESCO y contribue par un programme spécial de coopération entre économistes, écologistes, ingénieurs et spécialistes en sciences sociales.

5. Dans son exposé, le professeur H. Hogbe-Nlend a tout d'abord explicité les liens étroits qui existent entre la science, la technologie et l'environnement, ce dernier étant lui-même étroitement lié à la paix. Ainsi il a montré qu'en permettant d'agir sur l'environnement, la science et la technologie influent directement sur les conditions de la paix. L'état actuel des sciences et des techniques permet d'apporter des éléments de solution à la plupart des grands problèmes actuels d'environnement, qu'ils soient globaux — comme le taux de gaz carbonique dans l'atmosphère et les changements climatiques ou la diminution de la couche d'ozone — ou régionaux — comme les problèmes de sécheresse, d'alimentation, de catastrophes naturelles, de qualité de l'eau ou de déchets toxiques. Cependant, tous les pays, en particulier les pays en développement, ne bénéficient pas de manière équitable des acquisitions récentes de la science et de la technologie, comme les biotechnologies, les énergies nouvelles ou l'informatique.

6. Les pays en développement ne possèdent en général pas les capacités de transformation des matières premières en produits finis, alors que, grâce aux produits de substitution, ceux qui disposent de la science et de la technologie peuvent ainsi réduire leur dépendance vis-à-vis des matières premières. Ce type d'asymétrie bouleverse fondamentalement les équilibres économiques en mettant fin aux stratégies de développement fondées sur l'exploitation des matières premières, comme le pétrole



ou le cacao. Tant que les pays en développement n'auront pas cette capacité de transformer les matières premières en produits finis, le problème de la dette extérieure ne pourra pas sans doute être résolu.

7. De plus, la prospérité ne prend plus exclusivement appui sur les ressources naturelles, mais sur les ressources humaines. C'est donc bien dans les ressources humaines qu'il faut investir pour préparer le troisième millénaire. Cependant, les connaissances scientifiques actuelles ne sont pas suffisantes pour apporter des solutions à tous les problèmes dans tous les domaines. Il faut alors lancer des programmes internationaux de recherches, à l'instar du programme international géosphère-biosphère, le plus vaste programme scientifique jamais entrepris à l'échelle mondiale et qui est mené en étroite liaison avec des programmes de l'UNESCO comme « L'homme et la biosphère » (MAB) ou le « Programme hydrologique international » (PHI). En effet, le moyen le plus sûr de préparer la paix est d'organiser la capacité scientifique et technologique des pays du sud. Sans cette capacité scientifique et technologique, les pays du sud, l'Afrique en particulier, resteraient assujettis à la domination extérieure.

8. L'ambassadeur P.-M. Henry a tout d'abord montré que le développement était essentiellement la consommation de l'espace et du temps, réservée à ceux qui en ont les moyens technologiques et qui détiennent ainsi la puissance. Or, l'exploitation des ressources naturelles, en particulier les ressources énergétiques, est de plus en plus coûteuse, au fur et à mesure que des procédés modernes permettent de découvrir de nouvelles ressources, plus éloignées, plus difficiles à exploiter. De telles ressources n'étaient pas prises en compte à l'époque où le Club de Rome parlait de seuil critique dans l'exploitation des ressources non renouvelables. La découverte de nouvelles ressources doit en effet relativiser la notion de ressources non renouvelables, qui n'aurait de sens précis que si l'on avait un inventaire exact des ressources terrestres. Or la terre n'a pas encore livré tous ses secrets. De même, la notion de ressources renouvelables est relative: certains arbres, par exemple, ont 150 ou 200 ans d'âge, et il faut entre 20 et 30 ans pour reboiser avec des espèces différentes.

9. De plus, toute production nécessite un investissement, qu'il

s'agisse d'investissement dans les ressources humaines (qui ne peut être rentable qu'après une période de 15 ans — durée minimale de l'éducation d'un individu) ou dans les ressources naturelles (comme les 20 ans qui ont été nécessaires pour faire venir en Europe le gaz naturel de Sibérie, ou la durée nécessaire au reboisement). En l'absence de capitaux à long terme, en l'absence d'épargne, il n'est pas possible d'investir et, au contraire, l'on désinvestit. Ainsi la dette extérieure constitue-t-elle un obstacle majeur au développement, puisque les pays en développement doivent rembourser des capitaux avant que ces derniers n'aient permis aux investissements de devenir rentables.

10. Le désinvestissement ne touche pas seulement les pays en développement ; il est, en fait, général et engendre des situations de tension, dues à l'appauvrissement, au déracinement des populations urbaines, à la montée de la violence et à la peur qui lui est liée. Les pays développés sont devenus sur-consommateurs et ne produisent plus le capital nécessaire pour investir. Ainsi parvient-on à un seuil de rupture où la société s'assassine elle-même et, faute de systèmes nouveaux permettant de répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est vers une situation belliqueuse et non pacifique que l'on s'achemine.

## B. LA RESPONSABILITE DE L'HOMME VIS-A-VIS L'EVOLUTION

11. Le thème en question a été introduit par trois exposés des professeurs M. Aram, M. Maldague et J. Cerovsky. Le professeur M. Aram a montré l'importance d'une éthique de l'environnement dans la construction de la paix. Dans son exposé, il a évoqué les étapes qui devraient permettre de consolider les forces de paix. Pour construire une culture de paix, il fallait la fonder sur des valeurs éthiques, issues de différentes religions.

12. La non-violence prônée par Mahatma Gandhi concerne les individus et la vie sociale. Ce principe doit aussi être appliqué aux relations de l'homme avec la nature, car selon Gandhi: « Il y a assez pour les besoins de tous mais non pour la convoitise de tous ».

13. Dans ce contexte, l'importance du contenu de la Déclaration de Delhi et celle des objectifs et résultats des travaux de la Conférence mondiale sur la religion et la paix (janvier 1989) -- en particulier de sa Commission sur l'équilibre écologique et l'environnement humain -- ont été soulignés. Cette Commission a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir une technologie qui soit axée sur la satisfaction des besoins de base, sans chercher à en créer de nouveaux ou à accroître la consommation. Dans ce but, elle a recommandé des changements dans les styles de vie individuels, notamment grâce à l'éducation, la décentralisation de projets à petite échelle, la mise en œuvre de projets à long terme -- de reforestation par exemple.

14. Le professeur M. Maldague a brossé une rétrospective de l'histoire de relations de l'homme avec son environnement. A la biocénose, où l'homme fait partie intégrante de l'écosystème et entretient avec la nature des rapports harmonieux, succède une période (commencée il y a environ 10.000 ans) où l'homme entreprend de domestiquer la nature. Les impacts de l'homme sur la nature sont d'abord limités, puis leur emprise s'accroît, jusqu'à aboutir à la crise actuelle de l'environnement. Les raisons de cette destruction massive des milieux naturels par l'homme doivent être recherchées dans plusieurs directions: l'ignorance écologique, qui caractérise la plus longue partie de l'histoire de l'humanité (puisque le concept même d'écosystème ne date que de 1935); l'influence des grandes religions monothéistes, qui prônent la supériorité de l'homme sur la nature; l'approche sectorielle des problèmes, qui ne permet pas de disposer des bases scientifiques nécessaires à la gestion d'ensembles complexes; l'absence d'éthique vis-à-vis de la nature; enfin, l'explosion démographique.

15. Une troisième période s'ouvre dans les années 70 avec le début de la prise de conscience des problèmes de l'environnement. Ces problèmes sont recensés et étudiés, de nombreuses conférences internationales s'efforcent de leur trouver des solutions, les milieux scientifiques se rendent compte de la dépendance de l'homme vis-à-vis de la chaîne trophique et de la nécessité de maintenir la diversité biologique, aujourd'hui gravement menacée. Dans le cadre du programme MAB, lancé par l'UNESCO dès 1971, des zones protégées originales ont été mises en place qui allient conser-

vation et développement, en favorisant la recherche, et constituent un réseau auquel participent quelque soixante-dix pays. Ces réserves de la biosphère joueront un rôle de plus en plus déterminant dans l'avenir, car elles constituent des pôles de démonstration du développement durable. Ces derniers permettent de répondre aux besoins des populations rurales tout en assurant la conservation des écosystèmes, en facilitant le dialogue entre populations et autorités locales et en freinant l'exode vers les villes.

16. Les réserves de la biosphère sont donc des facteurs d'équilibre et permettent de dénoncer le mythe selon lequel le développement serait incompatible avec le maintien des écosystèmes.

17. Le professeur J. Cerovsky dans sa présentation a mis l'accent sur le rôle fondamental de l'éducation pour arrêter la guerre suicidaire que l'homme mène contre son environnement naturel. Les Etats d'une même région, comme par exemple pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe, sont souvent amenés à coopérer pour combattre les problèmes de pollution et d'environnement qui ne connaissent pas de frontière.

18. L'environnement intéresse les jeunes qui peuvent facilement être motivés pour agir concrètement. L'expérience prouve que l'on peut développer des mouvements dynamiques de jeunes, comme c'est le cas en Tchécoslovaquie ou au Kenya. Toutefois, l'éducation en matière d'environnement n'atteindra que partiellement ses objectifs tant que l'environnement ne sera pas pris en compte en termes économiques et que les incitations économiques seront contraires à l'écologie, comme c'est actuellement le cas dans le domaine de l'agriculture.

19. En outre, il faut rappeler que l'une des recommandations adoptées en 1971 par la Première Conférence européenne sur l'éducation en matière d'environnement demandait aux Etats d'abolir le service militaire et de le remplacer par un service public en faveur de l'environnement, ou, tout au moins, de permettre le choix entre ces deux possibilités. Cette recommandation reste d'actualité et devrait intéresser tous les pays du monde.

## **Liens entre paix et environnement**

20. L'ensemble des participants a été d'accord pour souligner les liens étroits qui existent entre la paix et l'environnement. Ainsi, la compétition pour les ressources naturelles engendre des conflits entre Etats ou génère des situations de violence entre différents groupes sociaux ou entre individus. De même, les tensions qui résultent de la situation des réfugiés, fuyant les conséquences de la dégradation des écosystèmes, de la baisse de fertilité des sols et des catastrophes écologiques naturelles ou anthropiques, sont préjudiciables à la paix. En outre, les aspects éthiques des relations entre l'homme et la nature, qui devraient être harmonieuses et non-violentes, ne doivent pas être oubliés quand on se penche sur les relations entre la paix et l'environnement.

21. Ainsi les participants ont-ils affirmé nettement qu'il ne pouvait y avoir de paix dans le monde sans un environnement sain et que seule une gestion rationnelle des ressources préserverait la paix pour le présent et pour le futur.

22. Les participants ont, en conséquence, félicité l'UNESCO d'avoir, pour la première fois, mis en lumière dans un forum international les liens étroits qui unissent environnement et paix, en réunissant des spécialistes de ces deux domaines. Ils ont estimé qu'il s'agissait là d'une contribution importante à la prise de conscience des interactions entre développement, environnement et paix, triade qui domine la fin du millénaire.

## **Menaces sur l'environnement**

23. Le constat généralement fait à l'heure actuelle est que jamais les menaces sur l'environnement n'ont atteint une telle gravité. Ces menaces ont été largement évoquées par les participants, ainsi que les problèmes qui en découlent. Le Congrès a d'abord considéré les problèmes globaux, comme l'accroissement du taux de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et les changements climatiques qui risquent d'intervenir, la diminution de la couche d'ozone due à l'émission de CFC, l'appauvrissement de la diversité biologique, la dégradation et l'érosion des sols et la pollution urbaine et industrielle sous

toutes ses formes. Il a ensuite abordé les problèmes plus spécifiques aux pays en développement, comme la déforestation et la désertification, le transfert des déchets toxiques en provenance des pays industrialisés, l'installation d'industries polluantes ne répondant plus aux normes imposées dans les pays développés et les graves conséquences sur les populations des catastrophes naturelles et aggravées, sinon causées, par l'homme.

24. Le débat a mis en évidence les facteurs suivants:

- le déséquilibre économique entre les pays du nord et ceux du sud, avec le poids de la dette, qui empêche tout investissement et favorise des politiques à court terme ;
- l'explosion démographique dans un espace et pour des ressources limitées ;
- les modes de vie des pays du nord qui engendrent surconsommation, sur-exploitation des ressources et gaspillage ;
- l'attitude de domination de l'homme vis-à-vis de la nature et de ses ressources qui prévaut le plus souvent, bien que dans certaines civilisations, notamment dans les civilisations africaines, une autre conception de ces rapports ait prévalu ;
- l'inadaptation des politiques en raison d'une connaissance insuffisante des processus en présence, d'une approche sectorielle des problèmes et de la faiblesse relative des administrations chargées de la défense de l'environnement par rapport aux autres administrations nationales.

### **Mesures positives concernant l'environnement**

25. Cependant, les participants ont souligné que des éléments positifs se faisaient jour et qu'il y avait lieu de les consolider. Une prise de conscience générale de la gravité des problèmes globaux de l'environnement et de la nécessité de s'attaquer aux racines de ces problèmes existe dans la plupart des pays. Il est généralement reconnu que la sauvegarde de l'environnement implique des politiques préventives plutôt que l'administration de méthodes curatives sur des systèmes dégradés qui, même dans les cas où elle est possible, est toujours beaucoup plus coûteuse que la prévention.

26. Les inégalités qui caractérisent les relations économiques internationales sont largement reconnues et des initiatives sont prises pour tenter d'alléger le poids de la dette des pays en développement.

27. De l'avis général, la science et la technologie peuvent apporter des solutions à de nombreux problèmes d'environnement. La difficulté, pour les pays en développement, est de se doter des capacités scientifiques et techniques suffisantes pour leur permettre de combattre les graves problèmes d'environnement qu'ils rencontrent. Une aide doit leur être fournie à cette fin, pour une meilleure gestion des ressources, par exemple, pour développer, au niveau des collectivités rurales, des sources alternatives d'énergie, ou de mieux gérer les sols afin d'éviter que ne se poursuive un processus de dégradation déjà largement entamé.

28. La nécessité pour les pays en développement de prévoir et de gérer les conséquences des catastrophes naturelles a été évoquée. Il est urgent d'améliorer la prévision et les systèmes d'alerte, dont la plupart des pays en développement ne disposent pas, qu'il s'agisse de sécheresse, d'inondations, de séismes ou autre. Une aide orientée vers le développement devrait également permettre aux pays concernés de maîtriser les conséquences des catastrophes. Dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, l'UNESCO a un rôle important à jouer en étudiant tous les aspects du problème. Il a été proposé par exemple que l'UNESCO contribue (en coopération avec l'Université des Nations Unies) à la mise en place en Afrique d'un institut régional pour la prévention des catastrophes naturelles ou causées par l'homme.





# III

## Les instruments de la paix

1. Les quatre exposés introductifs de MM. M. Imru, M. Prieur, J. Richardson et D. Türk ont permis d'approfondir des questions déjà évoquées et de définir la contribution que l'UNESCO peut apporter à la solution de problèmes globaux.

### **L'éducation à la paix**

2. L'éducation constitue assurément un instrument prioritaire de la paix. « Celui qui se rend maître de l'éducation peut changer la face du monde », écrivait Leibnitz. La tâche de l'éducateur consiste essentiellement à préparer les jeunes à vivre dans une société qu'ils soient en mesure de comprendre et de changer suivant les valeurs universelles de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Aussi bien ne s'agit-il pas de n'importe quelle éducation, car la science et ses concepts ont pu et pourraient être encore utilisés pour légitimer des doctrines et des idéologies contestables ou pernicieuses. Certains orateurs, exprimant l'espoir de voir surgir une nouvelle éthique de l'éducation, ont soutenu l'idée d'un renforcement massif de l'éducation fondée sur la paix, la justice sociale, la fraternité et l'amitié entre les peuples. Les organisations internationales non gouvernementales qui regroupent de par le monde des dizaines de millions d'enseignants sont particulièrement sensibles à ces exigences.

3. La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante a eu l'occasion de définir le concept de paix afin de guider la réflexion des enseignants lors d'un de ses congrès annuels, à Nairobi, dès 1973. Le mandat imparti à cette même confédération l'invite à promouvoir le concept d'une éducation orientée vers la compréhension internationale et le respect de la dignité humaine. Encore convient-il d'observer que la paix exige que la société soit organisée de manière à laisser le système éducatif poursuivre sa mission. Il est nécessaire de ce point de vue que la liberté des enseignants soit reconnue, qu'ils puissent enseigner les concepts de paix, de tolérance et de respect des droits de l'homme, sans être menacés, molestés ou même éliminés physiquement, comme cela s'est produit et se produit encore trop souvent dans certains pays.

### **Une culture de paix**

4. De nombreux participants ont souhaité l'éclosion d'une culture de paix fondée sur le dialogue, la participation et la confiance. Elle se substituerait à la culture autoritaire et hiérarchique qui imprègne encore les systèmes de relations entre les personnes. L'humanité serait ainsi sur le point de parvenir au seuil d'une époque de culture globale jamais expérimentée au cours de l'histoire qui, cependant, ne mettrait pas en cause le pluralisme et la diversité des identités et des comportements culturels. Hélas, les modes de pensée et de raisonnement sont loin de refléter l'unicité du monde et de nombreux concepts s'appuient sur l'idée d'un monde divisé. La paix comme la guerre sont des produits de la culture, mais si, dans la culture de la guerre, les conflits ne peuvent être résolus que par la violence, la culture de paix implique le recours au partage, à la médiation, au dialogue, à la participation, à la reconnaissance de l'autre, égal de soi en droit et en dignité, même s'il s'agit d'un adversaire, bref, une véritable socialisation par la paix.

5. Une large place a été faite au cours du débat aux déterminants culturels de la violence, de la guerre et de la paix qui influencent les valeurs et les principes ou forgent les attitudes et les comportements. Deux profils de la culture ont été mis en évidence. L'un apparaît comme une formidable force d'inertie poussant les individus et les peuples à reproduire les mêmes schémas de

comportements, génération après génération, tandis que l'autre agit comme une irrésistible force d'adaptation au changement, tendant progressivement à l'élaboration d'une culture globale, diversifiée et complexe. Ces deux forces sont nécessaires et largement complémentaires.

6. Culture globale ne signifie pas cependant culture homogène. Le désaccord parmi les hommes est fécond et les conflits subsisteront dans une culture universelle de paix. L'intelligence humaine a besoin autant de l'identité que de la différence pour s'exprimer et s'adapter. La construction de la paix fonde d'ailleurs sa légitimité sur une reconnaissance des désaccords et sur une négociation à partir des différences.

7. De telles considérations démontrent précisément que la culture est un processus de création dynamique dans le respect de la diversité. Les valeurs universelles ne sont pas le fruit en effet d'un seul héritage culturel mais transcendent toutes les cultures dont elles émanent. Entre valeurs universelles et traditions culturelles se nouent ainsi des rapports d'interaction réciproque qui peuvent conduire graduellement à une véritable osmose. La reconnaissance de la diversité des identités culturelles se trouve ainsi au cœur de la problématique de la paix. Certes, l'égalité des cultures a été souvent proclamée, mais les structures devraient être imaginées et les conditions et les moyens réunis, pour traduire ce principe en action, faute de quoi la reconnaissance de cette dignité serait un leurre.

8. Le dialogue qui est une exigence démocratique est également l'un des principaux fondements universels de la paix. Une culture de paix est inséparable d'une culture du dialogue, qu'il s'agisse du dialogue entre États — entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud — entre gouvernants et gouvernés, entre communautés et groupes sociaux, entre religions et mouvements spirituels, entre parents et enfants, entre enseignants et enseignés, etc.. S'il n'est pas une fin en soi, le dialogue est indispensable pour comprendre les valeurs et les aspirations des autres, appréhender les problèmes et les résoudre, rechercher de nouvelles normes de comportement et définir de nouvelles règles éthiques. En ce sens, le dialogue apparaît comme une composante irremplaçable de la culture de paix.

9. Enfin, les stratégies de pacification traditionnellement utilisées dans les sociétés africaines ont été évoquées et brièvement décrites. Elles comportent un ensemble complexe de mécanismes de dissuasion et de règlement des conflits, à caractère juridique ou cérémoniel, qui tend à canaliser et contenir la violence: rôle de la palabre, conflits tranchés par des champions, alliances rituelles, échanges commerciaux utilisés comme facteurs de paix, etc.. De telles stratégies que l'on retrouve dans de nombreuses sociétés, à différents stades de leur histoire, fournissent des éléments d'inspiration pour l'instauration d'une société de paix, l'avenir ne pouvant se construire dans l'ignorance du passé.

### **Sciences, politique, communication**

10. Le Dr Richardson dans son exposé a mis l'accent sur les liens entre recherche, communication et décision politique. En effet, la plupart des problèmes auxquels sont confrontés les dirigeants politiques reposent sur l'évolution des connaissances scientifiques et leurs applications techniques et économiques. A titre d'exemple, on peut citer la complexité de la question de la production agricole de parcelles compte tenu de facteurs physiques tels que la fertilité des sols, l'eau, le climat, etc..

11. En ce qui concerne les médias — ceux-ci touchant de nos jours un large public, et surtout la télévision — la puissance des professionnels de la communication est énorme. Il leur faut trouver les moyens de rendre compréhensibles les résultats scientifiques et les découvertes technologiques, et d'y intéresser le public, tout en faisant connaître les risques virtuels ou avérés le cas échéant, et tout en indiquant leurs implications économiques. La transmission de l'information à l'opinion publique présente elle-même des répercussions politiques, et a un effet direct sur le rôle que jouera ensuite cette même opinion dans les prises de décision, par exemple pour la réalisation de grands projets, comme des aéroports, des centrales nucléaires, le tunnel sous la Manche, etc..

12. La télévision et la presse attachent de plus en plus faudrait aux aspects économiques des questions traitées. Il convient également que les découvertes technologiques soient expliquées et

popularisées. Le public est en droit de connaître les réalisations techniques financés par les fonds publics. A cet égard, il appartient aux médias de pallier d'éventuelles insuffisances d'information.

13. La majorité des participants ont insisté sur la nécessité de fournir, tant au public qu'aux décideurs, une information précise, notamment sur les questions délicates et de leurs conséquences sociales qui peuvent affecter une communauté toute entière. La déontologie professionnelle exige que les responsables de la transmission des connaissances le fassent avec honnêteté, en exposant aux dirigeants politiques les problèmes d'environnement impliqués et en leur indiquant le coût qu'il faudrait payer si ces problèmes n'étaient pas pris en compte.

### **Droit international et paix**

14. Les interventions sur ce thème ont d'abord mis en évidence l'importance des efforts déjà réalisés au cours des dernières décennies pour fonder la coopération entre les Etats sur un ensemble cohérent et systématique d'instruments juridiques internationaux.

15. Plus de 60.000 conventions et traités bilatéraux et multilatéraux ont été conclus depuis la Seconde Guerre mondiale, dont la majorité sont des traités de commerce — la circulation des marchandises prenant le pas sur la condition des hommes, comme cela hélas s'est produit souvent dans l'histoire — dont une certaine seulement concerne les droits de l'homme. Le traité international est par excellence un instrument de la paix, comme peut l'être également la jurisprudence des tribunaux internationaux et notamment de la Cour internationale de justice. Les limitations et les insuffisances qui subsistent dans ce domaine tiennent sans doute aux imperfections dans le contenu et la structure du droit international, mais surtout et plus fondamentalement à des causes relevant de la sphère politique. Pourtant de trop nombreuses conventions internationales ne sont pas appliquées loyalement par les pays signataires, les délais de ratification sont souvent très longs tandis que de nombreux Etats boudent le Comité juridique de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il faudrait au contraire

accorder une plus grande importance au droit international, étudier les moyens de mettre en œuvre plus efficacement les instruments existants, rendre effectives les procédures d'arbitrage, reconnaître la priorité du droit international comme principe de création d'un état de droit ; bref, transformer la communauté internationale en communauté de droit.

16. Certains ont fait ressortir l'importance des droits de l'homme qui peuvent être considérés comme les piliers fondamentaux de la paix civile. D'autres ont suggéré d'inventer un système international de droits culturels en vue de garantir le respect et de favoriser la promotion des identités et de la diversité culturelles en tant que facteurs de la compréhension internationale et de la paix. Le droit international doit tenir compte des changements en cours dans les sociétés contemporaines. Il doit être lui-même évolutif et tendre à créer un cadre très large propre à permettre l'épanouissement de la coopération entre les hommes. Une intervention s'est référée à cet égard à une proposition présentée, lors d'une conférence récente, par deux Etats et qui vise à explorer les possibilités de construire un seul espace juridique en Europe, en renforçant les concepts et les institutions juridiques européens existants.

17. Malheureusement, la Déclaration en 1978 sur la préparation des sociétés à vivre en paix ne se réfère qu'aux Etats et ignore les individus. L'heure est peut-être venue de la réviser et de chercher à formuler un véritable droit de l'homme à vivre en paix qui serait à la fois individuel et collectif et qui s'inspirerait notamment des principes élaborés par le Tribunal de Nuremberg. Parmi les composantes d'un tel droit, ont été cités :

- (a) le droit de s'opposer à toute guerre, de lutter contre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et contre la paix ;
- (b) le droit de demander et d'obtenir le statut d'objecteur de conscience dans les conditions définies par la loi ;
- (c) le droit de refuser d'exécuter, notamment à l'occasion d'un conflit armé, tout ordre injuste violant les lois de l'humanité ;
- (d) le droit de lutter contre toute propagande en faveur de la guerre ;

- (e) le droit d'asile, lorsque la demande invoquant un tel droit est justifiée par des persécutions pour des activités en faveur de la paix ;
- (f) le droit à la paix civile ;
- (g) le droit de s'opposer aux violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme ;
- (h) le droit à la sécurité ;
- (i) le droit à un ordre international juste et équitable.

18. Plusieurs intervenants ont souligné les progrès réalisés grâce à la réduction des éléments idéologiques dans l'interprétation des textes régissant les droits de l'homme. Certains ont estimé qu'il serait d'ores et déjà possible et souhaitable d'accélérer la construction d'un ensemble de normes juridiques internationales constituant le droit de la paix, d'identifier les principes d'un système universel de sécurité internationale, de préparer l'instauration d'un ordre juridique international reflétant les intérêts communs à tous les Etats. Un tel parcours frayerait la voie, à long terme, à la société de l'avenir conçue, selon le rêve saint-simonien, comme une association mondiale de nations fondée sur les relations pacifiques, la fraternité et l'autodétermination de tous les peuples.

19. Le professeur M. Prieur a insisté plus spécialement dans son exposé sur le rôle actuel et l'évolution souhaitable du droit international de l'environnement qui devrait être considéré comme l'un des principaux instruments de paix. Ce droit s'appuie en effet nécessairement sur la coopération scientifique internationale ; il oblige les Etats à collaborer en dépit de leurs divergences politique et économique ; il concerne la qualité de la vie et résulte d'une forte pression exercée par les opinions publiques.

20. Actuellement, le droit en question est déjà foisonnant, avec environ 300 traités multilatéraux et 900 bilatéraux, qui trouvent souvent leur origine dans une catastrophe ou un accident écologique. Il s'agit cependant d'un droit largement ignoré, si bien que beaucoup de ces conventions ne sont pas signées ou ratifiées. A cet égard l'UNESCO pourrait contribuer à faire mieux connaître ces textes, en aidant à leur vulgarisation et en intégrant leurs aspects juridiques dans l'éducation à l'environnement.

21. L'émergence d'un nouveau droit international de l'environnement est à encourager: il s'agirait d'un droit de la globalité, qui prenne en compte les générations futures, d'un droit de la solidarité, qui intègre la notion de compensation des pays industrialisés aux pays en développement. Ce droit devrait reposer sur la consécration juridique formelle du droit à l'environnement, ce qui implique de reconnaître dans ce domaine un droit à l'information et un droit à la participation. Il devrait également se fonder sur la reconnaissance du principe de l'utilisation durable des ressources naturelles.

22. Les participants, au cours du débat, ont évoqué les différents systèmes juridiques applicables aux biens selon qu'ils sont appropriables ou non. En ce qui concerne les biens relevant de la souveraineté des Etats, la Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel présente un caractère exemplaire, non seulement parce qu'elle réconcilie dans une même notion de patrimoine la culture et la nature, mais aussi parce qu'elle institue une procédure inédite de conservation, grâce à l'établissement d'une « Liste du patrimoine mondial », et d'un système de coopération et d'assurance mis en place. Un tel système pourrait être étendu aux réserves de la biosphère.

23. De plus, quelques tendances qui se dessinent actuellement ont été dégagées. D'abord une extension du champ d'action de la problématique de l'environnement, qui correspond à l'approche globale des problèmes, par exemple aux changements climatiques. Ensuite, une réflexion poussée à l'heure actuelle sur l'opportunité d'instituer une Autorité mondiale pour l'environnement et/ou un médiateur international. Enfin, le rôle particulier que l'UNESCO peut jouer en regroupant ses compétences dans les domaines des droits de l'homme, des sciences écologiques, de l'éducation et de l'information en matière d'environnement a été particulièrement souligné.



## **Une éthique de l'environnement et l'éducation à l'environnement**

24. Pour résoudre les problèmes d'environnement, une éthique dans les relations internationales s'impose. Il s'agit bien en effet d'éthique lorsque les pays développés exportent leurs déchets vers les pays pauvres, moyennant des compensations financières, ou y installent des industries polluantes qui ne sont pas autorisées chez eux. C'est encore d'éthique qu'il s'agit quand les modes de vie fondés sur une consommation excessive et un gaspillage des ressources entraînent une pollution générale, un appauvrissement des pays en développement et l'accroissement des déséquilibres et des tensions.

25. A cet égard, un participant a estimé que les campagnes menées à l'heure actuelle, qui tendaient à rendre les pays en développement responsables par exemple du déboisement des forêts ou de la pollution de tel ou tel fleuve, avaient partiellement pour but de diriger l'opinion publique des pays développés vers des pays lointains pour occulter le fait que les plus grands ravages concernant l'environnement avaient été causés en raison des modèles de développement importés des pays du nord, du gaspillage et de la destruction des ressources naturelles.

26. L'idée de mécanismes financiers de compensation vers les pays en développement pour permettre la restauration et la sauvegarde de l'environnement a été avancée par plusieurs participants. Ces mécanismes permettraient en particulier d'aider les pays en développement qui accèdent à l'industrialisation à disposer des nouvelles technologies qui ne sont pas nocives pour l'environnement.

27. C'est donc une nouvelle éthique qu'il convient de développer, grâce à l'éducation et à l'information, afin de changer les attitudes et des comportements. Avoir une conception globale de notre monde, c'est penser globalement pour agir localement. C'est cette conception que l'UNESCO peut aider à développer, pour « placer l'environnement dans l'esprit des hommes ». Aussi, l'éducation à l'environnement a-t-elle un rôle clé à jouer pour la construction de la paix, au même titre que l'éducation aux droits de l'homme.

## **L'esprit de la paix**

28. Si à l'heure de la guerre, il faut avoir le courage de penser et de vouloir la guerre, parvenu à l'heure de la paix, il faut avoir le courage de penser et de vouloir la paix. Pour instaurer la paix, il faut se préparer à la paix. La paix ne peut naître que d'une volonté commune animant et inspirant l'esprit de la paix. De nombreux participants ont évoqué à cet égard une restructuration spirituelle du monde, l'un d'eux soulignant le lien profond qui unit la paix et la paix religieuse, un autre se référant à un changement de paradigmes, comme le suggère l'analyse contenue dans le rapport Brundtland, un troisième rappelant le concept de « noosphère » élaboré par Teilhard de Chardin.

29. Dans ces perspectives, le premier instrument de la paix c'est l'homme, qui s'interroge en permanence sur lui-même comme sur les uns et les autres, qui identifie les nobles finalités de sa vie et s'emploie à les atteindre. C'est dire l'importance des facteurs éthiques dans la construction de la paix. Le monde est confronté aujourd'hui à une crise spirituelle et morale autant qu'économique et financière. Les systèmes de croyances et de motivations changent et la légitimité des systèmes existants est mise en question.

30. A ceux qui crient à l'idéalisme utopique, d'autres répondent que les murs qui séparent les hommes ne montent pas jusqu'au ciel. A l'esprit de la paix, il revient d'inventer de nouvelles formes d'auto-organisation des sociétés, de promouvoir la « démocratie responsabilisante », de préparer à ces nouvelles exigences les principaux acteurs de la vie internationale, bref, de bâtir une véritable science de la paix.

31. La question des migrations qui affecte des dizaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants réfugiés ou émigrés a été abordée puisqu'elle constitue l'une des conséquences graves de l'absence de paix. Il conviendrait naturellement de tout faire pour supprimer les causes de ces migrations involontaires, qu'il s'agisse de guerres internationales, de conflits inter-ethniques ou de facteurs économiques ou écologiques. Dans la mesure où le phénomène existe, il faut aussi tout faire pour valoriser en termes de facteurs de paix les flux migratoires qui permettent les

rencontres sociales et culturelles, afin de surmonter les craintes et les appréhensions que suscitent de tels mouvements de populations. Il faut organiser l'accueil de ces émigrés en les considérant comme une occasion et une richesse.

32. Le rôle des femmes et leur place dans une société de paix ont été également évoqués. Il s'agit de construire des structures plus égalitaires fondées sur le partage du pouvoir et des avantages économiques et de les transformer en vue de servir une culture de paix. Les femmes, selon les données fournies au cours du débat, accompliraient les deux tiers du travail effectué dans le monde, qu'il soit rémunéré ou non, alors qu'elles ne recevraient que 10% de la masse salariale et ne possèderaient en propre que 1% de la propriété. Nul doute en tous cas que la paix ne puisse être édifiée et maintenue que grâce à un effort combiné des hommes et des femmes.

33. S'efforçant de résumer l'ensemble des facteurs qui interviennent dans la construction de la paix, un participant a proposé le classement suivant:

(a) au niveau national:

- démocratisation des régimes politiques ;
- reconnaissance et respect des droits de l'homme et des droits des peuples, y compris du droit au développement ;
- principe de la primauté du droit ;
- instauration de la justice sociale ;
- participation de la population à la définition des politiques et des normes régissant l'évolution des sociétés ;

(b) au niveau international:

- concertation entre les Etats, qui ne se limiterait pas aux seuls gouvernements, fondée sur le principe de l'interdépendance ;
- recours aux règles édictées dans la Charte des Nations Unies et dans les conventions relatives aux règlements pacifiques des différends ;

- coopération internationale fondée sur la solidarité ;
- dialogue entre les individus et les cultures ;
- patrimoine commun de l'humanité ;
- instauration d'un nouvel ordre international juste et équitable ;
- devoir de non participation à la conception, la prolifération et l'emploi des armes de destruction massive.

34. Sans doute l'analyse des facteurs et des dimensions de la paix ne peut être qu'inachevée car, comme l'on souligné différents participants, la paix est un processus évolutif, une œuvre humaine de longue haleine, qui exige patience, cœur et courage. L'un des participants a rappelé à cet égard que la Conférence générale de l'UNESCO avait lancée, dès sa deuxième session (Mexico, 1947), un appel solennel, à l'initiative de la délégation française inspirée sur ce point par le philosophe Jacques Maritain, visant à discréditer le caractère inévitable de la guerre.

### **L'UNESCO et la paix**

35. Le débat a mis en relief l'importance et la signification du rôle incombant au système des Nations Unies et, en particulier, à l'UNESCO dans la mobilisation des ressources intellectuelles, techniques et financières nécessaires à la promotion de la culture et de la science de la paix. Au système des Nations Unies qui rassemble 65 organes et 50 institutions mondiales spécialisées revient la responsabilité d'initier, de coordonner et de soutenir les efforts visant à la construction d'une société de paix, notamment en informant et en sensibilisant l'opinion publique mondiale.

36. Plusieurs participants ont souligné que l'UNESCO constituait un irremplaçable forum international, un point de rencontre en même temps qu'un foyer d'impulsion vis-à-vis des gouvernements et des hommes, en liaison avec les nombreuses organisations internationales non gouvernementales qui gravitent autour d'elle. Tandis que son mandat constitutionnel lui impartit de promouvoir les facteurs éthiques et moraux dans la vie internationale,

l'UNESCO apparaît aujourd'hui peut-être l'organisation intergouvernementale la mieux placée pour faciliter l'élaboration d'une nouvelle éthique de la paix, en y impliquant les institutions scientifiques et les chercheurs.

37. La première tâche qui revient à l'UNESCO est de favoriser dans le domaine de la paix l'échange et la diffusion d'information et d'expériences, afin d'assurer un partage équitable du savoir au niveau mondial. Un tel effort passe par un renforcement des réseaux internationaux et régionaux d'information sur la paix, les droits de l'homme et les domaines qui leur sont associés. Il suppose aussi une multiplication et une intensification des rencontres et des échanges entre les milieux scientifiques et les responsables politiques, seul moyen de réduire l'écart entre les décideurs et les savants et de susciter entre eux une féconde et indispensable interaction.

38. La promotion de la recherche constitue une deuxième tâche pour la coopération intellectuelle que l'UNESCO ne peut ignorer et dans lequel elle doit accroître son engagement. La complexité des thèmes impliqués, leur caractère interdisciplinaire ou transdisciplinaire et l'évolution rapide des problématiques incitent à renforcer ou éventuellement à créer des mécanismes de collaboration entre chercheurs comme entre disciplines.

39. Il est sans doute nécessaire à cet égard de renforcer les réseaux d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche sur la paix et d'en créer éventuellement de nouveaux dans les régions où il n'en existe pas encore. Différents thèmes de recherche ont été suggéré, au cours du débat, dont l'UNESCO pourrait entreprendre, encourager ou appuyer l'étude:

- recherches portant sur les causes profondes des guerres ;
- étude de la représentation de la violence et de l'agressivité humaine dans les ouvrages et manuels historiques ;
- analyse des éléments de la nouvelle culture de paix caractérisée par: l'humanisation des relations internationales ; la règle du droit ; la prééminence du droit international ; la mise en place de mécanismes de dialogue et d'arbitrage dans le règlement des conflits ; la conversion de l'industrie militaire à des fins civiles ;

la paix et la solidarité entre les nations, notamment vis-à-vis des pays les moins avancés, etc. ;

- étude exploratoire des visions du futur du point de vue de la paix (sans oublier qu'il y a eu maints passés, qu'il y a de multiples présents et qu'il y aura sans doute de nombreux avenir) ;
- recherche comparative par des institutions scientifiques sur l'évolution actuelle dans leurs pays respectifs des droits fondamentaux de l'homme: liberté de pensée; liberté d'expression; liberté académique; liberté de réunion et d'association; liberté du vote; etc. ;
- étude des mesures pratiques propres à susciter et favoriser un climat de confiance dans les relations et négociations entre les acteurs de la vie internationale et dans l'interprétation des instruments juridiques existants.

40. De l'avis de nombreux participants, il est indispensable de renforcer les programmes et activités sur la paix dont l'UNESCO doit prendre l'initiative. Un effort international majeur s'impose pour développer les études et recherches sur la paix et les intégrer dans les programmes universitaires.

41. Une troisième tâche assignée à l'UNESCO intéresse l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à l'environnement. Il conviendrait de veiller à ce qu'il existe dans chaque pays au moins une université ou une chaire d'enseignement supérieur qui soit spécialisée dans ces domaines. Il s'agit d'ailleurs moins de susciter un enseignement autonome que de l'intégrer, dans une perspective pluridisciplinaire, au cursus universitaire existant. Il s'agit aussi de mieux discerner et de mieux définir les responsabilités respectives des éducateurs, des journalistes et des scientifiques dans l'accomplissement de cette tâche. La coopération internationale pourrait ici s'inscrire dans le cadre du plan intégré d'éducation à la paix et aux droits de l'homme que l'UNESCO se propose de mettre en œuvre au cours des six années du Troisième Plan à moyen terme 1990-1995.

42. La préparation d'une série de manuels et d'ouvrages didactiques illustrant les voies et moyens de la construction d'un monde fondé sur une nouvelle éthique régissant les relations

internationales a été envisagée, de même que celle d'un ouvrage présentant les personnalités les plus marquantes, qui ont apporté au cours des siècles une contribution éclatante à la paix. De tels matériels didactiques pourraient être utilisés dans les différents pays comme support des curricula intéressant les groupes d'âge 8-12 ans, 12-15 ans et 15-18 ans.

43. L'action normative de l'UNESCO dans le domaine de la paix constitue une quatrième orientation, le droit international étant sans nul doute l'un des instruments privilégiés de l'édification et de la sauvegarde de la paix. La possibilité d'élaborer une Convention sur l'éducation relative à la paix et aux droits de l'homme a été évoquée, certains soulignant qu'un tel instrument n'aurait de sens que s'il contenait des dispositions précises sur la protection des éducateurs et des communicateurs responsables.

44. Enfin, le rôle des organisations internationales non gouvernementales, parallèle et complémentaire à celui de l'UNESCO dans le combat pour la paix, a été souligné. Il existe aujourd'hui environ 10.000 organisations internationales non gouvernementales qui informent, sensibilisent, influencent ou créent l'opinion et aident à former la conscience de bien des hommes et des femmes. Leur action en tant que « faiseurs de droit » s'exerce le plus souvent en stimulant ou suscitant l'initiative des gouvernements en matière normative et en anticipant sur celle-ci lorsqu'elles élaborent des principes.

# Clôture

1. Au cours de la séance solennelle de clôture, le 1er juillet 1989, le Directeur général de l'UNESCO a prononcé une allocution qui est annexée au présent rapport (voir Annexe 3). Les personnalités suivantes ont également pris la parole au cours de cette cérémonie: MM. P. Ayo Akoto, président du Congrès, I. Oumarou, secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine, G. Putzeys Alvarez, président de la Conférence générale de l'UNESCO, et C. Alliali, ministre d'Etat, représentant du Président de la République.

2. La Déclaration de Yamoussoukro sur la paix dans l'esprit des hommes, dont le texte suit, a été adoptée à l'unanimité et par acclamation après lecture par le président du Comité de rédaction.



# Déclaration de Yamoussoukro sur la paix dans l'esprit des hommes

## I

La paix est essentiellement le respect de la vie.

La paix est le bien le plus précieux de l'humanité.

La paix est plus que la fin des conflits armés.

La paix est un comportement.

La paix est une adhésion profonde de l'être humain aux principes de liberté, de justice, d'égalité et de solidarité entre tous les êtres humains.

La paix est aussi une association harmonieuse entre l'humanité et l'environnement.

Aujourd'hui, à l'aube de XXI<sup>e</sup> siècle, la paix est à notre portée.

\*

\* \*

Le Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes, réuni à l'initiative de l'UNESCO à Yamoussoukro, au cœur de l'Afrique, berceau de l'humanité et pourtant terre de souffrances et de développement inégal, a rassemblé des hommes et des femmes des cinq continents qui se consacrent à la cause de la paix.

L'interdépendance croissante entre nations et la conscience grandissante d'une sécurité commune sont autant de signes d'espoir.

Des mesures de désarmement contribuant à la diminution des tensions ont été annoncées et déjà prises par certains pays. Le règlement pacifique des différends internationaux a réalisé des progrès. Les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme sont plus largement reconnus.

Cependant, le Congrès a aussi noté la persistance de divers conflits armés à travers le monde. Il existe aussi d'autres situations conflictuelles : l'apartheid en Afrique du Sud, le non-respect de l'intégrité des pays, le racisme, l'intolérance, la discrimination, notamment à l'égard des femmes, et surtout les pressions économiques sous toutes leurs formes.

De plus, le Congrès a noté l'émergence de nouvelles menaces, non militaires, à la paix. Figurent parmi ces nouvelles menaces : le chômage, la drogue, l'absence de développement et la dette du tiers monde résultant notamment du déséquilibre entre les pays industrialisés et les pays en développement ainsi que des difficultés que rencontrent les pays du tiers monde à faire valoriser leurs ressources ; enfin, la dégradation de l'environnement, due au fait de l'homme, telle que la détérioration des ressources naturelles, les changements climatiques, la désertification, la destruction de la couche d'ozone, la pollution, mettant en danger toute forme de vie sur la terre. Le Congrès a tenu à susciter la prise de conscience de ces problèmes.

\*  
\* \*

Les êtres humains ne peuvent travailler pour un futur qu'ils n'arrivent pas à concevoir. C'est pourquoi le Congrès s'est attaché à tracer les contours d'un avenir dans lequel l'humanité puisse avoir foi.

L'humanité ne peut assurer son avenir que par la coopération ; une coopération qui respecte la primauté du droit, tienne compte du pluralisme, garantisse plus de justice dans les échanges économiques internationaux et s'appuie sur la participation de

toute la société civile à la construction de la paix. Le Congrès affirme que les individus et les sociétés ont droit à un environnement de qualité, élément essentiel à la paix.

De plus, de nouvelles technologies sont maintenant disponibles au service de l'humanité. Mais leur utilisation efficace est tributaire de la paix, car ces technologies doivent servir la paix, de même que leurs résultats bénéfiques ne peuvent être pleinement assurés que dans un monde pacifique.

Enfin, le Congrès reconnaît que la violence ne résulte pas chez l'homme d'une détermination biologique et que les êtres humains ne sont pas prédestinés à avoir naturellement un comportement violent.

\*  
\* \*

La quête de la paix est une aventure exaltante. Aussi le Congrès propose-t-il un nouveau programme permettant de prendre des mesures concrètes et efficaces, favorisant de nouvelles visions et approches dans la coopération, l'éducation, la science, la culture et la communication et tenant compte des traditions culturelles des différentes parties du monde. Cette série d'actions devra être mise en œuvre en coopération avec des organisations et institutions internationales, notamment l'Université des Nations Unies, l'Université pour la paix au Costa Rica et la Fondation internationale Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix de Yamoussoukro.

Aux termes mêmes de son Acte constitutif, l'UNESCO est engagée dans la cause de la paix. La paix est aussi la vocation de Yamoussoukro. Le Congrès qui s'y est tenu confirme les espoirs de l'humanité.

## II

### PROGRAMME POUR LA PAIX

Le Congrès invite les Etats, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les communautés scientifiques, éducatives et culturelles du monde, ainsi que tous les particuliers, à :

- (a) contribuer à la construction d'une nouvelle vision de la paix par le développement d'une culture de la paix, sur le fondement des valeurs universelles du respect de la vie, de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance, des droits de l'homme et d'égalité entre femmes et hommes ;
- (b) faire prendre mieux conscience du destin commun de l'humanité, de manière à favoriser la mise en œuvre de politiques communes qui garantissent la justice dans les rapports entre les êtres humains ainsi qu'une relation harmonieuse entre l'humanité et la nature ;
- (c) inclure dans tous les programmes éducatifs des éléments relatifs à la paix et aux droits de l'homme, qui aient un caractère permanent ;
- (d) encourager une action concertée à l'échelon international, en vue de gérer et de protéger l'environnement et faire en sorte que les activités menées sous l'autorité ou le contrôle d'un Etat quel qu'il soit ne portent atteinte ni à la qualité de l'environnement d'autres Etats ni à la biosphère.

Le Congrès recommande que l'UNESCO apporte la plus grande contribution possible à tous les programmes pour la paix. Il recommande notamment que soient examinées les propositions suivantes :

1. La prise en compte du Manifeste de Séville sur la violence (1986), premier stade d'une importante réflexion qui tend à rejeter le mythe selon lequel la violence humaine organisée obéirait à une détermination biologique. Le Manifeste devrait être diffusé, avec les commentaires appropriés, dans le plus grand nombre possible de langues. Cette réflexion pourrait être poursuivie par la réunion d'un séminaire interdisciplinaire

consacré à l'étude des origines culturelles et sociales de la violence.

2. La promotion de l'éducation et de la recherche dans le domaine de la paix. Cette activité devrait être assurée par une approche interdisciplinaire et avoir pour objet l'étude des relations entre paix, droits de l'homme, désarmement, développement et environnement.
3. La poursuite du développement du Programme international UNESCO-PNUE d'éducation relative à l'environnement, en coopération avec les Etats membres, particulièrement pour mettre en œuvre la Stratégie internationale d'action pour l'éducation et la formation à l'environnement pour les années 90. Celle-ci devrait tenir pleinement compte de la nouvelle vision de la paix.
4. L'étude de la mise en place avec l'Université des Nations Unies d'un institut international d'éducation pour la paix et les droits de l'homme, destiné en particulier à la formation des futurs cadres, par un système d'échanges, d'enseignement et de stages.
5. L'établissement d'un recueil de textes émanant de toutes les cultures, mettant en évidence les points communs de leurs enseignements sur les thèmes de la paix, de la tolérance et de la fraternité.
6. L'élaboration de mesures visant à renforcer l'application des instruments internationaux des Nations Unies, en particulier de l'UNESCO, existants et à venir, concernant les droits de l'homme, la paix, l'environnement et le développement et de ceux qui encouragent le recours à la voie judiciaire, au dialogue, à la médiation et au règlement pacifique des différends.

# Annexes

# 1. Programme annoté et liste des documents

## **1. Ouverture du Congrès**

Le représentant du Directeur général de l'UNESCO, et des représentants des autorités de Côte d'Ivoire prononceront les allocutions d'ouverture du Congrès.

## **2. Election du Bureau du Congrès**

Le Bureau sera composé d'un président, de quatre vice-présidents et d'un rapporteur général qui seront élus parmi les participants du Congrès, eu égard à une répartition géographique équitable.

## **3. La paix entre les hommes**

A ce titre, le Congrès portera plus particulièrement son attention sur le Manifeste de Séville sur la violence ; sur la préparation des sociétés à vivre en paix ; sur la recherche de solutions pacifiques notamment par des accords régionaux et internationaux, et sur les moyens de surmonter la pauvreté pour servir la paix.

## **4. La paix dans le contexte des relations entre l'homme et un environnement de qualité**

Le Congrès pourrait aborder notamment la préservation de la diversité génétique et l'utilisation rationnelle des ressources terrestres et marines, ainsi que l'extention des éléments reconnus

comme patrimoine commun de l'humanité. Il examinera aussi les incidences sur les problèmes de la paix des catastrophes écologiques et anthropiques et des risques majeurs, eu égard en particulier aux possibilités d'actions concertées de solidarité et d'assistance mutuelle. Enfin, il examinera les mesures à prendre aux niveaux national et international pour sauvegarder la paix en protégeant l'environnement.

## **5. Les instruments de la paix**

Afin de mettre en évidence les domaines porteurs de paix, le Congrès pourra axer sa réflexion sur les thèmes suivants :

- (a) l'éducation (famille, école, université, non formelle) à la paix et aux droits de l'homme, en particulier au respect du droit à la vie, ainsi que de l'éducation et l'information relatives à l'environnement dans la perspective de la paix ;
- (b) la prise de conscience et la compréhension des problèmes évoqués aux points 3 et 4 ci-dessus, par l'information et la recherche ;
- (c) le dialogue, la médiation et la participation comme facteurs de paix ;
- (d) l'engagement des scientifiques ;
- (e) le droit international comme facteur de paix, en particulier le règlement pacifique des conflits, le droit de la paix, le droit de l'environnement y compris le droit des générations futures, le droit de développement, les droits de l'homme, etc. : acquis majeurs ;
- (f) les traités, conventions et accords internationaux universels et régionaux comme instruments de paix ;
- (g) le rôle des mécanismes et systèmes de contrôle internationaux, universels et régionaux, pour la protection des droits de l'homme et la mise en œuvre des instruments internationaux.



## **6. Conclusions and adoption de la Déclaration finale**

Le Congrès dégagera les conclusions du débat et le rapporteur général présentera le projet de Déclaration finale pour adoption par le Congrès.

## **7. Cérémonie de clôture solennelle du Congrès**

Des allocutions sont prévues par les personnalités suivantes :

Président du Congrès

Président du Conseil exécutif de l'UNESCO

Président de la Conférence générale de l'UNESCO

Directeur général de l'UNESCO

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Président de la République de Côte d'Ivoire.

### **LISTE DES DOCUMENTS**

SHS-89/CONF.40/2 Règlement intérieur

SHS-89/CONF.40/3 Informations générales

SHS-89/CONF.40/4 Liste des participants

SHS-89/CONF.40/5 Document de travail — Guide de discussion

SHS-89/CONF.40/6 Déclaration de Yamoussoukro  
(sera préparée sur place)

### **Documents de référence**

1. Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux Pactes relatifs aux droits de l'homme.
2. Etat des ratifications des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

3. Résolution 23 de la vingt-quatrième session de la Conférence générale.
4. Décision 5.1.1 de la 129<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.
5. Document final du Congrès international sur l'enseignement des droits de l'homme (Vienne, Autriche, 12-16 septembre 1978).
6. Manifeste de Séville sur la violence (16 mai 1986).
7. Rapport du Directeur général sur les travaux du Congrès international sur l'enseignement, l'information et la documentation en matière de droits de l'homme (Malte, 31 août-5 septembre 1987) (Document 24 C/91).
8. Stratégie internationale d'action en matière d'éducation et de formation relatives à l'environnement pour les années 1990 - UNESCO/PNUE (Moscou, 1987).
9. Congrès international UNESCO/PNUE sur l'éducation et la formation relatives à l'environnement (URSS, 17-21 août 1987).
10. Allocution du 6 septembre 1988 de M. Federico Mayor à l'occasion de la réunion préparatoire au Congrès international de Yamoussoukro sur la paix dans l'esprit des hommes.
11. Rapport final de la Réunion préparatoire au Congrès international de Yamoussoukro (UNESCO, Paris, 6-8 septembre 1988).

## 2. Manifeste de Séville sur la violence (1986)

Croyant qu'il relève de notre responsabilité en tant que chercheurs dans diverses disciplines d'attirer l'attention sur les activités les plus dangereuses et les plus destructrices de notre espèce, à savoir la violence et la guerre,

Reconnaissant que la science est un produit de la culture qui ne peut avoir un caractère définitif englobant l'ensemble des activités humaines,

Exprimant notre gratitude pour le soutien que nous avons reçu des autorités de Séville et des représentants espagnols de l'UNESCO,

Nous, les universitaires soussignés, originaires du monde entier et appartenant à des disciplines particulièrement concernées, nous nous sommes réunis et sommes parvenus au manifeste suivant sur la violence.

Dans ce manifeste, nous contestons un certain nombre de soi-disant découvertes biologiques qui ont été utilisées par des personnes, y compris dans nos domaines respectifs, pour justifier la violence et la guerre. Parce que l'utilisation de ces « découvertes » a créé un climat de pessimisme dans nos sociétés, nous proclamons que la dénonciation publique et réfléchie de telles manipulations constitue une contribution importante à l'Année internationale de la paix.

Le mauvais usage de faits et théories scientifiques dans le but de légitimer la violence et la guerre, sans être un phénomène nouveau, est étroitement associé à l'avènement de la science moderne. Par

exemple, la théorie de l'évolution a ainsi été « utilisée » pour justifier non seulement la guerre, mais aussi le génocide, le colonialisme et l'élimination du plus faible.

Nous exprimons notre point de vue sous la forme de cinq propositions. Nous sommes parfaitement conscients que bien d'autres questions touchant à la violence et la guerre pourraient être également discutées dans le cadre de nos disciplines, mais nous en restons volontairement à ce que nous considérons une première étape essentielle.

*Il est scientifiquement incorrect* que nous ayons hérité de nos ancêtres les animaux une propension à faire la guerre. Bien que le combat soit un phénomène largement répandu au sein des espèces animales, on ne connaît que quelques cas au sein des espèces vivantes de luttes destructrices intra-espèces entre des groupes organisés. En aucun cas, elles n'impliquent le recours à des outils utilisés comme armes. Le comportement prédateur s'exerçant à l'égard d'autres espèces, comportement normal, ne peut être considéré comme équivalent de la violence intra-espèces. La guerre est un phénomène spécifiquement humain qui ne se rencontre pas chez d'autres animaux.

Le fait que la guerre ait changé de manière aussi radicale au cours des temps prouve bien qu'il s'agit d'un produit de la culture. C'est principalement au travers du langage qui rend possible la coordination entre les groupes, la transmission de la technologie et l'utilisation des outils que s'établit la filiation biologique de la guerre. La guerre est d'un point de vue biologique possible mais n'a pas un caractère inéluctable comme en témoignent les variations de lieu et de nature qu'elle a subies dans le temps et dans l'espace. Il existe des cultures qui depuis des siècles n'ont pas fait la guerre et d'autres qui à certaines périodes l'ont faite fréquemment puis ont vécu en paix durablement.

*Il est scientifiquement incorrect* de dire que la guerre ou toute autre forme de comportement violent soit génétiquement programmée dans la nature humaine. Si des gènes sont impliqués à tous les niveaux du fonctionnement du système nerveux, ils sont à la base d'un potentiel de développement qui ne se réalise que dans le cadre de l'environnement social et écologique. Si incontestablement

les individus sont différemment prédisposés à subir l'empreinte de leur expérience, leurs personnalités sont néanmoins la résultante de l'interaction entre leur dotation génétique et les conditions de leur éducation. En dehors de quelques rares états pathologiques, les gènes ne conduisent pas à des individus nécessairement prédisposés à la violence. Mais le contraire est également vrai. Si les gènes sont impliqués dans nos comportements, ils ne peuvent à eux seuls les déterminer complètement.

*Il est scientifiquement incorrect de dire que la guerre ou toute autre forme de comportement violent soit génétiquement programmée dans la nature humaine. Si des gènes sont impliqués à tous les niveaux du fonctionnement du système nerveux, ils sont à la base d'un potentiel de développement qui ne se réalise que dans le cadre de l'environnement social et écologique. Si incontestablement les individus sont différemment prédisposés à subir l'empreinte de leur expérience, leurs personnalités sont néanmoins la résultante de l'interaction entre leur dotation génétique et les conditions de leur éducation. En dehors de quelques rares états pathologiques, les gènes ne conduisent pas à des individus nécessairement prédisposés à la violence. Mais le contraire est également vrai. Si les gènes sont impliqués dans nos comportements, ils ne peuvent à eux seuls les déterminer complètement.*

*Il est scientifiquement incorrect de dire qu'au cours de l'évolution humaine une sélection s'est opérée en faveur du comportement agressif par rapport à d'autres types. Dans toutes les espèces bien étudiées, la capacité à coopérer et à accomplir des fonctions sociales adaptées à la structure d'un groupe détermine la position sociale de ses membres. Le phénomène de « dominance » implique des liens sociaux et des filiations ; il ne résulte pas de la seule possession et utilisation d'une force physique supérieure, bien qu'il mette en jeu des comportements agressifs. Lorsque, par la sélection génétique de tels comportements ont été artificiellement créés chez des animaux, on a constaté l'apparition rapide d'individus hyperagressifs ; ceci permet de penser que dans les conditions naturelles la pression en faveur de l'agressivité n'avait pas naturellement atteint son niveau maximal. Lorsque de tels animaux hyperagressifs sont présents dans un groupe, soit ils détruisent la structure sociale, soit ils en*

sont éliminés. La violence n'est inscrite ni dans notre héritage évolutif ni dans nos gènes.

*Il est scientifiquement incorrect* de dire que les hommes ont « un cerveau violent » ; bien que nous possédions en effet l'appareil neuronal nous permettant d'agir avec violence, il n'est pas activé de manière automatique par des stimuli internes ou externes. Comme chez les primates supérieurs et contrairement aux autres animaux, les fonctions supérieures neuronales filtrent de tels stimuli avant d'y répondre. Nos comportements sont modelés par nos types de conditionnement et nos modes de socialisation. Il n'y a rien dans la physiologie neuronale qui nous contraigne à réagir violemment.

*Il est scientifiquement incorrect* de dire que la guerre est un phénomène instinctif ou répond à un mobile unique. L'émergence de la guerre moderne est le point final d'un parcours qui, débutant avec des facteurs émotionnels, parfois qualifiés d'instincts, a abouti à des facteurs cognitifs. En effet, la guerre moderne met en jeu l'utilisation institutionnalisée d'une part de caractéristiques personnelles telles que l'obéissance aveugle ou l'idéalisme, et d'autre part d'aptitudes sociales telles que le langage ; elle implique enfin des approches rationnelles telles que l'évaluation des coûts, la planification et le traitement de l'information. Les technologies de la guerre moderne ont accentué considérablement le phénomène de la violence, que ce soit au niveau de la formation des combattants ou de la préparation psychologique à la guerre des populations. Du fait de cette amplification, on a tendance à confondre les causes et les conséquences.

Nous proclamons en conclusion que la biologie ne condamne pas l'humanité à la guerre, que l'humanité au contraire peut se libérer d'une vision pessimiste apportée par la biologie et, ayant retrouvé sa confiance, entreprendre, en cette Année internationale de la paix et pour les années à venir, les transformations nécessaires de nos sociétés.

Bien que cette mise en œuvre relève principalement de la responsabilité collective, elle doit se fonder aussi sur la conscience d'individus dont l'optimisme comme le pessimisme sont des facteurs essentiels.

Tout comme « les guerres commencent dans l'esprit des hommes », la paix également trouve son origine dans nos esprits. La même espèce qui a inventé la guerre est également capable d'inventer la paix. La responsabilité en incombe à chacun de nous.

Séville, le 16 mai 1986

Davis ADAMS, Psychology, Wesleyan University, Middleton (CT) USA

Bonnie Frank CARTER, Psychology, Albert Einstein Medical Center, Philadelphia (PA) USA

José M. RODRIGUEZ DELGADO, Neurophysiology, Centro de Estudios Neurobiológicos, Madrid, SPAIN

José Luis DIAZ, Ethology, Instituto Mexicano de Psiquiatria, Mexico D.F.

Andrzej ELIASZ, Individual Differences Psychology, Polish Academy of Sciences, Warsaw, POLAND

Santiago GENOVES, Biological Anthropology, Instituto de Estudios Antropológicos, Mexico D.F. MEXICO

Benson E. GINSBURG, Behavior Genetics, University of Connecticut, Storrs (CT) USA

Jo GROEBEL, Social Psychology, Erziehungswissenschaftliche Hochschule, Landau, Federal Republic of Germany

Samir-Kumar GHOSH, Sociology, Indian Institute of Human Sciences, Calcutta, INDIA

Robert HINDE, Animal Behavior, Cambridge University, UNITED KINGDOM

Ashis NANDY, Political Psychology, Center for the Study of Developing Societies, Delhi, INDIA

J. Martín RAMIREZ, Psychobiology, Universidad de Sevilla, SPAIN

Federico Mayor ZARAGOZA, Biochemistry, Universidad Autonoma, Madrid, SPAIN

Diana L. MENDOZA, Ethology, Universidad de Sevilla, SPAIN

Taha H. MALASI, Psychiatry, Kuwait University, KUWAIT

John Paul SCOTT, Animal Behavior, Bowling Green University, Bowling Green (OH) USA

Riitta WAHLSTROM, Psychology, University of Jyväskylä, FINLAND

## 2. Document de travail et Guide de discussion

Le temps est venu d'abolir la violence  
et de créer une culture de paix  
de réordonner l'économie mondiale  
de mettre en harmonie notre rapport à la nature.

Le terrain est prêt  
et les premiers signes de changement sont visibles.  
Le désarmement n'est plus l'image d'un rêve,  
mais apparaît comme une scène aux informations du soir  
qui se déploie comme un fait dans le village le plus reculé.

Les peuples sont prêts  
au dialogue et à l'association  
avec ceux qu'ils nommaient naguère des ennemis.  
Ils exigent d'être à la fois les constructeurs et les habitants de  
l'avenir  
et les artisans d'une culture de paix.  
Ils nous demandent des outils :  
sciences ; éducation ; communication de masse.

L'UNESCO, qui en a la responsabilité, est prête  
à fournir ces outils de l'esprit  
pour construire les défenses de la paix  
et créer les conditions de la paix dans les esprits.



## INTRODUCTION

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 23 (Promotion des contacts et de la coopération entre spécialistes de l'éducation, de la science et de la culture afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'UNESCO) adoptée par la Conférence générale à sa vingt-quatrième session (1987), le Directeur général a décidé de convoquer un congrès international sur « la paix dans l'esprit des hommes ». Le Président Félix Houphouët-Boigny a manifesté un vif intérêt pour ce projet et a offert au Directeur général de tenir cette réunion à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire). Informé de cette initiative à sa 129<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif s'en est félicité d'autant plus qu'elle « correspond au mandat assigné à l'UNESCO par son Acte constitutif » (Décision 129/EX 5.1.1, Section II, paragraphe 2).

2. Par son titre même, la réunion situe en effet son objet dans le droit fil des objectifs de l'UNESCO, tels qu'ils sont définis dans son Acte constitutif, dont le Préambule proclame : « Que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

3. Le Congrès, en accord avec les termes de la résolution 23, devrait mettre l'accent sur les domaines porteurs de paix ou les tendances prometteuses pour la paix, plutôt que de dresser l'inventaire des obstacles à la paix ou d'étudier les causes des conflits. Les obstacles à la paix ont déjà fait l'objet, pendant la période récente, d'études très approfondies qui ont analysé les relations entre la paix et le développement, le désarmement et le développement, l'environnement et le développement, les défis majeurs au développement, etc.. Sans vouloir en donner une liste exhaustive, rappelons pour mémoire quelques-uns des rapports les plus importants et qui ont fait date en la matière :

- a) Nord-Sud : un programme de survie — Commission indépendante sur les problèmes de développement international (Rapport Brandt), 1980.
- b) Sécurité commune : Un programme pour le désarmement — Commission indépendante sur les problèmes de désarmement et de sécurité (Rapport Palme), 1982.
- c) Rapports entre le désarmement et le développement — Groupe

d'experts gouvernementaux des rapports entre le désarmement et le développement (Rapport Thorsson), 1987.

- d) Notre avenir à tous — Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland), 1987.
- e) Le défi d'être humain Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales, 1988.

4. C'est donc bien davantage sur les faits « porteurs de paix » qu'il conviendrait désormais de faire porter l'analyse. La réunion préparatoire qui a été convoquée par le Directeur général du 6 au 8 septembre 1988, au Siège de l'UNESCO, à laquelle participaient onze spécialistes et vingt-trois observateurs représentants des Etats membres de l'UNESCO et des organisations internationales non gouvernementales, a d'ailleurs souligné que l'originalité essentielle de ce Congrès devrait résider dans l'accent mis sur les aspects constructifs de la paix, qu'il faudrait s'efforcer à la fois de définir et de renforcer.

## I. OBJET DU CONGRES INTERNATLONAL SUR LA PAIX DANS L'ESPRIT DES HOMMES

5. « La paix n'est pas la simple absence de guerre » écrivait Spinoza dans son *Traité politique*, il y a plus de trois cents ans. La paix a en effet un contenu positif, qui est l'exigence de justice dans les rapports entre les sociétés et de reconnaissance de l'égalité en dignité de tous les peuples et de toutes les cultures. Elle est synonyme en particulier du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la libre détermination des peuples, du bien-être et du développement. Elle ne peut résulter aujourd'hui que d'un effort collectif et permanent pour intégrer l'interdépendance croissante des destins nationaux et individuels dans un processus de progrès partagé.

6. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'hypothèse d'un danger d'extermination mutuelle et totale des protagonistes d'une guerre avait été évoquée par de grands philosophes. Bien que l'état de développement des moyens de destruction ne permit guère à l'époque de traduire ce danger en possibilité réelle, Kant affirmait « qu'une guerre

d'extermination où la destruction atteindrait les deux parties à la fois, et en même temps, se ferait destruction de tout droit, ne laisserait s'établir la paix perpétuelle que dans le grand cimetière de l'espèce humaine ». L'être humain dans sa totalité, aussi bien dans sa dimension spirituelle que dans ses préoccupations matérielles, autant dans sa profonde unité que dans sa riche diversité, doit être placé au centre de la problématique de la paix. Quelle que soit la multiplicité des approches possibles pour cerner les aspects théoriques et pratiques de la paix, l'objet principal de toutes les interrogations doit converger vers un seul sujet : l'être humain, dans sa globalité indivisible.

7. Il ne faut pas négliger aucune piste permettant d'avancer, pas à pas et de manière réaliste, sur les chemins de la paix, dans le monde complexe, contradictoire et inégal dans lequel nous vivons : la diversité des systèmes sociaux et culturels ; le développement des sciences, des techniques et des moyens d'information et de communication ; les problèmes économiques et politiques ; les droits de l'homme. Il faut réaliser un nouveau projet de paix durable, qui pourrait se trouver aujourd'hui à notre portée, pourvu que nous soyons assez clairvoyants. La recherche d'une paix durable est un processus complexe sur lequel agissent, directement ou indirectement, une multitude de facteurs. Parmi ceux qui font obstacle à la paix, il faut bien sûr citer d'abord les violences armées qui créent une situation qui aggrave les antagonismes et renforce les affrontements.

8. La résurgence des intolérances, les manifestations de discriminations, la persistance des préjugés sont également des facteurs de conflits qui peuvent entraîner des violences armées. Dans une perspective plus large, le non respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est le plus souvent générateur de foyers de tensions et de conflits au sein des communautés et des nations.

9. Un certain nombre de facteurs psychologiques et sociologiques font aussi obstacle à la paix. Souvent imaginaires, certains mythes, clichés ou stéréotypes finissent par prendre une existence réelle dans la mesure où ils peuvent conditionner la perception, les attitudes et les comportements des individus. Par exemple, les idées reçues sur la nature innée chez l'homme de l'agressivité, sur son

prétendu destin de violence, sur un instinct d'expansion qui serait naturel, etc., conduisent non seulement à justifier les guerres et leurs conséquences tragiques, mais également à rester passif devant les violences, les injustices et les spoliations de toutes sortes. Des mythes analogues persistent aujourd'hui pour justifier les discriminations à l'égard des femmes.

10. Dans un monde qui a développé de considérables capacités scientifiques et techniques, la persistance de la famine et de la disette, une pauvreté qui gagne toujours de nouvelles couches de la population, les exclusions culturelles, économiques ou politiques de groupes vulnérables, tels que les membres de minorités ethniques, les personnes âgées ou les personnes handicapées, constituent des atteintes permanentes à la paix.

11. Des préoccupations nouvelles se font jour, depuis quelques années, autour de faits non militaires qui constituent des sources de conflits potentiels entre Etats et mettent en question la qualité de la vie de nombreuses populations, quand ce n'est pas la survie même de l'espèce — telles que les problèmes liés à la crise du développement et de l'endettement, ou encore la problématique contemporaine de l'environnement.

12. L'impact des activités humaines sur l'environnement ainsi que l'intensité des diverses formes de compétition entre groupes sociaux pour l'appropriation et l'exploitation des ressources naturelles deviennent une source permanente de conflits, dont la nature et la dimension dépendent aussi bien des modes de gestion et d'utilisation des ressources, des formes d'organisation sociale et politique, que des rapports de forces qui existent entre les communautés. Dans les sociétés modernes fortement industrialisées, la compétition pour les ressources naturelles et les marchés, consécutive à l'explosion des niveaux de consommation, a entraîné l'adoption de techniques de production intensive conduisant à différentes formes de dégradation de l'environnement et à l'accumulation de déchets polluants qui menacent à la fois les équilibres écologiques globaux et la paix dans le monde.

13. Par ailleurs, dans les pays en développement, l'accroissement des besoins des populations en produits et en biens de diverse nature, qui fait suite à la croissance démographique ainsi que, dans

certaines sociétés, à l'atténuation des situations d'extrême pauvreté, donnent lieu à d'autres formes de détérioration de l'environnement (par exemple déboisement, désertification, érosion...) qu'il importe également de corriger.

14. Mais l'objet du Congrès de Yamoussoukro n'est pas de décrire des problèmes qui sont bien connus de tous. Cette réunion se tient en un moment important de l'histoire contemporaine. Les tensions Est-Ouest se relâchent : le récent Traité sur la destruction des missiles à moyenne et à plus courte portée (INE) semble constituer le signe d'une volonté renouvelée des pays les plus puissants d'institutionnaliser des étapes vers la construction de la paix. Certes, ce contexte de détente n'est que partiel : malgré quelques indications positives, les problèmes Nord-Sud subsistent, et une paix globale ne pourra véritablement se réaliser tant que demeurent dans le monde de profondes inégalités tant dans l'accès au savoir que dans la satisfaction des besoins les plus urgents des individus et des sociétés. Le fait que le Congrès se tienne en Afrique est d'ailleurs significatif, car l'Afrique a souffert plus que tout autre continent de l'esclavage, de la spoliation et du déni des droits de l'homme. L'élimination de l'apartheid est une condition essentielle à la paix régionale, sinon mondiale.

15. Néanmoins, les débats du Congrès de Yamoussoukro se situent à l'orée d'une ère nouvelle, qui appelle à une nouvelle manière de penser et d'agir. Aussi cette réunion devrait-elle viser un objectif ambitieux. D'abord, elle devrait contribuer à dissiper les mythes qui justifient et entretiennent les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, et ce pour aider l'opinion publique à prendre conscience que certaines « réponses » ou « explications » généralement admises sont, en fait' erronées. Ensuite, elle devrait identifier les tendances et faits nouveaux qui constituent des promesses pour la paix ; enfin elle pourrait suggérer des actions pratiques qui pourraient renforcer et consolider ces tendances aux niveaux international, national et local.

## II. LA PAIX ENTRE LES HOMMES

### A. Le manifeste de Séville sur la violence

16. A l'initiative de la Commission nationale espagnole pour l'UNESCO, dix-sept spécialistes représentant diverses disciplines des sciences naturelles et des sciences sociales et humaines se sont réunis à Séville, en mai 1986, pour dissiper certains mythes sur la violence et la guerre qui constituent des obstacles à l'instauration de la paix dans l'esprit des hommes. Ils ont adopté un « Manifeste sur la violence » en vue d'amener le public à prendre conscience qu'« un certain nombre de soi-disant découvertes biologiques (...) ont été utilisées par des personnes (...) pour justifier la violence et la guerre ».

17. Un bulletin de liaison a été créé pour assurer la diffusion du Manifeste, et permettre à de nouveaux signataires d'exprimer leur adhésion aux principes et aux positions définis dans ce texte. Depuis son adoption le 16 mai 1986, plus de cent spécialistes et institutions, dont quelquefois des associations professionnelles scientifiques regroupant plusieurs milliers de membres, ont formellement signifié leur accord avec les termes du Manifeste. Il est à espérer que bien d'autres encore, en particulier des pays en développement, apporteront le même soutien.

18. Le Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes voudra peut-être apporter son adhésion au Manifeste sur la violence et réfléchir aux moyens d'en favoriser la connaissance dans tous les pays. Comment notamment faire en sorte que ce Manifeste, qui devrait parvenir aux éducateurs, aux scientifiques, aux journalistes, etc., puisse servir de base à un travail pédagogique ? Quel rôle la communauté intellectuelle et les organisations internationales non gouvernementales pourraient-elles jouer dans ce cadre ?

19. Y a-t-il par ailleurs des problèmes annexes qui devraient être traités de manière analogue ? Quelles seraient les questions qui font à l'heure actuelle l'objet de justification abusive, confuse ou partielle, sur la base de récentes découvertes scientifiques et techniques mal ou à moitié assimilées ? En l'occurrence, ne faudrait-il pas ébranler l'idée de « l'homme-prédateur », à savoir l'idée trop

communément admise que l'homme vit sur la planète comme un parasite ? On oublie alors trop souvent le rôle d'équilibrage du milieu naturel qu'il a pu jouer dans le passé et qu'il joue encore souvent aujourd'hui.

20. Ne faudrait-il pas réfuter l'idée de la supériorité de l'homme sur la femme, celle des prétendues aptitudes spécifiques de l'homme en matière scientifique par exemple, qui fonde encore aujourd'hui trop souvent l'inégalité d'accès des filles aux domaines scientifiques et techniques, y compris dans les institutions éducatives ?

21. De manière analogue, ne faudrait-il pas réfuter les mythes communément répandus sur l'impossibilité de différentes cultures à co-exister dans une même société et à la construire ? Ne faudrait-il pas renforcer la connaissance de la contribution de toutes les cultures et de chaque culture aux connaissances dont dispose l'humanité ? Trop souvent, une société pluriculturelle et pluri-lingue est perçue comme une simple juxtaposition et cette image est en elle-même un obstacle à la convivialité.

## **B. La préparation des sociétés à vivre en paix**

22. Les années qui ont fait suite à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1978, de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre en paix, ont été marquées par de notables progrès dans le règlement international des conflits, et par une reconnaissance renouvelée du rôle que peuvent jouer à cet égard les organisations internationales, et en particulier le système des Nations Unies. Le récent Prix Nobel de la paix décerné aux « Casques bleus » atteste de cette confiance. Parmi les acquis majeurs, favorisant les accords internationaux en faveur de la paix, on peut citer : les travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération européennes (Helsinki, Madrid et Vienne) ; la Conférence de Paris sur la réduction des armes chimiques ; les négociations entre l'Irak et l'Iran, les accords de Genève sur l'Afghanistan ; les récents accords visant à résoudre le conflit au Moyen-Orient, le problème de Chypre, le problème sahraoui ; les accords entre les Communautés économiques européennes (CEE) et

le Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM), les accords de la Pologne, de la Hongrie et de la Yougoslavie avec le Conseil de l'Europe, les accords entre les pays du Maghreb avec les CEE, etc.

23. Ces accords, ou du moins les efforts faits pour établir les bases d'un accord consenti et non point imposé, témoignent d'une avancée importante du droit international, lequel se fonde, dans son principe, sur le respect de l'état de droit et la volonté de ne pas recourir à la force, ainsi que sur l'égalité souveraine de tous les Etats.

24. Ils sont sans doute l'aboutissement d'un processus qui a marqué, au cours de ces 40 dernières années, l'évolution des relations internationales. Celles-ci ont été caractérisées par deux grands mouvements, étroitement reliés et articulés : les luttes pour la décolonisation et les luttes pour la reconnaissance des droits de l'homme. Les uns comme les autres ont contribué à inscrire dans les faits un principe qui avait été établi de longue date par la pensée philosophique et politique : celui de l'égalité en droit de tous.

25. Certes, des manifestations de violence, de discrimination ethnique ou de xénophobie éclatent encore trop souvent, parfois même, parfois même meurtrières. Certes, le processus de décolonisation n'est pas achevé. Le régime d'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie perpétue un système d'inégalités arbitrairement imposées. Mais dans ces pays où la communauté noire mène une lutte de longue date, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent, même dans la communauté blanche, qui tentent de jeter les bases d'une société libre, démocratique et non raciale.

26. La jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales devient, depuis quelques années, une aspiration de plus en plus pressante, de plus en plus générale. Quelles que soient les valeurs de chaque culture, les droits de l'homme sont de plus en plus revendiqués comme le patrimoine commun de tous, le fondement universel de la solidarité humaine. Des mouvements de masse, surtout de jeunes, se mobilisent un peu partout sur la planète, pour réclamer la garantie institutionnelle de ces droits et de ces libertés. Un nombre sans cesse croissant de peuples aspirent désormais à une démocratie effective, faite de pluralisme et de participation populaire.



27. Peut-être faut-il voir là les prémices d'une transformation des attitudes, propre à frayer les voies à un nouveau système de relations internationales, fondé sur un cadre de références et de valeurs communes, qui serait en mesure, au-delà de la simple absence de guerre, de donner un contenu positif et créateur à la paix.

28. Tel était bien l'objectif des pères fondateurs de l'UNESCO qui, conscients « que les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne sauraient entraîner l'adhésion unanime, sincère et durable des peuples », voulaient établir la paix sur « le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ». Le texte de l'Acte constitutif met en lumière les chaînes de raison qui conduisent soit à la guerre, soit à la paix. Sur la pente qui mène à la guerre, il y a « l'incompréhension mutuelle des peuples qui engendre mépris et suspicion » ; il y a le « reniement de l'idéal démocratique de dignité de la personne humaine », et cette dignité a pour condition la diffusion de la culture et l'éducation de tous. Sur la voie qui conduit à la paix, il y a la coopération internationale dans tous les domaines de l'activité intellectuelle et culturelle ; il y a aussi la participation la plus large de tous, individus et groupes, à la vie et à la culture de la société à laquelle ils appartiennent. C'est sur cette base que l'on peut espérer ériger, dans l'esprit des hommes, une véritable « culture de paix ».

29. L'apprentissage de la paix suppose en effet l'acquisition d'un certain nombre de connaissances, d'attitudes et de valeurs qui favorisent l'appréciation et la compréhension de l'autre — des différentes cultures, communautés et nations ; qui encouragent la connaissance et le respect des droits de chacun, et des devoirs et responsabilités qui y sont liés ; qui suscitent enfin l'engagement moral et civique à participer à la fois à la construction d'un monde solidaire où les fruits de l'effort commun sont partagés par tous et à la préservation et à la transmission aux générations futures d'un patrimoine naturel et culturel de qualité.

30. La développement d'une éducation à la fois intellectuelle et éthique est l'une des contributions primordiales de l'UNESCO à la construction de la paix. Dans cette perspective, la Conférence générale adoptait, en 1974, la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fonda-

mentales, par laquelle la communauté internationale reconnaissait l'interdépendance essentielle qui unit la paix et les droits de l'homme : il ne saurait y avoir de paix véritable sans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ni de respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales sans la paix. Depuis lors, l'UNESCO a organisé plusieurs congrès, notamment ceux de Vienne (1978) et de Malte (1987), pour promouvoir l'application de cette recommandation ; son Projet de troisième plan à moyen terme (1990-1995) prévoit la mise en œuvre d'un Plan intégré d'éducation à la paix et aux droits de l'homme qui, tout en respectant la spécificité de chacun de ces domaines, développera une stratégie globale concernant les différents éléments du processus éducatif — élaboration de matériels didactiques, développement de programmes d'étude, formation d'enseignants — et s'adressant à tous les niveaux et à toutes les formes d'éducation — éducation scolaire ; éducation non formelle ; éducation et information du grand public ; enseignement universitaire et formation destinée à certaines catégories professionnelles directement concernées (magistrats, médecins, officiers de police, etc.).

31. Il semble urgent, dans cette perspective, de traduire en termes de messages éducatifs les résultats des recherches menées dans les domaines de la paix et des droits de l'homme. Comment mobiliser à cet effet les institutions publiques de l'éducation dans les Etats membres ? Comment adapter cette éducation au contexte social et culturel de chaque société, ainsi qu'aux particularités des divers groupes qui la composent ? Comment s'assurer le concours de la communauté intellectuelle et scientifique, notamment les réseaux spécialisés que constituent les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ?

32. Si la construction de la paix suppose la reconnaissance d'un substrat universellement partagé de valeurs — comme celles de liberté, d'égalité, de justice et de solidarité — par où les hommes de partout peuvent reconnaître le signe de leur commune humanité, elle ne saurait non plus s'édifier sur les fondements de l'homogénéité et encore moins de la dépendance culturelles. La promotion de la diversité culturelle est, dans l'ordre de l'humain, aussi nécessaire que l'est, dans l'ordre de la nature, la diversité des espèces. Tel est bien le principe qui inspire l'Acte constitutif de

l'UNESCO, qui lui assigne pour mission de préserver « l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité des cultures ».

33. Depuis lors, cette idée n'a cessé de s'affirmer, avec d'autant plus de force que les tendances à l'uniformisation culturelle se font plus fortes. Un pas notable a sans doute été franchi par la communauté internationale lorsque celle-ci a reconnu « que tout peuple a le droit et le devoir de développer sa culture ; que, dans leur variété féconde, leur diversité, et l'influence réciproque qu'elles exercent les unes sur les autres, toutes les cultures font partie du patrimoine commun » (Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1966).

34. Corollairement, la notion d'identité culturelle a elle-même évolué. Après avoir inspiré la lutte des peuples qui se sont émancipés de la domination coloniale, la revendication de l'identité, de la spécificité culturelle est devenue multidimensionnelle. L'exigence de pluralisme que l'identité culturelle porte en elle est affirmée avec force aujourd'hui où, dans de nombreux pays, des minorités régionales, ethniques, religieuses ou linguistiques, ainsi que de nombreuses communautés de travailleurs migrants, d'exilés ou de réfugiés, revendiquent le droit de vivre une identité aux multiples enracinements.

35. La perception semble ainsi beaucoup plus nette, aujourd'hui, de la complémentarité qui lie le dialogue interculturel, y compris à l'intérieur des nations, et la promotion des spécificités culturelles. De plus en plus, l'identité culturelle est représentée, non comme la simple préservation d'un héritage, mais comme un processus dynamique, en construction permanente. De plus en plus, l'idée s'impose que le développement culturel ne peut être conçu en dehors de l'interaction avec les autres cultures. Comment renforcer ce processus ? Comment créer cette « culture de l'interdépendance », dont chacun sait l'impérieuse nécessité ? Tel est bien d'ailleurs l'objectif auquel entend contribuer la Décennie mondiale du développement culturel, mise en œuvre sous les auspices conjoints de l'UNESCO et de l'ONU. Comment créer, au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest, une dynamique des besoins, qui appelle à la réciprocité des emprunts et des apports culturels ? Comment créer de nouveaux axes de coopération Nord/

Sud, mais aussi et surtout Sud/Nord, et Sud/Sud, pour que s'instaure un monde de paix « ouvert à tous vents et plein de confluences », selon le mot du poète Aimé Césaire ?

### **C. Le développement pour tous au service de la paix**

36. La paix suppose par ailleurs la réduction des écarts entre pays riches et pays pauvres. La famine tue chaque jour des milliers de personnes, notamment des enfants. Des maladies qui pourraient être vaincues avec les connaissances actuelles tuent chaque jour d'autres milliers de personnes. Dans un monde devenu plus interdépendant que jamais, le contraste entre la misère extrême des uns et l'opulence des autres est devenu plus insupportable, psychologiquement et socialement, et constitue une cause fondamentale de tensions et de violences. Il en va de même des inégalités, souvent croissantes, à l'intérieur des pays et des phénomènes d'exclusion et de marginalisation qu'elles produisent.

37. « Quel poids de pauvreté peut supporter la liberté ? », s'interrogeait récemment le Président de l'Assemblée des Nations Unies. Dans une optique où la paix n'est pas la simple absence de guerre, le développement apparaît comme une condition fondamentale de la paix. Un développement qui ne serait pas conçu seulement en termes économiques, mais aussi en termes sociaux, en termes écologiques, en termes de justice, de liberté et de créativité. Sans le développement, on ne saurait garantir à chaque être humain ni à chaque nation une véritable liberté, ni la réalisation de ses aspirations et de son potentiel créateur.

38. A cet égard, des progrès ont été réalisés, au cours de ces dernières années, dans la définition même du concept de développement et des stratégies à mettre en œuvre à cet effet. Le fait, par exemple, que la finalité première du développement soit le développement du potentiel humain n'est plus guère contesté. L'importance fondamentale que revêt à cet égard le développement des ressources humaines (par l'éducation, la formation, le développement des capacités scientifiques et techniques, etc) est de plus en plus largement reconnue.

39. Il y a loin, il est vrai, de la théorie à la pratique. Des pays écrasés par la dette sont contraints de réduire les investissements consacrés au « développement humain ». Un nombre croissant de gouvernements ont été conduits, au nom de l'« ajustement structurel », à comprimer en tout premier lieu les dépenses en matière d'éducation, de recherche, de santé et autres services sociaux. Or comment lutter contre le sous-développement, si on réduit le nombre d'enseignants, si on limite les moyens indispensables au développement scientifique et technique, si l'on applique des critères coûts-avantages à court terme à des processus qui, par nature, se situent dans le moyen et le long terme. C'est avec espoir cependant qu'on observe, depuis peu, une évolution de la position de certains pays créanciers (annulation des créances publiques suédoises, des créances publiques françaises à l'égard de certains PMA, rapport Brady sur le rachat des créances externes des Etats-Unis d'Amérique) tendant à une redéfinition de la dette extérieure de nature à permettre une certaine « relance » du développement. Il est intéressant également de noter l'attention nouvelle que les institutions de financement de la coopération internationale, au rang desquelles la Banque mondiale, portent aux mesures susceptibles d'atténuer les effets sociaux de l'ajustement structurel. Les efforts de l'UNESCO pour renforcer les ressources éducatives, culturelles et scientifiques dans le cadre de formules imaginatives pour faire face à l'endettement, pourraient être très utiles à cet égard.

40. Dans la réflexion contemporaine sur le développement, la culture est reconnue à la fois comme le moteur du développement et comme l'un des buts ultimes de la croissance et du progrès d'une société. Il est désormais admis qu'aucune stratégie de développement ne devrait, sous peine d'échouer, ignorer les caractéristiques essentielles de l'environnement naturel et culturel, ni les besoins, aspirations et valeurs des intéressés. La participation active de la population apparaît ainsi comme un facteur de démocratisation de la vie sociale et économique et comme une condition de l'efficacité des actions de développement. Le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies ait proclamé la période 1988-1997 Décennie mondiale du développement culturel traduit bien cette préoccupation mondiale.

41. Les implications éthiques du développement sont également mieux perçues : le « mieux-vivre » d'aujourd'hui ne saurait, dans un monde responsable et solidaire, empêcher les générations futures d'assurer leur propre épanouissement. Une nouvelle prise de conscience du devenir veut que la société humaine dans son ensemble soit responsable du maintien de l'héritage que nous transmettrons aux générations futures. Le développement ainsi conçu deviendrait le moteur d'actions aptes à concilier les impératifs de croissance avec ceux de la préservation de l'environnement, grâce à une utilisation rationnelle de la base des ressources naturelles et culturelles existantes. Il ne s'agit pas de soumettre l'indispensable essor fondé sur la croissance économique aux conditions de la protection de l'environnement. Il s'agit d'harmoniser les objectifs du développement et ceux de la préservation des potentiels productifs de l'environnement.

42. La mise en œuvre d'un développement tenant compte de cette double solidarité, avec le présent et avec l'avenir, demande une réorientation des relations internationales en faveur d'un renforcement de la solidarité entre les peuples et d'une coopération entre Etats plus équilibrée et plus équitable. Elle appelle à une mobilisation des ressources et des connaissances mondiales au service de formes nouvelles de gestion du développement.

### III. LA PAIX DANS LE CONTEXTE DES RELATIONS ENTRE L'HOMME ET UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

43. Jamais les problèmes liés à l'environnement n'ont été plus préoccupants : on assiste de nos jours à une diminution rapide des ressources non-renouvelables, à un appauvrissement de la diversité biologique terrestre et marine, à l'avancée du désert, à l'érosion et à la dégradation des sols, à la déforestation massive, à des phénomènes d'urbanisation incontrôlés, à la destruction des paysages, à l'augmentation des menaces de pollution des océans, et, au niveau global, à la perturbation des systèmes qui permettent la vie, tels que la diminution de la couche d'ozone ou les menaces de changements climatiques, aux conséquences non encore évaluées.

44. Les inégalités qui caractérisent les relations économiques internationales, les disparités croissantes entre pays, et souvent à l'intérieur des pays, conduisent, selon les cas, à une surexploitation ou à un gaspillage des ressources naturelles — lesquels entraînent à leur tour des déséquilibres écologiques et socio-économiques qui ne peuvent qu'être porteurs de conflits et préjudiciables à la paix.

45. Il est à cet égard révélateur que la Conférence Pugwash, qui n'a cessé depuis des années d'attirer l'attention du monde sur les risques de guerre nucléaire, a pour la première fois en 1988 mis l'accent sur la menace que représente pour l'humanité la dégradation de son environnement.

46. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ont changé d'échelle. Nombre d'entre eux sont devenus planétaires et ne peuvent plus être résolus que par des solutions globales nécessitant une coopération internationale.

47. L'échelle temporelle s'est également modifiée : pour la première fois, l'espèce humaine peut altérer l'environnement de façon grave en une seule génération et peser sur l'évolution des ressources de la planète et ses capacités de régulation sur le plan écologique. Mais le temps nécessaire à l'évolution, lui, n'a pas changé : il faut toujours raisonner en termes de millénaire en ce qui concerne l'émergence d'espèces nouvelles de certains groupes biotiques.

48. Il est donc urgent d'agir. Nous disposons pour ce faire de connaissances scientifiques et techniques qui peuvent contribuer à apporter des solutions aux grands problèmes écologiques actuels. Mais pour être efficaces, ces solutions doivent être placées dans le cadre d'une approche globale de l'environnement et porter aussi bien sur les causes que sur les effets de ces problèmes. Elles supposent notamment l'instauration de relations économiques plus équitables entre les pays et à l'intérieur des pays et l'émergence d'une nouvelle éthique de l'environnement. Cette éthique, qui devrait être à la source de comportements plus rationnels de l'homme envers la nature, ne pourra se généraliser que si, concurremment, des modes nouveaux de développement sont élaborés et mis en œuvre sur l'ensemble de la planète.

## **A. La science et la technique au service de l'environnement**

49. Si les applications du développement scientifique et technologique sont à l'origine de nombreux grands problèmes écologiques actuels, elles fournissent également des éléments de solution à ces problèmes. C'est ainsi, par exemple que la question du taux de gaz carbonique dans l'atmosphère, dont l'augmentation est responsable du réchauffement du climat, ou celle des émissions de soufre, qui attaquent les forêts sous forme de pluies acides, peuvent être abordées à la fois sous l'angle des politiques de reboisement et des nouvelles perspectives énergétiques.

50. Il est possible de renverser le processus de dégradation de la forêt, qu'il s'agisse du déboisement de la forêt tropicale ou du dépérissement, du fait des pluies acides, de la forêt tempérée. Une politique de reboisement peut permettre tout à la fois de répondre à la demande de bois de feu et de bois industriel, de stabiliser les sols et les ressources en eau, tout en réduisant notablement le taux de gaz carbonique dans l'atmosphère.

51. Les nouvelles perspectives énergétiques offrent également des solutions aux problèmes du gaz carbonique : il est possible de diminuer considérablement ces émissions en améliorant l'efficacité des énergies fossiles, en faisant davantage appel au gaz naturel et en développant les énergies renouvelables. Le progrès technologique a ainsi déjà permis d'accroître le potentiel des énergies renouvelables : depuis le milieu des années 70, le coût de l'utilisation de l'énergie solaire, éolienne, géothermique et hydraulique a diminué régulièrement et leur rendement s'est accru.

52. L'UNESCO contribue pour sa part à ce processus d'amélioration des connaissances : les interactions entre l'atmosphère et l'océan et leurs influences sur le climat, comme celles du cycle hydrologique, sont étudiées au sein de la Commission océanographique intergouvernementale et du Programme hydrologique international (PHI) ; la recherche de solutions concrètes aux problèmes de gestion des ressources terrestres et côtières, adaptées aux conditions locales, y compris les conditions socio-culturelles, fait l'objet, depuis presque vingt ans, des travaux du Programme l'Homme et la Biosphère (MAB). Enfin, le PHI contribue à résoudre l'importante question de la gestion rationnelle des ressources en eau, dont l'utilisation concurrente est source de conflits.



53. De même, la compréhension des causes et des effets des catastrophes naturelles a considérablement progressé au cours de ces dernières années. Mais ces connaissances sont encore insuffisamment diffusées ; les pays en développement ne disposent que rarement de systèmes de prévision et d'alerte et il est urgent de les aider à s'en doter. C'est l'objectif de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles à laquelle l'UNESCO apporte sa contribution.

54. On peut distinguer au moins deux catégories de catastrophes naturelles, celles d'origine météorologiques (sécheresse, inondations, cyclones tropicaux, etc.) et celles d'origine géologique (tremblements de terre, éruptions volcaniques, glissements de terrain, etc.). S'agissant de phénomènes naturels indépendant de l'action de l'homme, les efforts doivent être orientés principalement vers l'amélioration des systèmes de prévention et l'atténuation des effets dévastateurs de ces phénomènes, d'une part par l'adoption de solutions techniques appropriées (constructions anti-sismiques, etc.) et d'autre part par la mise en place de mécanismes de solidarité et d'assistance mutuelle permettant de secourir efficacement les populations sinistrées.

55. De nouvelles perspectives sont également ouvertes par des technologies de pointe, telles que la télédétection ou les biotechnologies. La télédétection permet d'évaluer l'état de la terre et de surveiller les changements de l'environnement, afin de faciliter la prise de décision et de mieux évaluer l'impact des mesures prises pour restaurer les équilibres écologiques. Quant aux biotechnologies, elles offrent des solutions écologiques pour accroître le potentiel de production biologique, en particulier dans le domaine alimentaire.

## **B. La responsabilité de l'homme dans l'évolution : la préservation de la diversité génétique**

56. Pour la première fois dans l'histoire de la biosphère, une seule espèce assume la responsabilité principale dans l'évolution du monde. En effet, l'humanité acquiert chaque jour davantage, grâce aux progrès de la science et de la technologie, le capacité de modeler le devenir biologique de la planète de façon aussi déterminante qu'auraient pu le faire les processus naturels. Mais l'homme a accéléré l'allure du changement à un rythme incompatible avec la poursuite du processus d'évolution qui a donné naissance à la variété de plantes et d'animaux vivant sur la terre.

57. Le problème sans précédent qui se pose aujourd'hui à l'humanité est donc celui de sa responsabilité devant l'extinction massive des espèces, qui résulte de la destruction de l'habitat de plantes et d'animaux provoqué par les activités humaines. L'extinction des espèces atteint des chiffres qui font réfléchir : si les tendances actuelles continuent, 500 000 à 1 million d'espèces auront disparu en l'an 2000, à un rythme qui est passé d'un espèce par jour à une espèce par heure et qui pourrait bien atteindre 130 espèces par jour ou plus. Ainsi que l'ont souligné de nombreux scientifiques, tel que l'écologiste Normen Myers, si la génération présente ne prend pas la mesure de sa responsabilité et n'agit en conséquence, la destruction du capital biologique de la biosphère aura été largement entamé et il n'y aura pas de seconde chance.

58. La dégradation des ressources génétiques concerne l'ensemble des écosystèmes de la planète et plus particulièrement les zones tropicales humides où l'on estime que le déboisement affecte chaque année plus de 10 millions d'hectares. Par ailleurs, le rythme de progression de la désertification est estimé à 21 millions d'hectares par an.

59. Là encore, les solutions existent. Elles portent par exemple sur la création de banques de gènes pour les espèces connues, et surtout sur la protection in situ, dans des zones protégées. Les efforts pour la conservation sont nombreux au niveau local, national, régional et mondial. Le PNUE, l'UICN, la FAO et l'UNESCO coopèrent au sein du Groupe de Conservation des Ecosystèmes sur les politiques à mener au niveau mondial.

60. Deux instruments de l'UNESCO apparaissent à cet égard particulièrement porteurs et reconnus comme tels par la communauté internationale. Il s'agit de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, d'une part, et du Plan d'action pour les Réserves de la biosphère, d'autre part.

61. Avec la Convention du patrimoine mondial, l'UNESCO s'est fixé pour objectif de conserver ce qui, dans notre patrimoine, présente un caractère à la fois exceptionnel et universel. 85 sites ont déjà été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour leur valeur naturelle, ce qui correspond à environ 57 millions d'hectares. Le Fonds du patrimoine mondial, créé par la Convention, permet d'aider les Etats à gérer ces sites. Un renforcement de la coopération internationale dans ce cadre aidera à conserver les écosystèmes les plus remarquables.

62. Quant aux réserves de la biosphère, il s'agit d'un type original d'aires protégées, où l'on cherche à concilier les impératifs de la conservation et ceux du développement, des « zones protégées non-conventionnelles », pour citer le rapport Brundtland. La mise en place du réseau de réserves de la biosphère, qui comporte actuellement 276 réserves dans 71 pays, couvrant environ 193 millions d'hectares, et qui devrait un jour couvrir tous les écosystèmes représentatifs de la planète, permet également les échanges de chercheurs et d'informations. Les différentes zones de la réserve de la biosphère correspondent à des fonctions qui ne sont pas seulement la conservation sans intervention humaine, mais aussi la recherche de modes de développement compatibles avec la conservation et la mise en valeur de modes de vie traditionnels, dans la périphérie de la réserve. Les réserves de la biosphère apportent ainsi également une contribution aux objectifs de la décennie culturelle du développement.

63. C'est dans cette perspective également que se développe aujourd'hui une nouvelle approche, celle de la restauration écologique, qui se pratique dans les zones où la diversité biologique a déjà été considérablement appauvrie et où elle aide, non seulement à la préservation, mais à la diversification des espèces — plantes et animaux — encore existants. Cette pratique, étendue sur une large échelle, pourrait constituer une étape essentielle dans la protection de la diversité biologique. Dans la mesure où elle vise

essentiellement à susciter chez les populations des comportements plus rationnels envers l'environnement, elle peut être associée à tout processus de développement continu. Elle instaure par ailleurs un lien direct entre les notions de patrimoine naturel et de patrimoine culturel — les écosystèmes restaurés et les espèces sauvées de l'extinction pouvant être considérées comme de véritables œuvres de civilisation.

### **C. Les conditions d'un nouveau partenariat**

64. Plusieurs avancées importantes ont eu lieu, au cours de ces dernières années, selon trois axes où les efforts doivent, bien sûr, être poursuivis et intensifiés : le renforcement de la coopération internationale ; une meilleure prise en compte des résultats de la recherche ; l'éducation et l'information relatives à l'environnement.

65. Depuis les années 70, la coopération internationale en matière d'environnement s'est incontestablement développée ; d'abord régionaux, les accords ou programmes deviennent globaux face aux nouveaux problèmes qui se font jour. Ainsi, des accords ont été passés pour la protection de la faune africaine (Alger, 1961), la lutte contre la désertification (Nairobi, 1977), la protection de la forêt tropicale (1985), la protection du Rhin, la pollution atmosphérique transfrontière en Europe (Est et Ouest), les mers régionales, et, en premier lieu la Méditerranée. Plus récemment, la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et, surtout, le protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ont montré la voie d'une coopération mondiale pour prendre en charge ce qui doit être considéré comme bien commun de l'humanité. La tendance est certainement au renforcement de cette coopération : les récentes conférences internationales comme celles de Londres ou de La Haye, l'engagement pris à Helsinki d'aller plus loin que ne l'exige le protocole de Montréal, les études globales récentes comme le rapport de la Commission Brundtland sont des signes qui permettent de l'affirmer sans faire preuve d'un optimisme excessif.

66. Les pollutions liées au développement des activités industrielles et dans une moindre mesure à l'intensification de l'agriculture s'avèrent de plus en plus préjudiciables à la qualité de

l'environnement. Ce sont les polluants gazeux s'accumulant dans l'atmosphère qui ont eu des effets spectaculaires, au cours des dernières années, car ces effets commencent à se faire sentir au niveau de vastes zones de la planète et même au niveau de l'ensemble de l'écosphère affectant notamment ses caractéristiques climatiques.

67. Parmi les pollutions atmosphériques qui ont éveillé la conscience de l'opinion publique dans les pays industrialisés, il y a lieu de mentionner notamment la pollution de l'air dans les grandes agglomérations urbaines, les pluies acides qui engendrent entre autres le dépérissement des forêts, « l'effet de serre » lié à l'accumulation dans l'atmosphère de gaz carbonique et d'autres gaz tels que le méthane, ayant comme conséquence de provoquer un réchauffement de la planète, et la détérioration de la couche d'ozone (en particulier au niveau de l'Antarctique) qui risque d'entraîner un accroissement du rayonnement ultra-violet arrivant à la surface de la terre.

68. Par ailleurs, des quantités de plus en plus grandes de déchets toxiques, solides ou liquides, sont déversées avec plus ou moins de précaution dans le milieu naturel, non seulement dans les pays qui les produisent, mais aussi dans des pays lointains. Ces déchets font de plus en plus l'objet d'un commerce international qui n'a pas manqué de susciter des réactions d'indignation et de réprobation de la part des populations et des responsables politiques des pays en développement.

69. La pollution nucléaire est certainement encore plus redoutable que les autres pollutions physico-chimiques en raison de la forte remanence des produits radio-actifs et leurs effets traumatisants sur diverses catégories d'êtres vivants. L'utilisation de l'énergie nucléaire requiert des mesures de sécurité particulièrement rigoureuses qui ne sont pas toujours pleinement réalisées. Ainsi les efforts devront être poursuivis pour améliorer les mesures de sécurité concernant l'utilisation à des fins pacifiques des techniques nucléaires en général.

70. Pour progresser, la coopération internationale a besoin des scientifiques. Ils ont à cet égard une grande responsabilité, comme d'ailleurs pour convaincre les responsables politiques de prendre

des mesures au niveau national. Il appartient aux scientifiques de donner l'alerte lorsque le niveau des connaissances leur permet de conclure à un risque pour l'environnement d'une certaine importance. Il leur appartient de convaincre, de fournir les bases scientifiques les plus fiables et les moins contestables pour que les mesures qui seront prises soit acceptées, même si leurs conséquences économiques sont lourdes.

71. La difficulté majeure, pour que soient pris en compte les résultats de la recherche, est de les rendre accessibles aux responsables politiques. Des efforts urgents devraient être déployés pour mettre à la disposition des « décideurs » une information à la fois complète et à jour, qui leur permette d'établir des priorités d'action sur des bases scientifiquement fondées.

72. La contribution des médias doit également être soulignée. Ils jouent de nos jours un rôle indispensable dans la prise de conscience des problèmes et contribuent à briser des obstacles économiques ou socio-culturels qui s'opposent à certaines décisions pourtant nécessaires.

73. L'augmentation de la population mondiale accroît les difficultés à résoudre les problèmes étant donné qu'elle entraîne une pression humaine accrue sur les terres, les écosystèmes et les ressources. Elle implique un surcroît d'efforts dans la recherche des nécessaires solutions à mettre en œuvre dans les domaines de l'environnement et du développement. De même, les pressions sur l'environnement proviennent de certains styles de vie, particulièrement ceux prévalant dans les « sociétés de consommation ». Dans ces sociétés, les politiques économiques dont le but est la maximisation des bénéfices à court terme, poussent la consommation de la population dans une spirale ascendante donnant lieu à des taux de pression per capita sur les ressources naturelles plus importants que ceux des populations bien plus nombreuses dans les pays pauvres.

74. Réduire les dysharmonies entre les hommes et la biosphère et les écarts entre les pays du Nord et du Sud ; répondre aux besoins essentiels des plus démunis ; améliorer la qualité de l'environnement mondial ; veiller à la protection de la biodiversité et des processus écologiques essentiels ; utiliser rationnellement les

ressources naturelles ; aménager les territoires ; promouvoir et préparer un développement durable\* et respectueux de l'identité culturelle des peuples en vue de répondre aux aspirations de tous les hommes ; tels sont les objectifs à poursuivre pour réussir à « élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes » et à lancer les bases d'une civilisation de la paix, non seulement entre les hommes mais aussi entre ceux-ci et leur environnement.

75. Une amélioration substantielle de l'environnement mondial implique une réorientation profonde des attitudes et des comportements qui devrait amener les personnes et les groupes, tant au niveau national qu'international, à : reconnaître les interactions des phénomènes ; se préoccuper davantage des effets sur l'environnement des activités humaines ; analyser les politiques ou les interventions qui sont à l'origine des impacts négatifs sur l'environnement et prendre des mesures pour y remédier ; renforcer le sens des responsabilités vis-à-vis de l'environnement.

---

\* Dans une déclaration approuvée le 25 mai 1989, le Conseil d'administration du PNUE a retenu la définition suivante du développement durable : « Le développement durable est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs, et qui ne porte en rien atteinte à la souveraineté nationale. Le développement durable suppose une coopération à l'intérieur et au-delà des frontières nationales. Il suppose également un progrès dans la voie de l'équité aux niveaux national et international, y compris par une assistance aux pays en développement dans le respect de leurs plans, priorités et objectifs nationaux de développement. Il suppose en outre l'existence d'un environnement économique international favorable qui aboutisse à une croissance économique et à un développement durables dans tous les pays, et en particulier dans les pays en développement, ce qui est de la plus haute importance pour une gestion rationnelle de l'environnement. Il suppose aussi la préservation, l'utilisation rationnelle et la mise en valeur de la base de ressources naturelles sur laquelle s'appuient la résilience écologique et la croissance économique. Le développement durable suppose de surcroît la prise en compte des préoccupations et considérations écologiques dans les plans et politiques de développement ; il ne constitue pas un nouveau type de condition applicable à l'aide ou au financement du développement ».

76. Il convient d'adopter dans ces domaines une approche globale qui permet d'appréhender les multiples facettes et toute la complexité des problèmes, et non plus, comme on l'a toujours fait, de façon ponctuelle, étroite, fragmentaire et sectorielle. Pour gérer les interdépendances écologiques et économiques, une coopération internationale efficace s'impose de plus en plus dans les domaines de l'environnement et du développement. Dans un esprit de solidarité, il faudrait en appeler aux États et les inciter à coopérer davantage.

77. Les plans d'action, comme ceux qui ont trait à la lutte contre la désertification, aux sols, aux forêts tropicales, aux stratégies de conservation de la nature, aux réserves de la biosphère, à la protection régionale du milieu marin, aux parcs nationaux, etc., devraient être assortis de mesures permettant de les mettre en œuvre et d'atteindre les objectifs déterminés dans les délais fixés. Les programmes intergouvernementaux, comme le Programme sur l'homme et la biosphère, le Programme hydrologique international, les programmes de la Commission océanographique intergouvernementale et d'autres, doivent être renforcés afin de pouvoir développer les bases scientifiques nécessaires et assurer la formation de spécialistes indispensables pour la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement et de protection de l'environnement.

78. Mais, pour bâtir ce nouveau partenariat de l'homme avec la nature, l'éducation relative à l'environnement a un rôle clef à jouer. Ce n'est qu'au prix d'un vaste effort en faveur de l'éducation qu'une prise de conscience des enjeux, notamment par la jeunesse, permettra de changer les comportements des individus comme des sociétés envers la nature. Il ne fait plus de doute aujourd'hui que les problèmes d'environnement sont dans une large mesure le résultat des comportements humains ; c'est donc dans les systèmes de connaissances et de valeurs qui suscitent ces comportements qu'il faut chercher les racines de la problématique de l'environnement. Et c'est en agissant sur ces systèmes qu'on peut espérer ouvrir la voie à des solutions appropriées. En effet, des changements de comportement à l'égard du milieu ne pourront se produire de manière efficace et durable tant que la majorité des membres d'une société n'auront pas, librement et consciemment, intériorisé une



nouvelle éthique de l'environnement, constituant le fondement d'une véritable autodiscipline.

79. C'est dans cette perspective que l'Unesco, en 1975, s'inspirant d'une recommandation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972), a lancé, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme international d'éducation relative à l'environnement (PIEE).

Ultérieurement, la Conférence de Tbilissi (URSS, 1977), a permis de définir les grandes orientations qui doivent présider au développement d'une éducation relative à l'environnement aux niveaux national et international. Dans le rapport de la Conférence de Tbilissi, l'éducation relative à l'environnement est présentée comme une dimension devant être intégrée au contenu et à la pratique de l'ensemble des processus éducatifs, s'adressant à toutes les catégories de la population et orientée vers la recherche de solutions concrètes aux problèmes posés par l'environnement. Dans la même optique, le Congrès de Moscou a formulé, en 1987, une Stratégie internationale d'action pour l'éducation et la formation à l'environnement pour les années 1990.

#### IV. LES INSTRUMENTS DE LA PAIX

80. Comme en témoignent les paragraphes qui précèdent, diverses tendances se sont fait jour, au cours de ces dernières années, qui constituent des éléments positifs en faveur de l'avènement d'une « culture de la paix ». Celle-ci ne saurait s'affermir que dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'instauration d'un nouveau partenariat entre l'homme et l'environnement et la mise en œuvre d'un développement conçu comme un processus concerté devant permettre le partage équitable, entre nations et à l'intérieur des nations, des fruits de l'effort collectif.

81. Il appartient à la communauté internationale, en ce moment de l'histoire de l'humanité, d'assurer la mobilisation des ressources, intellectuelles, techniques et financières, en vue de promouvoir les instruments de cette culture de la paix. Certains domaines

spécifiques de coopération pourraient être considérés à cet égard comme prioritaires.

82. L'un des domaines fondamentaux de la coopération régionale et internationale en vue de la promotion de la paix est certainement l'échange d'informations et d'expériences. Dans ce cadre, une diffusion plus large de l'information scientifique et des résultats des expériences pratiques sur tous les aspects couverts par la recherche sur la paix (éducatifs, juridiques, environnementaux, socio-économiques) apparaît indispensable, non seulement pour éviter une duplication des efforts, mais aussi pour assurer un partage équitable du savoir au niveau mondial et servir de source d'inspiration à une réflexion originale. L'accroissement sans précédent de la quantité d'informations disponibles et leur rapide obsolescence exige la mise en œuvre de mécanismes et d'instruments permettant une circulation rapide de l'information ainsi que son utilisation plus efficace et plus systématique. Les nouvelles technologies de communication et d'information pourraient permettre à cet égard la réalisation d'un véritable saut qualitatif susceptible d'assurer un partage plus concret, pratique et équilibré du savoir au niveau international.

83. A cet effet, il conviendrait de renforcer les réseaux internationaux et régionaux d'information sur la paix et autres domaines associés, en élargissant leur base géographique et en les dotant de moyens techniques modernes qui permettraient, d'une part, de renforcer les échanges entre les institutions (gouvernementales et non gouvernementales) concernées et, d'autre part, d'assurer une plus large diffusion d'informations sur des actions et des faits significatifs dans le domaine de la sauvegarde de la paix, de la protection des droits de l'homme et de la préservation de l'environnement.

84. A cet égard, l'insuffisance des contacts et des échanges entre les milieux scientifiques (qu'il s'agisse des spécialistes des sciences naturelles ou des sciences sociales et humaines) et les responsables politiques constitue un point névralgique. Le Congrès voudra peut-être examiner les mesures organisationnelles et techniques qui permettraient d'assurer une circulation plus rapide des connaissances scientifiques dans les divers domaines considérés, aux niveaux international et régional comme au niveau national.

Comment notamment améliorer la circulation de l'information entre les institutions de recherche et les institutions éducatives ? Comment assurer une information à la fois complète et à jour des « décideurs », qui leur permette d'effectuer des choix sur la base de solutions et d'alternatives scientifiquement fondées ?

85. La promotion de la recherche fondamentale et appliquée constitue un autre domaine prioritaire de la coopération régionale et internationale. En effet, la complexité des domaines qui sont associés au développement de la paix (caractérisés de surcroît par une évolution rapide des problématiques) rend essentielle la mise au point de mécanismes de collaboration entre chercheurs comme entre disciplines. Il s'agit, aussi bien de la recherche sur les facteurs psychosociologiques associés à la naissance et à l'élimination des préjugés et du racisme, et de ceux sur lesquels est fondée la tolérance ; ou encore sur les facteurs générateurs de violence, de phénomènes d'exclusion et de marginalisation ; de la recherche portant sur les conditions juridiques favorisant la résolution pacifique des conflits ou encore sur les problèmes relatifs à l'édification de sociétés pluri-ethniques. Il s'agit également de la recherche sur l'environnement et sur les moyens de sa protection ; de la recherche éducative concernant l'élaboration des messages et les moyens de les diffuser, afin d'assurer la transmission de connaissances et de valeurs qui constitueraient le fondement d'une éthique nouvelle en matière de paix et d'environnement.

86. Le droit international constitue sans nul doute l'un des instruments les plus efficaces pour l'édification et la sauvegarde de la paix et il est un cadre privilégié pour l'élaboration d'un système de valeurs communes propre à résoudre des problèmes globaux. Il conviendrait donc d'étudier le rôle qu'il joue dans le règlement pacifique des conflits, la protection des droits de l'homme et la préservation de la qualité de l'environnement. Dans la même perspective, il conviendrait d'approfondir la recherche sur les techniques de médiation, qui, grâce notamment à l'institutionnalisation de la fonction d'Ombudsman, peuvent contribuer au règlement pacifique de différends et de conflits, sans passer devant des tribunaux administratifs, judiciaires ou des Cours internationales.

87. Les infrastructures matérielles et techniques nécessaires à la recherche moderne, souvent très coûteuse, constituent une barrière

parfois insurmontable au développement d'une recherche performante dans nombre de pays en développement. Dans ce contexte, la création ou le renforcement de réseaux de centres de recherche nationaux, régionaux et interrégionaux, fondés sur une étroite collaboration entre institutions gouvernementales et non gouvernementales compétentes, favoriserait non seulement une circulation plus systématique des résultats de la recherche menée par l'ensemble de la communauté scientifique, mais devrait aussi faciliter l'adaptation des savoirs aux conditions sociales et culturelles ainsi qu'aux problématiques de l'environnement propres aux divers pays.

88. Le Congrès voudra peut-être s'interroger sur les domaines et les thématiques de recherche concernant la paix, les droits de l'homme et l'environnement qui devraient faire l'objet d'un effort prioritaire aux niveaux régional et national. Quels cadres institutionnels seraient les plus à même de favoriser la concertation entre des institutions gouvernementales et non gouvernementales ? Quel rôle spécifique pourrait jouer la coopération internationale dans cette perspective ? Ne faudrait-il pas choisir en priorité les sujets qui se situent à l'interface entre les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales et humaines, afin que le problème soit traité à la fois sur le plan scientifique et dans ses implications humaines ?

89. L'éducation de la population, en particulier des jeunes, et la formation des spécialistes et de cadres pour la promotion de la paix, des droits de l'homme et la protection de l'environnement, constituent également un domaine essentiel de la coopération régionale et internationale. L'instauration d'une culture de paix implique la participation active des individus et des groupes à la protection des droits de l'homme et de l'environnement. Cette participation est à la fois une garantie de démocratie dans la société civile et la vie publique et un gage de reconnaissance des devoirs et des responsabilités qui incombent à chacun dans ce domaine.

90. Elle suppose l'acquisition de certaines connaissances et attitudes que seule une éducation appropriée peut transmettre. On a souligné plus haut le rôle joué par l'UNESCO dans la promotion de l'éducation pour la paix et les droits de l'homme ainsi que de l'éducation relative à l'environnement.

91. La coopération régionale et internationale dans ce domaine pourrait contribuer, notamment, à la mise en œuvre du Plan intégré d'éducation à la paix et aux droits de l'homme que l'UNESCO se propose de mettre en œuvre pendant les années 1990-199, ainsi qu'à la Stratégie internationale d'action pour l'éducation et la formation à l'environnement pour les années 1990. Outre une coopération technique en vue de l'intégration de ces différentes formes d'éducation dans les programmes éducatifs nationaux à tous les niveaux (primaire, secondaire, universitaire, professionnel), l'accent pourrait être mis sur le renforcement ou le développement des réseaux d'institutions, tels que le réseau international des Ecoles associées de l'UNESCO ou des Clubs UNESCO, ou encore le jumelage de centres scolaires, en vue de faciliter chez les jeunes l'acquisition de connaissances partagées dans le domaine de la paix. La formation des formateurs est, ici encore, essentielle. Cet effort devrait mobiliser les institutions publiques de l'éducation dans les Etats membres et s'appuyer sur la communauté scientifique et intellectuelle, notamment sur les réseaux spécialisés constitués par les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Les Associations professionnelles pourraient contribuer à assurer la pertinence de l'apprentissage permanent et de l'éducation non formelle, notamment pour les catégories particulièrement concernées (magistrats, avocats, médecins, pharmaciens, personnel pénitentiaire, officiers de police, etc.). La révision des manuels scolaires, pour en éliminer les préjugés et les stéréotypes, est l'un des autres pivots de l'action de l'UNESCO au niveau de l'enseignement scolaire.

92. Peut-être l'heure est-elle venue d'envisager une intégration de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme et de l'éducation relative à l'environnement ? Quelles approches méthodologiques devrait-on privilégier, en ce cas, afin de faciliter l'intégration des apports des disciplines des sciences sociales et humaines et ceux des sciences naturelles ? Quelles seraient les stratégies les plus efficaces à mettre en œuvre pour le développement d'une éducation intégrée en matière de paix, droits de l'homme et d'environnement, dans l'enseignement pré-universitaire, dans l'enseignement supérieur et dans l'éducation du grand public ?

93. Quelles actions devraient être entreprises en priorité, aux niveaux national, régional et international, en vue de promouvoir la formation initiale et le recyclage du personnel nécessaire pour l'information, l'éducation et la recherche dans les domaines de la paix, des droits de l'homme et de l'environnement ? A cet égard, quel rôle incombe aux universités en général et aux universités de la paix en particulier ?

94. Un autre domaine de coopération a trait à l'application des instruments internationaux. Les acquis de la communauté internationale dans ce domaine sont multiples : traités visant à marquer des zones de paix, accords bilatéraux et multilatéraux sur le désarmement, mécanismes de mise en place de mesures de confiance mutuelle, résolutions visant l'action humanitaire ou conventions protégeant les droits de l'homme et l'environnement.

95. Il semble désormais possible de franchir une nouvelle étape et d'étendre à l'échelon de toutes les régions la mise en œuvre des mécanismes et systèmes de contrôle internationaux pour la protection des droits de l'homme (en partant des exemples du système des Nations Unies, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation de l'Unité africaine, de l'Organisation des Etats américains, etc.). Le rôle que les institutions du système des Nations Unies, l'UNESCO en particulier, pourraient jouer à cet égard, chacune dans le cadre de ses domaines de compétence, mériterait d'être examiné. On pourrait, par exemple encourager l'étude de toutes les conventions universelles et régionales relatives aux droits de l'homme pour faire apparaître, sur chaque question, le système le plus protecteur, issu de chacune des conventions.

## CONCLUSION

96. Le Congrès de Yamoussoukro se tient en un moment particulièrement important. D'une part, les gigantesques moyens de destruction qui ont été accumulés constituent une menace sans précédent pour la paix, et pour la survie de l'humanité. D'autre part, des tendances positives se font jour, de différents côtés, qui tendent à favoriser le règlement pacifique des conflits. Le système des Nations Unies a prouvé à l'évidence, au cours de ces derniers

mois, son caractère irremplaçable comme lieu et instrument du dialogue pour la paix.

97. La prise de conscience des rapports étroits qui existent entre la paix et le développement, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la protection de l'environnement et la promotion de la diversité culturelle témoigne de l'actualité des principes qui fondent la Charte de l'Organisation des Nations Unies et l'Acte constitutif de l'UNESCO. Elle témoigne de l'importance des efforts à déployer — à l'interaction des domaines de compétence propres de l'UNESCO : éducation, sciences exactes et naturelles, sociales et humaines, culture et communication — pour édifier une « culture de paix », fondée sur une éthique partagée de liberté, de justice et de solidarité.

98. Cette coopération internationale fondée sur la solidarité et l'évidence du destin commun de l'humanité n'appelle-t-elle pas de nouvelles formes de conception de l'action internationale et de nouvelles pratiques ? Comment renforcer les outils concrets de cette action internationale ? Comment renforcer la contribution essentielle de la culture à la paix ? Il faudra donc dégager à Yamoussoukro cette grande perspective qui dépassera les habitudes et les mythes désuets et fera appel au génie propre de chaque culture pour élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes.

# 4. Discours à la séance d'ouverture

DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE AU CONGRES INTERNATIONAL  
DE YAMOISSOUKRO SUR LA PAIX DANS L'ESPRIT DES HOMMES  
DE M. FEDERICO MAYOR, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Oui, jamais peut-être au cours des 40 dernières années, la paix n'aura été autant à la portée de l'humanité, n'aura été aussi palpable qu'aujourd'hui. Oui, la paix est possible à tous les niveaux de la vie et c'est l'être humain qui forge son avenir de paix ou plonge dans les désordres de la guerre. Oui, aujourd'hui l'humanité se trouve à la croisée des chemins où il lui faut avec audace, imagination et détermination choisir le parti de la paix.

Depuis plus de 40 ans, l'UNESCO œuvre à établir la paix dans l'esprit des hommes, car comme l'Acte constitutif de l'UNESCO le stipule, « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

Alors que la communauté des nations vient de créer à San Francisco l'Organisation des Nations Unies et la doter d'une Charte, cette même communauté internationale en 1946 entend, par l'éducation, la science et la culture, renforcer la paix et la sécurité, établies au prix de millions de morts dans cette « grande et terrible guerre » qui vient de finir en 1945. Le poète Archibald MacLeish soulignait, à la deuxième session du Conseil exécutif, que l'Organisation n'a pas été créée pour veiller aux progrès théoriques



de l'éducation, de la science et de la culture, mais bien pour les employer à l'œuvre concrète et positive de la paix entre les peuples. En effet, la communauté des nations qui vient de remporter la victoire en 1945 sur le fascisme et le nazisme a réalisé que ces régimes politiques et leurs conséquences militaristes immédiates n'ont été rendus possibles qu'en raison d'une propagande issue de la haine de la justice et de la loi, fondée sur la suspicion du monde intellectuel et universitaire, foulant au pied la liberté, dénigrant les cultures des autres peuples, exaltant une ethnie dont les caractéristiques intellectuelles et psychologiques seraient inscrites génétiquement, encourageant l'obscurantisme populiste, pratiquant la censure et la manipulation des organes d'information à des fins bellicistes. Le devoir de l'humanité était donc de tout faire pour que cette idéologie — et toute idéologie qui ne respecterait pas les droits humains — fût condamnée dans les esprits et dans les cœurs, pour qu'elle fût définitivement remplacée par une idéologie de paix.

En cherchant les sources de la pensée contemporaine sur la paix, on peut trouver au centre du raisonnement de grands philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'hypothèse déjà émise d'un danger d'extermination mutuelle totale des protagonistes' que l'état de développement des moyens de destruction ne permettait guère de convertir en possibilité réelle à cette époque. Il y a déjà deux siècles, Kant s'y référait explicitement en affirmant « qu'une guerre d'extermination où la destruction atteindrait les deux parties à la fois, et en même temps, se ferait destruction de tout droit, ne laisserait s'établir la paix perpétuelle que dans le grand cimetière de l'espèce humaine ». L'être humain dans sa totalité, aussi bien dans sa dimension spirituelle que dans ses préoccupations matérielles, autant dans sa profonde unité que dans sa riche diversité, doit être placé au centre de la problématique de la paix. Quelle que soit la multiplicité des approches pour cerner les aspects théoriques et pratiques de la paix, l'objet principal de toutes les interrogations doit converger vers un seul sujet : l'être humain, dans sa globalité indivisible. En un mot dans son humanité. Aussi ne faut-il négliger aucune piste permettant d'avancer, pas à pas et de manière réaliste, sur les chemins de la paix. C'est-à-dire qu'il faut prendre en considération tous les facteurs qui agissent, directement ou indirectement, sur la paix dans le monde complexe, contradictoire et inégal dans lequel nous vivons : la diversité des systèmes sociaux et culturels ; le

développement des sciences, des techniques et des moyens d'information et de communication ; les problèmes économiques et politiques ; les droits de l'homme, etc. Bref, il faut réaliser un nouveau projet de paix perpétuelle, qui se trouve peut-être aujourd'hui à notre portée.

La paix a un contenu positif, qui est l'exigence de justice dans les rapports entre les sociétés et de reconnaissance de l'égalité et dignité de tous les peuples et de toutes les cultures. Elle est donc synonyme en particulier du respect des droits fondamentaux de l'homme, et de la libre détermination des peuples, du bien-être de l'homme, du développement et des progrès qui pourraient être réalisés pour résoudre certains grands problèmes auxquels l'humanité est confrontée, et notamment en matière d'éducation, de science et de culture, domaines de compétence de l'UNESCO.

L'idée de paix renvoie à l'exigence de coopération et d'amitié entre les peuples et les hommes. Celles-ci supposent la tolérance réciproque sur les plans politique et idéologique, le respect de l'autre. Dans le monde contemporain, les conflits, les divergences d'intérêt, les heurts et l'intolérance qui en découle, sont une des causes majeures de l'hostilité entre les peuples et, par conséquent, des guerres. Il apparaît essentiel de désamorcer ces conflits en organisant un dialogue des idéologies, visant à dégager, par-delà leurs oppositions, un dénominateur commun de la paix.

Mais il ne s'agit pas d'une coopération entre « grands » et « petits », entre « supérieurs » et « subordonnés ». Il s'agit d'une coopération entre individus, peuples, nations et Etats qui sont égaux en droit et en dignité. L'absence de respect et de reconnaissance mutuels fausserait à sa base une telle coopération internationale qui ne serait plus consentie mais contrainte, qui ne serait plus partagée, mais imposée.

Depuis le célèbre Essai sur le don de Marcel Mauss, toute l'anthropologie moderne n'a cessé de réfléchir sur le sens et l'importance du don et du contre-don dans les rapports socio-politiques. Echanger, c'est éviter la guerre et créer les conditions de la paix. Echanger des idées, comparer des expériences, partager des connaissances, autrement dit, instaurer au niveau intellectuel un flux permanent de coopération est l'une des conditions essentielles

pour le maintien de la paix et de la sécurité.

Pas de paix sans justice. C'est pourquoi les relations internationales se caractérisent au cours des quarante dernières années par deux grands mouvements étroitement reliés et articulés. D'abord, les luttes de décolonisation et les luttes pour la reconnaissance des droits de l'homme. Si le principe de l'égalité en droit de tous était établi par la pensée philosophique et politique, il n'en allait pas de même de la reconnaissance de facto de cette égalité. La décolonisation a sur le plan culturel démultiplié les horizons, les logiques et les interprétations du monde. Elle a enrichi les possibilités des échanges et l'exigence légitime de paix des individus et des peuples ne peut désormais se fonder que dans une polyphonie. Cependant, le processus de décolonisation n'est pas achevé. Le régime d'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie opprime, écrase, étouffe toute voix qui voudrait s'élever pour protester contre l'injustice.

Mais la force de la dignité reste toujours vivante. On peut tuer les messagers mais pas les idées, pas les idéaux. Le combat de Nelson Mandela est un prodigieux témoignage de l'irréductible force de l'idée de liberté.

La paix suppose par ailleurs la réduction des écarts entre pays riches et pays pauvres. La famine tue chaque jour des milliers de personnes et notamment des enfants. Les maladies qui pourraient être vaincues avec les moyens de nos connaissances actuelles tuent chaque jour aussi d'autres milliers de personnes. C'est chaque jour que nous devons reprendre le fil de notre action pour aller plus loin, pour mettre fin à une situation qui devrait nous inspirer une honte immense.

Le développement est une condition fondamentale de la paix. La pauvreté des pays les moins développés constitue en elle-même une menace permanente pour la paix mondiale. Le progrès prodigieux des moyens de communication (transport physique des personnes et des biens, moyens audiovisuels de communication, informatique, médias, etc.) a rendu plus sensibles que jamais, et par conséquent plus intolérables, les déséquilibres et les inégalités des conditions de vie. Dans un monde devenu plus petit que jamais, le contraste entre la misère extrême des uns et l'opulence des autres, est aussi devenu plus insupportable psychologiquement et socialement, et

constitue l'une des causes fondamentales de tension et de violence. Les inégalités excessives entre catégories et couches sociales à l'intérieur des Etats, ainsi que les violations des droits de l'homme, conduisent au même résultat.

La paix aujourd'hui signifie à la fois la paix entre les êtres humains, la paix entre les peuples et les nations, la paix entre les hommes et les femmes et les Etats, mais également la paix entre l'être humain et son environnement socioculturel et naturel.

Il ne s'agit pas de supprimer les conflits dans le monde. Conflit et contradiction ont toujours été les moteurs de l'histoire de l'humanité. Il faudrait que la guerre et la violence ne soient plus perçues comme les solutions possibles aux conflits. Il faut œuvrer de manière à ce que la négociation, la conciliation et le respect de l'état de droit soient les seules voies pour résoudre les conflits, surmonter les contradictions, transcender les intérêts particuliers.

S'il s'agit de mettre un terme aux violences que subissent les hommes et les femmes, il faut aussi mettre un terme à la violence que subit l'environnement. La contrepartie de la conquête de l'homme sur la nature est aussi le respect qui est dû à l'environnement faute de quoi le rôle d'apprenti-sorcier de l'homme se retournera contre lui. La maîtrise de la nature, la connaissance du climat, des phénomènes géologiques et des grands équilibres écologiques devraient conduire l'homme à une gestion plus rationnelle de l'espace et des ressources dont il dispose.

Le système des Nations Unies représente aujourd'hui, plus que jamais peut être, un cadre indispensable de concertation et de conciliation, au service de la paix mondiale. Il faut souligner, à cet égard, le rôle irremplaçable de l'UNESCO. La place de l'UNESCO parmi les institutions du système des Nations Unies est unique. Elle est, en effet, la seule dont la vocation clairement énoncée par son Acte constitutif est d'être d'abord l'organe de coopération intellectuelle internationale pour « maintenir et renforcer la paix » mondiale. En ce sens, la spécificité de l'UNESCO réside dans la tâche de construire la paix sur la raison et l'intelligence humaines, la liberté et la créativité de chaque homme et de tous les hommes.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Avant de clore, je voudrais citer Sa Sainteté Jean-Paul II. Son Message pour célébrer la « Journée mondiale de la paix » le 1er janvier 1983, intitulé « Le dialogue pour la paix, un défi pour notre temps », redit sa confiance aux responsables et membres des organisations internationales et aux fonctionnaires internationaux pour rappeler que les organisations internationales « ont une chance exceptionnelle à saisir : se réapproprier, dans toute sa plénitude, la mission qui leur échoit en vertu de leur origine, de leur charte et de leur mandat, devenir les lieux et les instruments par excellence du vrai dialogue pour la paix ».

L'UNESCO n'a cessé de se vouloir ce cadre d'échanges où chacun peut s'exprimer librement, dans le respect et la reconnaissance d'autrui tout en affirmant sa spécificité. Aujourd'hui encore, je vous invite à cet échange que je vous souhaite fructueux et constructif. La paix sera gagnée par les hommes et les femmes, elle ne leur sera pas donnée ; il faudra que nous y travaillions tous ensemble : le système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Tous ensemble.

Votre réunion, qui s'ouvre aujourd'hui, doit y contribuer en préparant la réunion internationale sur la paix dans l'esprit des hommes, qui se a organisée en collaboration avec la Fondation internationale pour la paix à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, en 1989.

C'est dire tout l'intérêt que je lui accorde et tout le succès que je lui souhaite : une longue marche en faveur de la paix nous attend. Mais nous ne partons pas les mains vides. Un passé d'acquis, en matière de respect du droit et des droits humains et de compréhension internationale nous donne une force chaque jour renouvelée. L'horizon s'éclaire de quelques signes d'espoir. L'avenir nous regarde.

## 5. Discours de clôture

DE M. FEDERICO MAYOR, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Monsieur le Ministre d'Etat, Représentant du Président de la  
République,

Monsieur le Président de la Conférence générale,

Monsieur le Président de la Cour internationale de justice,

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité  
Africaine,

Monsieur le Président du Congrès,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

En ce 1er juillet 1989, vous vous apprêtez, à l'issue des travaux de votre Congrès, à adopter la Déclaration de Yamoussoukro sur la paix dans l'esprit des hommes. Vous avez tenu à exprimer par ce geste un espoir pour l'humanité, une foi dans son avenir et votre résolution dans l'action. Les recommandations que vous avez formulées seront examinées avec soin et je veillerai à ce que leurs suites soient à la mesure de leurs ambitions.

Quels objectifs la Déclaration de Yamoussoukro vise-t-elle ? Quel en est le message à l'orée du vingt et unième siècle ?

Il faut d'abord affirmer avec force que la paix est une attitude modelée dans l'esprit, sans négliger de dire qu'elle est aussi un comportement dicté par le cœur. Aussi la paix est-elle un processus auquel nous devons tous participer, femmes et hommes, adultes et enfants.

Ensuite, il est urgent d'insister sur l'association harmonieuse qui doit exister entre la société et l'environnement afin que la paix s'instaure entre les hommes. Il est impérieux aujourd'hui plus que jamais qu'un équilibre s'établisse entre l'humanité et cet environnement qui lui a donné naissance et dont il vit.

Enfin, il faut réconcilier la science et la technique avec l'éthique. Le fossé qui s'est creusé à cet égard a été désastreux pour la société dans son ensemble. Les hommes et les femmes ne veulent plus se trouver dans un maelström dont la direction paraît toujours plus aléatoire. En définitive, c'est l'orientation éthique qui devra guider la société dans le prochain millénaire.

C'est pourquoi l'univers symbolique et spirituel de l'homme, qui se traduit par la diversité de ses cultures, doit également se réconcilier avec son univers matériel, c'est-à-dire le monde du travail et de la production.

Les Nations Unies et en particulier l'UNESCO se sont attelées à cet immense tâche pour dire oui à la paix et non à la violence, pour dire oui à la liberté et à l'égalité et non à toutes les formes de discriminations, pour dire oui à la justice et non aux spoliations, à la misère et au développement inégal.

La violence et le recours à la force ne sont pas constitutifs de la nature humaine ; la violence n'est pas innée ; elle n'est pas inévitable. Hélas, elle est créée par la société, elle découle de la volonté de certains groupes de dominer et d'opprimer les autres. Cependant, puisqu'elle est produite par la société, alors elle peut aussi disparaître. Il faut donc à tout prix prendre toutes les dispositions pour éviter qu'elle ne devienne une attitude, se traduise dans les comportements et s'inscrive dans les mentalités. Il faut l'enrayer de partout, qu'il s'agisse des relations interpersonnelles, interculturelles ou internationales.

C'est pourquoi cette paix que nous appelons de toutes nos forces ne peut se fonder que sur le respect absolu des droits de l'homme. Respect qu'il faut sans cesse réaffirmer ; droits de l'homme qu'il faut sans cesse rappeler. Droits de l'homme qui ne doivent pas se limiter à l'un ou l'autre de leurs aspects mais tels qu'ils furent conçus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est-à-dire dans leur plénitude et dans la réalisation de leurs virtualités.

Car la Déclaration universelle porte en elle-même, pour ainsi dire en gestation, des domaines qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'ignorer.

D'abord, respect de la vie et non seulement de la survie. Les millions d'êtres humains qui meurent de faim ou qui sont victimes de malnutrition exigent que leur droit à la vie soit respecté. La vie représente une valeur absolue que nul ne devrait pouvoir nier sans renier son humanité même.

Ensuite, respect du droit à la liberté et à l'auto-détermination. Nul peuple, nul groupe, nul homme ne doit être asservi. Il n'est pas de prix que les hommes aient accepté de payer pour leur liberté, au sacrifice même de leur vie.

Ce droit à la liberté c'est aussi le droit à la culture et au plein épanouissement des facultés créatrices de chacun. Car la liberté se traduit en action dans la culture ; la diversité culturelle et la reconnaissance des identités culturelles sont l'exercice du droit à la liberté ; la multiplicité des langues est gage de la parole de la liberté.

Enfin, la nécessité de veiller à un environnement de qualité. Oui, partout dans le monde, les hommes et les femmes revendiquent le droit de prendre part à la gestion de l'environnement. En effet, la dégradation de l'environnement peut atteindre pour la première fois dans l'histoire de l'humanité un niveau irréversible. C'est un devoir que nous avons vis à vis des générations à venir. Elles seront en droit de nous demander de leur rendre compte de notre gestion du patrimoine commun de l'humanité. C'est une responsabilité qui nous incombe, car l'environnement peut mettre en péril la vie elle-même sous toutes ses formes : la vie de l'homme sur la planète mais aussi la vie de toutes les espèces dans leur diversité et que nous contribuons à détruire progressivement.

Forger une culture de la paix comprend ses différentes facettes de la vie en société, de la vie dans un environnement de qualité et de la vie de l'esprit c'est-à-dire des relations entre l'homme et la connaissance.



Il y a exactement cinquante ans, la « grande et terrible guerre » se préparait. Elle devait embraser et ravager le monde, cette guerre qui a nié le droit à la vie, foulé aux pieds la liberté et assujéti la culture. C'est pour que jamais plus le spectre de la guerre ne s'élève sur le monde que vous avez décidé de marquer, par une Déclaration, votre engagement aux côtés de la paix. Pour la préparer vous avez accepté de répondre à cette attente du monde. Attente d'une paix permanente qui est une conviction toujours renouvelée et une conquête chaque jour recommencée. Attente d'une paix permanente, qui ne soit ni domination des petits par les grands, ni oppression des pauvres par les riches, mais qui soit fondée sur la solidarité. La solidarité c'est ce regard qui nous mène au delà de nos frontières et nous conduit à dépasser notre génération quand la justice nous ouvre les yeux.

Votre Déclaration est une nouvelle vision du monde mais aussi un engagement dans l'action. Presque de l'avenir, elle trace le programme d'aujourd'hui. Programme dont il faut payer le prix. De la guerre nous savons ce qu'elle coûte à l'humanité de sang et de deuils, en armes et en destruction. La paix aussi a un prix qu'il faut être disposé à payer : prix de l'éducation, de la recherche scientifique et du développement culturel. Car pour transformer, il faut former.

Le capital que représente la capacité créatrice de l'humanité peut fructifier si la volonté de payer le prix de la paix existe. C'est pourquoi votre Déclaration doit parvenir aux décideurs car il faut les persuader de faire confiance à la paix, d'investir dans la paix.

Mesdames et Messieurs,

Du cœur de l'Afrique à Yamoussoukro s'élève aujourd'hui

Un chant d'espoir

Afin que la compréhension et les accords

Inlassablement recherchés

Se substituent à la violence, à la haine, à la rancœur.

Du cœur de l'Afrique monte aujourd'hui

Un hymne à la paix

Entre tous les hommes et tous les peuples

Une Déclaration sur la paix

Dont tous les hommes et tous les peuples puissent s'en faire l'écho.

Au cœur de l'Afrique, on entonne aujourd'hui  
Un cantique à la justice  
Pour affirmer que tous les hommes sont égaux  
Sans distinction de couleur de peau ou de croyances,  
D'âge ou de sexe.

Du cœur de l'Afrique, aujourd'hui une clameur de solidarité  
Se dirige vers tous et chaque femme et homme de la planète  
Pour ne jamais oublier les autres ni rompre avec eux  
Pour écrire en un seul langage d'amour  
Une nouvelle page d'histoire en de multiples langues.

Aujourd'hui, naît à Yamoussoukro un langage nouveau  
Que nous adressons aux plus jeunes et aux plus démunis  
Envers lesquels nous avons contracté une dette,  
La dette de la liberté.

Aujourd'hui, s'engage la réconciliation  
Pour répondre à cet appel impérieux  
Lancé de cette terre qui a connu l'esclavage  
Lancé aujourd'hui comme un cri de fraternité.

Aujourd'hui, le jour est venu  
D'établir sans tarder une relation nouvelle entre l'humanité  
Et son environnement  
Dont nous avons hérité de nos ancêtres  
Et que nous devons transmettre à nos descendants.

Du cœur de l'Afrique' aujourd'hui nous proclamons  
Que pour la paix et la justice,  
Auxquelles toutes les religions, toutes les croyances et toutes les  
cultures sont attachées,  
Le temps est venu.  
Il faut qu'elles deviennent finalement réalités.

## 6. Liste des participants

### I. EXPERTS

Mr David ADAMS  
Professor of Psychology  
Seville Statement on Violence  
Middletown, CT, USA

Mr M. ARAM  
President  
Shanti Ashram  
Coimbatore, INDIA

Mr Nii Boi AYIBOTELE  
Secretary  
Ghana Committee for the  
International Hydrological Programme  
Council for Scientific and Industrial  
Research  
Accra, GHANA

M. Tierno Mouctar BAH  
Professeur d'histoire  
Université de Yaoundé  
Yaoundé, CAMEROUN

Mr Alexandre BAITCHAROV  
Professeur de Philosophie politique  
Université de Minsk  
Minsk, RSS DE BIELORUSSIE

M. Bashir BAKRI  
Président  
Fonds international de la promotion  
de la culture  
Khartoum, SOUDAN

M. Moncef BENOUNICHE  
Avocat à la Cour  
Ligue algérienne des droits de l'homme  
Alger, ALGERIE

Mrs Elise BOULDING  
Secretary General  
International Peace Research  
Association  
Boulder, USA

Mr Lothar BROCK  
Professor  
Frankfurt Peace Research Institute  
Frankfurt, GERMANY

M. Jan CEROVSKY  
Membre du Conseil de  
l'Union internationale de  
la conservation de la nature  
Institut d'état pour la protection des  
monuments et la conservation  
de la nature  
Prague, TCHECOSLOVAQUIE

Mr M.A. CHAUDHRI  
Director of Research  
Pakistan Institute of  
International Affairs  
Karachi, PAKISTAN

Mr Kevin CLEMENTS  
Professor, Department of Sociology  
University of Canterbury  
Christchurch, NEW ZEALAND

**M. Jacques DANON**  
Directeur  
Observatoire national du Brésil  
Rio de Janeiro, BRESIL

**M. Daby DIAGNE**  
Secrétaire général adjoint  
Fédération mondiale des cités unies  
Dakar, SENEGAL

**M Rachid DRISS**  
Président  
Association des études internationales  
Tunis, TUNISIE

**Mr Pal DUNAY**  
Associate Professor of International  
Law  
Eötvös Loránd University  
Budapest, HUNGARY

**M. Kodjo Lonlon DZEDIKOU**  
Président Coordonnateur national  
Fédération togolaise des Associations  
et Clubs Unesco  
Lomé, TOGO

**Mr Yoichi FUKUSHIMA**  
Committee Member of Science Council  
of Japan  
Research Centre for the Environment  
Tokyo, JAPAN

**Mr Santiago GENOVES**  
Professor of Anthropology  
University of Mexico  
Mexico, MEXICO

**Mr Samir K. GHOSH**  
Director  
Indian Institute of Human Sciences  
Konnagar, INDIA

**Mr Nicholas GILLET**  
Chairman  
Quaker Peace and Service  
United Nations Committee  
London, UNITED KINGDOM

**Mr Norman GILROY**  
President  
Institute for the Human Environment  
San Francisco, USA

**Mr Björn HETTNE**  
Director  
Peace Research Institute,  
Gothenburg University  
Gothenburg, SWEDEN

**M. Henri HOGBE-NLEND**  
Président  
Association africaine pour l'avancement  
des sciences et des techniques (AAAST)  
Bordeaux, FRANCE

**Mr Mikael IMRU**  
Retired former diplomat  
Addis-Ababa, ETHIOPIA

**M. Joseph ITOTOH**  
Président  
Confédération mondiale des organisa-  
tions de la profession enseignante  
(CMOPE)  
Morges, SUISSE

**M. Georges JABBOUR**  
Conseiller du Premier Ministre  
Bureau du Premier Ministre  
Damas, SYRIE

**Mr Georgi KALUSHEV**  
Professor in Management  
Sofia, BULGARIA

**M. Lamine KAMARA**  
Secrétaire général  
Commission nationale guinéenne  
pour l'UNESCO  
Conakry, REPUBLIQUE DE GUINEE

**Mr Ho-Jeh LHEE**  
Director  
Institute for Peace Science  
Korea University  
Seoul, REPUBLIC OF KOREA

**M. Helmut LIETH**  
 Professeur  
 Université d'Osnabrück  
 Osnabrück, GERMANY

**M. Felipe E. MACGREGOR**  
 Président  
 Asociación Peruana de Investigación  
 et de la technologie  
 Lima, PEROU

**M. Levy MAKANY**  
 Secrétaire général  
 Union panafricaine de la science  
 et de la technologie  
 Brazzaville, CONGO

**M. Michel MALDAGUE**  
 Professeur  
 Université Laval  
 Québec, CANADA

**M. W. MALU**  
 Conseiller principal  
 Présidence de la République  
 Kinshasa, ZAIRE

**M. Slim MOHSEN**  
 Avocat international  
 Président,  
 Ligue libanaise des droits de l'homme  
 Paris, FRANCE

**Mr Yuji MORI**  
 Director  
 Institute for Peace Science  
 Hiroshima University  
 Hiroshima, JAPAN

**Mr Solomon M. NKIWANE**  
 Professor  
 University of Zimbabwe  
 Harare, ZIMBABWE

**Mr Peter B. OKOH**  
 Executive Director  
 African Peace Research Institute  
 Lagos, NIGERIA

**M. Hugo PALMA VALDERRAMA**  
 Ambassadeur  
 Ambassade du Pérou  
 Brasilia, BRESIL

**M. Albert POGNON**  
 Président Afrique  
 Mouvement international  
 des juristes catholiques  
 Cotonou, BENIN

**M. Georges POUSSIN**  
 Chargé de mission auprès  
 du Secrétaire général  
 Commission de la République  
 française pour l'éducation, la science et  
 la culture  
 Paris, FRANCE

**M. Michel PRIEUR**  
 Doyen, Faculté de droit  
 et des sciences économiques  
 Président du Centre international  
 de droit comparé de l'environnement  
 Limoges, FRANCE

**M. Jacques RICHARDSON**  
 Conseil de gestion  
 Communication  
 Paris, FRANCE

**M. Alain RUELLAN**  
 Professeur des sciences du sol  
 Université de Paris  
 Paris, FRANCE

**Mr Gerd SEIDEL**  
 Professor of International Law  
 Humboldt University  
 Berlin, GERANY

**Mr Yuri SHEMSHUCHENKO**  
 Director  
 Institute of State and Law  
 Academy of Sciences  
 of the Ukrainian SSR  
 Kiev, UKRAINIAN SSR

M. Danilo de SOUZA DIAZ  
Professeur au Programme  
interdisciplinaire d'énergie  
Université fédérale de Rio de Janeiro  
Rio de Janeiro, BRESIL

Mr Keith SUTER  
Director  
Trinity Peaco Research Institute  
Perth, AUSTRALIA

Mr Danilo TURK  
Professor of Public International Law  
University of Ljubljana  
Ljubljana, YUGOSLAVIA

Mrs Maria Elena VALENZUELA  
Researcher  
Women's Institute  
Santiago, CHILE

Mr Tapio VARIS  
Professor  
University of Tampere  
Tampere, FINLAND

M. Karel VASAK  
Conseiller juridique  
Organisation mondiale du tourisme  
Madrid, ESPAGNE

Ms Riitta WAHLSTROM  
Professor  
University of Jyväskylä  
Jyväskylä, FINLAND

**II. MEMBRES DU CONSEIL  
EXECUTIF/MEMBERS OF  
THE EXECUTIVE BOARD**

M. Guillermo PUTZEYS ALVARAREZ  
Président de la Conférence générale

M. Alemayu TEFERRA  
Vice-président du Conseil exécutif

M. Siegfried KAEMPF  
Membre du Conseil exécutif  
Président du Comité des  
Organisations non gouvernementales

M. Paul Yao AKOTO  
Membre du Conseil exécutif

M. Léon BOISSIER-PALUN  
Membre du Conseil exécutif

M. Hilaire BOUHOYI  
Membre du Conseil exécutif

Mme Marie-Claude CABANA  
Membre du Conseil exécutif

M. Marsetio DONOSEPUTRO  
Membre du Conseil exécutif

M. Luis Bernardo HONWANA  
Membre du Conseil exécutif

M. Mumtaz A. KAZI  
Membre du Conseil exécutif

M. Allan LI FO SJOE  
Membre du Conseil exécutif

M. Abdelsalam MAJALI  
Membre du Conseil exécutif

M. NTji Idriss MARIKO  
Membre du Conseil exécutif

Mme Margaretha MICKWITZ  
Membre du Conseil exécutif

M. Milan MILANOV  
Membre du Conseil exécutif

M. Adamou NDAM NJOYA  
Membre du Conseil exécutif

M. Mohamed M. OULD WEDDADY  
Membre du Conseil exécutif

**M. Komlavi Fofili SEDDOH**  
Membre du Conseil exécutif

**M. Nissanka WIJEYERATNE**  
Membre du Conseil exécutif

**M. Arap BULLUT**  
Suppléant de M. Bethwell Allan Ogot,  
membre du Conseil exécutif

**MAe Winnifred Karagwa BYANYIMA**  
Suppléante de M. Asavia Wandiram,  
membre du Conseil exécutif

**M. Faustino Nguema ESONO AFANG**  
Suppléant de M. Federico Edjo Ovono,  
membre du Conseil exécutif

**M. Giacomo IVANCICH BIAGGINI**  
Suppléant de Mme M. L. Paronetto  
Valier, membre du Conseil exécutif

**M. Nikolai KANAIEV**  
Suppléant de Mme Rosa  
Otoumbayeva, Vice-président du  
Conseil exécutif

**Mr Wladyslaw NENEMAN**  
Suppléant de M. Kazimierz Zygulski,  
membre du Conseil exécutif

**M. François NORDMANN**  
Suppléant de M. Franz Muheim,  
membre du Conseil exécutif

**M. Alfredo PICASSO DE OYAGUE**  
Suppléant de M. Alberto Wagner de  
Reyna, membre du Conseil exécutif

**III. PERSONNALITÉS DU  
MONDE POLITIQUE,  
SCIENTIFIQUE ET  
CULTUREL/PERSONALI-  
TIES OF THE POLITICAL,  
SCIENTIFIC AND CUL-  
TURAL LIFE**

**M. Horacio ARTEAGA**  
Directeur général  
Ministère des affaires étrangères  
Caracas, VENEZUELA

**Mr BI Jilong**  
President  
Chinese Association  
for the United Nations  
Beijing, CHINA

**M. Hervé BOURGES**  
Président  
Radio Monte Carlo  
Monaco, PRINCIPAUTE DE MO-  
NACO

**M. Emmanuel COPPIETERS**  
Directeur général  
Institut royal des relations  
internationales  
Bruxelles, BELGIQUE

**M. Bernard DADIE**  
Directeur  
Fondation internationale  
Houphouët-Boigny pour la paix  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Bara DIOUF**  
Parlementaire  
Assemblée Nationale  
Dakar, SENEGAL

**M. Feyyaz GOLCUKLU**  
Juge  
Cour européenne des droits de  
l'homme  
Strasbourg, FRANCE

**M. Gilbert GUILLAUME**

Juge  
Cour internationale de justice  
La Haye, PAYS-BAS

**Mr Heitor GURGULINO DE SOUZA**

Rector  
United Nations University  
Tokyo, JAPAN

**M. Paul-Marc HENRY**

Ambassadeur de France  
Président, Comité national  
pour la Décennie mondiale  
du développement culturel  
Paris, FRANCE

**M. A. KHALED**

Secrétaire d'Etat pour l'éducation  
Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la  
recherche scientifique  
Tunis, TUNISIE

**M. Edem KODJO**

Ancien Secrétaire général de l'OUA  
Professeur, Université de Paris  
Paris, FRANCE

**M. Jean LARNAUD**

Secrétaire général  
Centre catholique international  
pour l'UNESCO  
Paris, FRANCE

**M. Napoléon LEBLANC**

Ancien Président de la Conférence  
générale de l'UNESCO  
Québec, CANADA

**M. Kéba M'BAYE**

Vice-Président  
Cour internationale de justice  
La Haye, PAYS-BAS

**M. Amadou-Mahtar M'BOW**

Ancien Directeur général de l'UNESCO  
Académie royale du Maroc  
Rabat, MAROC

**M. Fèlix MARTI**

Directeur  
Centre UNESCO de Catalunya  
Barcelone, ESPAGNE

**M. Candido MENDES DE ALMEIDA**

Prés ident  
Conseil international  
des sciences sociales (CISS)  
Rio de Janeiro, BRESIL

**M. Isaac NGUEMA**

Président  
Commission africaine des droits de  
l'homme et des peuples  
Libreville, GABON

**M. Paul OKUMBA D'OKWATSEGUE**

Secrétaire général  
Agence de coopération culturelle  
et technique (ACCT)  
Paris, FRANCE

**Mr. Ide OUMAROU**

Secretary-General  
Organization of African Unity (OAU)  
Addis Ababa, ETHIOPIA

**M. Louis Edmond PETTTI**

Juge  
Cour européenne des droits de l'homme  
Strasbourg, FRANCE

**M. Jorge E. RITTER**

Ministre des relations extérieures  
Ministère des relations extérieures  
Panama, PANAMA

**M. Alejandro J. RODRIGUEZ  
CARRION**

Professeur de droit international  
Université de Malaga  
Malaga, ESPAGNE



**M. José Maria RUDA**  
Président  
Cour internationale de justice  
La Haye, PAYS-BAS

**M. Inongo SAKOMBI**  
Commissaire d'Etat à l'information  
Commissariat d'Etat à l'information  
Kinshasa, ZAIRE

**Mrs Leila SHARAF**  
Former Minister of Information  
Representative of HRU the Crown  
Prince of Jordan  
Amman, JORDAN

**M. Albert TEVOEDJRE**  
Président  
Centre panafricain  
de prospective sociale  
Porto Novo, BENIN

**M. Nicolai TODOROV**  
Ancien Président de la Conférence  
générale de l'UNESCO  
Académie des sciences de Bulgarie  
Sofia, BULGARIE

**M. Arsène Assouan USHER**  
Ancien Ministre des Affaires étrangères  
Deputé-Maire de Cocody  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

#### **IV. OBSERVATEURS/OBSERVERS**

##### **A. Etats members/Member States**

**Mme RAjiza Maza ANDREYEVICH**  
Deuxième Secrétaire  
Ambassade du Brésil  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**Mr Bawahgr AYEMBILAH**  
First Secretary  
Ghana Embassy  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Julius BOBINGER**  
Chargé d'affaires a.i.  
Ambassade de la République fédérale  
d'Allemagne  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Felix CABEZA**  
Ambassadeur  
Ambassade du Chili  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Francesco CATANIA**  
Conseiller  
AHbassade d'Italie en Côte d'Ivoire  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Anselme DAGNON**  
Chargé d'affaires  
Ambassade du Bénin  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Nosrat Ali Fahmy NAIM**  
Ambassadeur  
Ambassade d'Egypte  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. D. VAN DUNEM**  
Délégué permanent de l'Angola  
auprès de l'UNESCO  
Paris, FRANCE

**M. Albert YANGARI**  
Ministre  
Ministère du tourisme et de l'habitat  
Libreville, GABON

##### **B. Organisations du système des Nations Unies/Agencies of the United Nations System**

**FAO**  
**M. Mamadou DIA**  
Représentant résident

**M. Mohamed Ali MEKOUAR**  
Bureau juridique, Service de législation

**ONU**

M. Francesco ALIPRANDI  
Expert

**PNUD**

M. Fidèle DIOUNOU  
Représentant résident a.i.

**UNICEF**

M. Stanislas ADOTEVI  
Directeur régional pour  
l'Afrique de l'ouest et du centre

**UNITED NATIONS ORGANIZATION**

Mr John PACE  
Chief  
External Relations  
Centre for Human Rights

**UNIVERSITE DES NATIONS UNIES**

Mme Joséphine GUIDI WANDJA  
Membre du Conseil

**C. Organisations internationales  
intergouvernementales/  
International Intergovernmental  
Organizations**

**AGENCE DE COOPERATION  
CULTURELLE ET TECHNIQUE  
(ACCT)**

M. Antoine BAWA  
Chef de Cabinet

**BANQUE AFRICAINE DE  
DEVELOPPEMENT**

M. Farhat LOUNES  
Vice-Président

M. Alioune BLONDIN BEYE  
Secrétaire général

**CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Michael INGLEDOW  
Service de presse

**INSTITUT CULTUREL AFRICAIN**

M. Alphonse BLAGUE  
Directeur général

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAIN**

M. Mohamed El Moctar BAL  
Chef de la Section Education

D. Organisations internationales non  
gouvernementales ayant un statut  
consultatif auprès de l'UNESCO/  
International organizations having  
consultative status with UNESCO

**ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES UNIVERSITES**

M. Bakary TOURE  
Président de l'Association  
internationale des universités  
partiellement ou entièrement de  
langue française (AUPELF)

**ASSOCIATION MONDIALE  
POUR L'ECOLE  
INSTRUMENT DE PAIX**

M. Karel VASAK

**BUREAU INTERNATIONAL  
CATHOLIQUE DE L'ENFANCE**

Père Louis ALLIBE

**CARITAS INTERNATIONALIS**

M. Joseph SECA  
Président de la Section Côte d'Ivoire

**CHILDREN INTERNATIONAL  
SUMMER VILLAGES**

M. Mathurin YAO  
Secrétaire général

Mme Francine LIBOT-LIND  
Présidente de la promotion  
internationale

**CLUB D'AFRIQUE**

M. Ampah JOHNSON  
Président

M. Yaovi E. RANDOLPH  
Secrétaire général

CONSEIL INTERNATIONAL DES  
SCIENCES SOCIALES  
Mme Elise BOULDING

CONSEIL INTERNATIONAL DU  
CINEMA ET DE LA TELEVISION  
M. Emmanuel FLIPO  
Secrétaire du Comité exécutif

CONSEIL MONDIAL DE LA PAIX  
M. Daniel KONATE

FEDERATION MONDIALE DES  
ASSOCIATIONS, CENTRES ET  
CLUBS UN<sup>ES</sup>CO  
M. Pierre LESUEUR  
Secrétaire général

FEDERATION MONDIALE DES  
ANCIENS COMBATTANTS  
M. Guy AHIZI-ELIAM  
Membre du Conseil général

INTERNATIONAL ORGANIZATION  
OF JOURNALISTS  
Mr Bernd RAYER  
Secretary

JEUNESSE ETUDIANTE  
CATHOLIQUE INTERNATIONALE  
M. Antoine SONDAG  
Prieur

LES ECLAIREUSES LAIQUES DE  
COTE D'IVOIRE  
Mlle Angèle N'GUESSAN YABA  
Commissionnaire nationale

LIGUE DES SOCIETES DE LA  
CROIX ROUGE ET DU CROISSANT  
ROUGE  
Mme Monique BASQUE  
Membre du Comité exécutif

MOUVEMENT MONDIAL  
DES MERES  
Mme Bertine KOUTOUAN  
Mme M.-C. ADE-ANGORA

OFFICE INTERNATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
M.E. NAMLAN  
Directeur  
Enseignement catholique  
de la Côte d'Ivoire

SECRETARIAT PROFESSIONNEL  
INTERNATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT  
M. Elie JOUEN  
Représentant permanent

UNIVERSALA ESPERANTO-ASOCIO  
M. Hyacinthe SEKA

**E. Autres organizations/  
other organizations**

CENTRE REGIONAL DES NATIONS  
UNIES POUR LA PAIX  
ET LE DESARMEMENT  
M. Brindois G. KABRAN

INTERNATIONAL UNION  
OF STUDENTS  
Mr John GYAN-TAWIAH  
Member  
National Union of Ghana Students

PRESENCE AFRICAINE  
Mme Yande DIOP

SOCIETE AFRICAINE DE CULTURE  
M. Ibrahima Baba KAKE

**F. Pays hôte/Host country**

**M. Julien ADHEPEAU**

Chef du Bureau de liaison  
et d'information

Ambassade de Côte d'Ivoire  
Paris, FRANCE

**M. René P. ANOUMA**

Secrétaire général  
Commission nationale ivoirienne  
pour l'UNESCO  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Joachim BONI**

Ancien Ministre  
Député à l'Assemblée nationale  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Etienne MIEZAN EZO**

Conseiller  
Délégation permanente  
de la Côte d'Ivoire  
auprès de l'UNESCO  
Paris, FRANCE

**M. Mocktar THIAM**

Chargé de l'information  
Ambassade de Côte d'Ivoire  
Paris, FRANCE

**M. Christophe WONDJI**

Conseiller  
Délégation permanente  
de la Côte d'Ivoire  
auprès de l'UNESCO  
Paris, FRANCE

**V. PRESSE/PRESS**

**M. Marcellin ABOUGNAN**

Rédacteur en chef  
Fraternité-Matin  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Jacob ADJOBI**

Reporter-Photographe  
Fraternité-Matin  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Bernard AKE**

Journaliste  
Radiodiffusion ivoirienne  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Koffi ATTA**

Directeur de la Rédaction

Fraternité-Hebdo

Abidjan, COTE D'IVOIRE

**Mr Abdel Wahab BADRAKHAN**

Special Reporter  
Al-Hayat  
London, UNITED KINGDOM

**M. Diégon BALLY**

Rédacteur en chef adjoint  
Ivoire-Dimanche  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. François BASSOLET**

Reporter-Photographe  
IRIS  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Kos BEN ALLAH**

Envoyé special  
Africa Recovery  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Mamadou BERTE**

Directeur  
Radiodiffusion ivoirienne  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Sesshie BIAVA**

Directeur  
Agence Togolaise de Presse (ATOP)  
Lomé, TOGO

**Mme Danielle BONI-CLAVERIE**  
Directrice  
Télévision nationale  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Philippe BOUABRE**  
Journaliste  
Télévision nationale  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Jean-Marc BRAMY**  
Envoyé spécial  
RFO/TV  
Paris, FRANCE

**M. Jérôme CARLOS**  
Rédacteur en chef  
Ivoire-Dimanche  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**Mme Teresa CASTILLO**  
Correspondante  
Agence "EFE"  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Jen-Jey CHEN**  
Envoyé spécial  
Central News Agency  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Pierre CHEYNIER**  
Directeur technique  
Fraternité Hebdo  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Carlos CIAMPOLI**  
Envoyé spécial  
Clarin  
Paris, FRANCE

**M. Pierre CISSE**  
Envoyé spécial  
RFO/TV  
Paris, FRANCE

**M. Aly COULIBALY**  
Directeur d'information  
Télévision nationale  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**Mme Marie-France CROS**  
Envoyée spéciale  
La Libre Belgique  
Bruxelles, BELGIQUE

**M. Alfred DAN MOUSSA**  
Journaliste  
Fraternité-Matin  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Maixent DEGNY**  
Journaliste  
Télévision nationale  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Alexei Pavlovitch DEMTCHENKO**  
Envoyé spécial  
Agence TASS  
Accra, GHANA

**M. Joseph DIOMANDE**  
Chef du Service grands reportages  
Télévision nationale  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Fidèle DJESSA**  
Journaliste  
Ivoire-Dimanche  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Bernard D. DORKENOO**  
Directeur  
Human Rights Media Service  
Prangins, SUISSE

**M. Souleymane DOUMBIA**  
Directeur des programmes  
Télévision nationale (Deuxième  
chaîne)  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Mohamed FANA**  
Journaliste  
Fraternité-Matin  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**Mme Ana Maria GEREZ**  
Envoyée spéciale  
Agence "EFE"  
Paris, FRANCE

**M. Bi Tah Emmanuel GOHORE**  
Journaliste  
Radiodiffusion ivoirienne  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Masa Emile GUEU**  
Journaliste  
Agences ivoirienne de presse  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Salah Eddine HAFEZ**  
Rédacteur en chef adjoint  
Al Ahram  
Le Caire, EGYPT

**Mme Lydia HENYO**  
Reporter-Photographe  
Fraternité-Hebdo  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Paulin JOACHIM**  
Envoyé spécial  
RFO/TV  
Paris, FRANCE

**M. Frédéric JOUVE**  
Envoyé spécial, RFO/TV  
Paris, FRANCE

**M. Paul-Alfred KADIO**  
Journaliste  
Radiodiffusion ivoirienne  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Gaoussou KAMISSOKO**  
Secrétaire général de la rédaction  
Fraternité-Matin  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Yacouba KEBE**  
Rédacteur en chef  
Ivoir'Soir  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Mfumu KIBANIAKINA**  
Envoyé spécial  
Agence PAMA  
Dakar, SENEGAL

**M. Honoré KOBLAVI**  
Reporter-Photographe  
Fraternité-Matin  
Abidjan, COTE d'IVOIRE

**M. Sié Marc KOFFI**  
Envoyé spécial, Reuters  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Samba KONE**  
Directeur  
Agence ivoirienne de Presse  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Koffi Jacques KONIAN**  
Reporter-Photographe  
Inter Photo  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Oufoué KOUAME**  
Correspondant  
Agence ivoirienne de presse  
Yamoussoukro, COTE D'IVOIRE

**M. Michel KOUAME**  
Journaliste  
Fraternité-Matin  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Raphaël LAKPE**  
Journaliste  
Ivoire-Dimanche  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Rudolf Walter LEONHARDT**  
Envoyé spécial  
Die Zeit  
Hambourg, ALLEMAGNE

**M. Bassam MANSOUR**  
 Envoyé spécial  
 Kol Al Arab  
 Paris, FRANCE

**M. Guy Pierre NOUAMA**  
 Rédacteur en chef  
 Fraternité Hebdo  
 Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Xueliang MAO**  
 Envoyé spécial  
 Xinhua  
 Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Hospice NOUDEHOU**  
 Envoyé spécial  
 Ehuzu  
 Cotonou, BENIN

**M. Jean-Valère MBINA-MANDZA**  
 Envoyé spécial  
 Africa no 1  
 Libreville, GABON

**M. Hugo Fabian ORTIZ**  
 Correspondant  
 Agence EFE  
 Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Auguste MIREMONT**  
 Directeur de la rédaction  
 Fraternité-Matin  
 Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Jaime OSORIO**  
 Envoyé spécial  
 Alasei  
 Mexico, MEXICO

**M. François MISSER**  
 Envoyé spécial  
 BBC et Croissance des jeunes nations  
 Bruxelles, BELGIQUE

**M. Gnonzié OUATTARA**  
 Journaliste  
 Radiodiffusion ivoirienne  
 Abidjan, COTE D'IVOIRE

**Mme Catherine MORAND**  
 Envoyée spéciale  
 Journal de Genève et Agence AFP  
 Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. Michel OUEDRAOGO**  
 Envoyé spécial  
 Sidwaya  
 Ouagadougou, BURKINA FASO

**M. Paul MUKASA**  
 Envoyé spécial  
 All Africa Press Service  
 Nairobi, KENYA

**Mme Adam OUOLOGUEM**  
 Correspondante  
 Sud Magazine et Gazette du Golfe  
 Abidjan, COTE D'IVOIRE

**Mme Margaret MURRAY**  
 Envoyée spécial  
 The Age, Sydney Morning Herald  
 Paris, FRANCE

**M. Xavier PANON**  
 Envoyé spécial  
 Radio Monte-Carlo  
 Paris, FRANCE

**M. Maurice NEMLIN**  
 Journaliste  
 Télévision nationale  
 Abidjan, COTE D'IVOIRE

**M. José Maria PAZ GAGO**  
 Envoyé spécial  
 Nuestro Tiempo  
 Abidjan, COTE D'IVOIRE

Mme Muriel POMPONNE  
Envoyée spéciale  
Radio-France international  
Paris, FRANCE

M. Jean-Pierre PONT  
Envoyé spécial  
Afrique élite  
Paris, FRANCE

Mme Wang QUIZHI  
Reporter-photographe  
Quotidien du peuple  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

M. Pierre RENE-WORNS  
Envoyé spécial, Calao  
Paris, FRANCE

M. Maxwell Philip RUSTON  
Envoyé spécial  
'La voix de l'Amérique  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

Mme Sophia S. RUSTON  
Envoyée spéciale  
'La voix de l'Amérique  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

M. Axel SCHULZ-EPPERS  
Photographe  
Associated Press  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

M. Alledji SIAKA  
Rédacteur en chef  
Gazette du centre  
Bouaké, COTE D'IVOIRE

M. Mahamat SILE HISSEINI  
Envoyé spécial  
Le Sahel  
Niamey, NIGER

Mme Awa Sidibé SISSOKO  
Reporter-Photographe  
Télévision nationale  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

Mme Lynne TERRY  
Envoyée spéciale  
NPR, Monitor Radio, Deutsche Welle,  
Radio Nederland  
Paris, FRANCE

M. Thassinda Uba THASSINDA  
Envoyé spécial  
Matin du Sahara, Maroc Soir  
Nanterre, FRANCE

M. Patricio TUPPER  
Envoyé spécial  
Agence IPS  
Suresnes, FRANCE

M. Kevin Scott WYNTER  
Reporter-photographe  
New-York City Tribune  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

M. Rusheng YANG  
Envoyé spécial  
Quotidien du peuple  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

M. Jules YAO  
Journaliste  
Fraternité-Hebdo  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

M. Jésus Kouassi YOBOUE  
Journaliste  
Télévision nationale  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

M. Xiuying ZHOU  
Envoyé spécial  
Xinhua  
Abidjan, COTE D'IVOIRE

M. Moussa ZIO  
Journaliste  
Ivoir'Soir  
Abidjan, COTE D'IVOIRE



**VI. SECRETARIAT**

**M. Federico MAYOR**  
Directeur général

**M. Eduardo PORTELLA**  
Directeur général adjoint pour le Programme

**M. Thomas KELLER**  
Sous-Directeur général pour les programmes généraux et le soutien du programme

**M. Julio LABASTIDA MARTIN DEL CAMPO**  
Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines

**M. John B. KABORE**  
Directeur chargé de la coopération avec les Etats membres d'Afrique

**M. Michael MISGINNA**  
Directeur  
Division Afrique  
Secteur des relations extérieures

**M. Pio RODRIGUEZ**  
Secrétaire de la Conférence générale et du Conseil exécutif  
Secrétaire du Congrès

**Mme Kaisa SAVOLAINEN**  
Directeur  
Division de l'égalité des chances en matière d'éducation et des programmes spéciaux  
Secteur de l'éducation

**M. Pascal LISSOUBA**  
Directeur  
Bureau régional de science et de technologie pour l'Afrique (ROSTRA), Nairobi (Kenya)  
Secteur des sciences exactes et naturelles

**M. Bernd VON DROSTE ZU HUI.SHOFF**  
Directeur  
Division des sciences écologiques  
Secteur des sciences exactes et naturelles

**M. Janusz SYMONIDES**  
Directeur  
Division des droits de l'homme et de la paix  
Secteur des sciences sociales et humaines

**M. Georges B. KUTUKDJIAN**  
Spécialiste principal du programme  
Division des droits de l'homme et de la paix  
Secteur des sciences sociales et humaines

**M. Basile KOSSOU**  
Secrétaire  
Décennie mondiale du développement culturel  
Secteur de la culture et de la communication

**M. Agustin LARRAURI**  
Chef, Division des documents  
Secteur des programmes généraux et du soutien du programme

**M. Alcino DA COSTA**  
Chef  
Division de la presse écrite et audiovisuelle  
Office de l'information du public

**Mlle Mireille JARDIN**  
Spécialiste du programme  
Division des sciences écologiques  
Secteur des sciences exactes et naturelles